



Rapport d'évaluation annuel 2012

Version après CSE du 22 janvier 2013

31 janvier 2013

- ■ **Mission d'évaluation**
Programme Opérationnel FSE 2007-2013
Compétitivité régionale et emploi
- ■ **Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP)**



Sommaire

1	Introduction	6
1.1	La poursuite du Plan d'évaluation en continu	6
1.2	Objet du Rapport d'évaluation annuel 2012	6
1.3	Les objectifs du rapport 2012	7
1.3.1	<i>Les questions évaluatives</i>	<i>7</i>
1.3.2	<i>Le plan du Rapport d'Evaluation Annuel</i>	<i>7</i>
1.4	Méthodologie	8
2	Résumé et points clés du REA 2012	9
2.1	Quel diagnostic global peut-on porter sur l'efficacité du PO? Quelle appréciation peut-on en faire?	9
2.1.1	<i>Les publics cibles</i>	<i>9</i>
2.1.2	<i>Les sorties des participants</i>	<i>9</i>
2.1.3	<i>La formation tout au long de la vie</i>	<i>10</i>
2.1.4	<i>L'insertion et le retour à l'emploi</i>	<i>11</i>
2.1.5	<i>Appréciation</i>	<i>12</i>
2.2	Quelle appréciation peut-on porter sur les réalisations, les résultats et la pertinence de la sous-mesure d'appui à la création et à la reprise d'activité?	14
2.2.1	<i>Des actions et acteurs très diversifiés</i>	<i>14</i>
2.2.2	<i>300 000 participants, dont 40% de femmes</i>	<i>14</i>
2.2.3	<i>Un niveau de qualification plus faible que pour NACRE mais 36% de création effective et un taux de survie à trois ans de 67%</i>	<i>14</i>
2.2.4	<i>Un taux de survie dans la moyenne nationale</i>	<i>15</i>
2.2.5	<i>Les actions potentiellement les plus porteuses</i>	<i>15</i>
2.2.6	<i>Appréciation</i>	<i>17</i>
2.3	Quelles conclusions et quels enseignements pour la prochaine programmation, peut-on tirer de l'étude thématique sur le dispositif de suivi évaluatif?	17
2.3.1	<i>L'intérêt du modèle français</i>	<i>17</i>
2.3.2	<i>Une mise en œuvre progressive sur la durée, porteuse d'enseignements pour le futur</i>	<i>18</i>
2.3.3	<i>Des évolutions nécessaires</i>	<i>18</i>
2.3.4	<i>Maintenir un dispositif homogène d'accompagnement et d'animation, condition d'efficacité du système</i>	<i>19</i>
2.4	Quels premiers éléments d'analyse et de recommandations, peut-on déjà mettre en avant, pour l'élaboration de la programmation 2014-2020?	19
2.4.1	<i>La dynamique de l'évaluation en continu</i>	<i>19</i>
2.4.2	<i>L'amélioration de la programmation 2007-2013 et les perspectives 2014-2020</i>	<i>25</i>
3	L'efficacité du programme opérationnel : analyse des réalisations et des résultats	34
3.1	Les publics cibles	34
3.2	Les sorties des participants	39

3.3 Une analyse thématique : la formation tout au long de la vie	46
3.3.1 <i>Indicateur n°2: Atteindre 35% de participants seniors dans les actions de formation des salariés pour faciliter leur maintien dans l'emploi.....</i>	46
3.3.2 <i>Indicateur n°3 : Atteindre 80% de participants de premier niveau de qualification dans les actions de formation des salariés pour faciliter leur maintien dans l'emploi.....</i>	48
3.3.3 <i>Indicateur n°5 : Améliorer qualitativement l'apprentissage en abaissant le taux de rupture à 15%</i>	50
3.3.4 <i>Indicateur n°6 : Augmenter la part des jeunes handicapés en apprentissage</i>	51
3.3.5 <i>Indicateur n°10 : Augmenter de 10% le nombre de participants à des actions destinées à développer l'accès à la VAE, à enveloppe constante</i>	52
3.3.6 <i>Indicateur n°15 : Porter à 15% la part des 45 ans et plus dans les actions de formation de demandeurs d'emploi.....</i>	52
3.3.7 <i>Indicateur n°16 : Porter à 76% la part des publics de bas niveau de qualification dans les actions de formation de demandeurs d'emploi.....</i>	54
3.3.8 <i>Indicateur n°26 : Porter à 30% le taux d'accès à l'emploi ou à une formation qualifiante à l'issue d'une formation aux compétences clefs.....</i>	55
3.4 Une analyse thématique: l'insertion et le retour à l'emploi	58
3.4.1 <i>Le périmètre.....</i>	58
3.4.2 <i>Les publics prioritaires</i>	58
3.4.3 <i>Indicateur n°4: Atteindre, à l'issue de l'opération, un taux de reclassement d'au moins 60% pour les salariés licenciés, accompagnés via un dispositif individuel ou collectif de reclassement.....</i>	59
3.4.4 <i>Indicateur n°11 : Porter à 56% le taux de sortie durable des demandeurs d'emploi de la liste des DE supérieur à 6 mois/ 18 mois après inscription.....</i>	59
3.4.5 <i>Indicateur n°12 : Porter à 30% le taux d'accès à un emploi pour les jeunes, reçus par les missions locales et PAIO dans le cadre d'un accompagnement renforcé.....</i>	60
3.4.6 <i>Indicateur n°14 : Porter à 28% la part des jeunes en ZUS, reçus par les missions locales dans le cadre d'un accompagnement renforcé</i>	61
3.4.7 <i>Indicateur n°19 : Porter à 35% le taux d'insertion des volontaires dans l'emploi durable, 12 mois après l'entrée dans l'EPIDe.....</i>	62
3.4.8 <i>Indicateur n° 20 : Limiter à 30% le taux d'abandon des volontaires au cours des deux premiers contrats, c.à.d. les 12 premiers mois</i>	62
3.4.9 <i>Indicateur n° 21 : Porter à 30% le taux d'insertion dans un emploi durable à l'issue du passage dans une entreprise d'insertion.....</i>	63
3.4.10 <i>Indicateur n°22 : Porter à 42% le taux de sortie vers l'emploi à l'issue du parcours dans un PLIE64</i>	
3.4.11 <i>Indicateur 23 : Porter à 8% le taux d'insertion dans une solution qualifiante à l'issue du parcours dans un PLIE.....</i>	65
3.4.12 <i>Indicateur 24 : Porter à 65% le taux de sortie positive à l'issue du passage dans une action mise en œuvre par le PDI.....</i>	67
3.4.13 <i>Indicateur n°25 : Porter à 85% le taux de sortie positive à l'issue d'une action de lutte contre l'abandon du système scolaire</i>	68
3.5 A retenir : conclusions et perspectives.....	70
4 Focus sur la création d'activité	71
4.1 Cadrage des objectifs du PO FSE 2007-2013 sur la création et la reprise d'activités et objectifs du chapitre.....	71
4.1.1 <i>Rappel des objectifs du PO FSE en matière de création et reprise d'activités.....</i>	71
4.1.2 <i>Méthodologie.....</i>	72
4.2 Bilan physico-financier de la sous-mesure 131	72
4.2.1 <i>Une sous-mesure qui mobilise de nombreux cofinanceurs.....</i>	72
4.2.2 <i>Les publics cibles</i>	74
4.2.3 <i>Les sorties.....</i>	75
4.3 L'enquête réalisée sur la sous-mesure 1.3.1.....	76
4.3.1 <i>Champ de l'enquête</i>	76
4.3.2 <i>Modalités d'investigation.....</i>	76

4.3.3	Profil des bénéficiaires.....	77
4.3.4	Les opérations financées	78
4.3.5	La typologie des actions financées.....	78
4.3.6	Les publics et participants.....	80
4.3.7	Taux de création à l'issue des actions	81
4.3.8	Taux de survie.....	82
4.4	Quelques points de repères sur les acteurs et dispositifs d'accompagnement à la création/reprise d'activité en France	83
4.4.1	Focus sur le dispositif NACRE.....	86
4.5	Premiers enseignements.....	88
4.6	Annexe au chapitre : sources et bibliographie indicative.....	90
4.6.1	Entretiens	90
4.6.2	Ressources bibliographiques	90
5	L'évaluation de la mise en place du dispositif de suivi évaluatif du P.O FSE 2007-2013, avec comparaisons européennes et prospective post 2013.....	91
5.1	Objectifs, questionnaire et méthode de l'évaluation	91
5.1.1	Contexte et objectifs de l'étude	91
5.1.2	Questionnement évaluatif.....	92
5.1.3	Méthodologie retenue.....	93
5.2	Principaux éléments d'analyse du système français	94
5.2.1	Rappel du fonctionnement du système de suivi évaluatif français FSE en métropole.....	94
5.2.2	Un système mal conçu au démarrage pour la saisie des indicateurs quantitatifs.....	94
5.2.3	La nécessité de construire un système alternatif pour permettre la saisie régulière de tous les indicateurs.....	95
5.2.4	Principales conclusions sur le système français	96
5.3	Principaux éléments issus des comparaisons avec d'autres systèmes européens.....	100
5.3.1	Le système de suivi et d'évaluation du FSE en Lituanie.....	100
5.3.2	Le système de suivi et d'évaluation du FSE en Italie.....	104
5.3.3	Le système de suivi et d'évaluation du FSE en Suède	108
5.3.4	Principales conclusions sur la comparaison avec d'autres systèmes européens.....	114
5.4	Préconisations de l'évaluation.....	115
5.5	Les enseignements de cette évaluation.....	117
6	Avancement des études	119
6.1	Synthèse de l'évaluation des effets du cofinancement du PO FSE sur les participants aux actions de formation tout au long de la vie.....	119
6.1.1	Formation des publics salariés.....	119
6.1.2	Demands d'emploi.....	121
6.2	La sécurisation des transitions professionnelles.....	122
6.3	Evaluation ex ante 2014-2020.....	123
7	Annexe : Glossaire	126

1 Introduction

1.1 La poursuite du Plan d'évaluation en continu

Le Plan d'évaluation, validé par le Comité Scientifique de l'Evaluation (CSE), puis par le Comité national de suivi (CNS) en juin 2009, se déclinera dans ce rapport 2012 selon deux volets :

1. Un volet d'analyse en continu de la mise en œuvre du programme : analyse des réalisations par le prisme des groupes cibles, analyse des résultats selon les 24 objectifs définis au niveau du programme¹ ; analyse selon des thèmes prédéfinis ; (pour 2012, l'appui du FSE à la création et à la reprise d'activités),
2. Un volet composé d'évaluations thématiques, selon les besoins en matière de pilotage du programme.

Pour ce qui concerne l'exercice en cours, une évaluation thématique sera présentée :

- L'étude évaluative sur le dispositif de suivi et d'évaluation, terminée en juillet 2012.

Une brève synthèse des résultats de l'évaluation des effets du cofinancement du PO FSE sur les participants aux actions de formation tout au long de la vie sera également présentée, ainsi qu'un état d'avancement des deux évaluations thématiques lancées en 2012 :

- L'étude évaluative sur la sécurisation des transitions professionnelles ;
- L'évaluation ex ante de la programmation FSE 2014-2020.

L'articulation de ces deux volets permet de nourrir à la fois les réflexions stratégiques liées au programme et sa mise en œuvre opérationnelle.

Le Plan d'évaluation comprend la réalisation d'un **Rapport d'évaluation annuel (REA)**, qui se nourrit des résultats des deux volets, et fait l'objet du présent document. **Celui-ci a pour but de contextualiser et interpréter, en liaison avec la DGEFP et les niveaux régionaux, et après débat en Comité Scientifique de l'Evaluation et avis de celui-ci, les résultats des évaluations obtenus, et en présenter l'analyse et la synthèse.**

1.2 Objet du Rapport d'évaluation annuel 2012

Le présent Rapport d'Evaluation Annuel est une des composantes de la démarche d'évaluation. Ce document est rédigé par le consortium AMNYOS-EDATER, titulaire de l'accord cadre d'évaluation du Programme Opérationnel (PO) sur juin 2008- juin 2014. Ainsi, les analyses et conclusions du REA engagent uniquement la responsabilité du consortium de l'évaluation.

Le rapport 2012 a vocation, à l'instar des trois précédents, à rendre compte des travaux accomplis sur la durée et tout particulièrement pendant l'année 2012.

¹ 25 indicateurs de programme avaient été initialement définis. Deux indicateurs ont été supprimés, et un nouvel indicateur a été créé en 2010. Nous comptons donc à ce jour 24 indicateurs.



Il présentera également les premières analyses de l'évaluation ex ante 2014-2020, dont l'exercice a été intégré à l'évaluation en continu (volet B). Les résultats de l'évaluation devront en effet aider les acteurs des PO FSE 2014-2020 à se positionner pour la future période de programmation, en s'appuyant notamment sur l'ensemble des éléments de suivi et sur les travaux d'évaluation effectués depuis 2008.

1.3 Les objectifs du rapport 2012

1.3.1 Les questions évaluatives

Quatre séries de questions évaluatives ont été déterminées et validées en CSE :

1. **Quel diagnostic global peut-on porter sur l'efficacité du PO** (réalisations et résultats) sur la base des données issues du système de suivi et d'évaluation ? Quelle appréciation peut-on en faire (sur les publics cibles, et par grands domaines d'intervention du PO), en région et au niveau national ?
2. **Quelle appréciation peut-on porter sur les réalisations, les résultats et la pertinence de la sous-mesure d'appui à la création et à la reprise d'activité (sous - mesure 131)?** Peut-on apprécier un ciblage de populations et/ou une performance spécifique des actions aidées par le FSE, par rapport à d'autres mesures ou dispositifs spécifiques aidés et visant les mêmes objectifs?
3. **Quelles conclusions et quels enseignements pour la prochaine programmation, peut-on tirer de l'étude thématique sur le dispositif de suivi évaluatif** (étude nationale avec monographies régionales, comparaisons internationales) ?
4. **Quels premiers éléments d'analyse et de recommandation**, issus des études et évaluations liées aux deux dernières programmations, **peut-on déjà mettre en avant, pour l'élaboration de la programmation 2014-2020?** Notamment en termes de cadres logiques d'intervention?

Le rapport d'évaluation annuel 2012 a pour objet de répondre à chacune de ces questions.

1.3.2 Le plan du Rapport d'Evaluation Annuel

Cet exercice doit permettre, d'une part, la mise en lumière de l'évolution du système d'information, de suivi et d'évaluation et d'autre part, l'analyse des résultats obtenus à la fois sous l'angle de l'efficacité, de la pertinence et de la cohérence.

A ce titre, en se nourrissant des travaux consolidés au niveau national mais aussi régionalisés, le rapport comprend :

- Une analyse systématique et récurrente fondée sur l'exploitation des résultats des indicateurs de performance.
- Une analyse des résultats des études conduites au cours de l'exercice 2011-2012.
- Les premières analyses issues des investigations conduites dans le cadre des évaluations lancées en 2012.

Le plan du rapport est le suivant :

- Après cette introduction (Chapitre 1), il est présenté les réponses aux questions évaluatives, ce qui tient lieu à la fois de résumé du rapport et de présentation des conclusions et recommandations (Chapitre 2)



- Une partie portera sur l'analyse des indicateurs du programme (Chapitre 3)
- Nous présenterons ensuite un zoom sur la création d'activité (Chapitre 4)
- Puis, nous exposerons les résultats de l'évaluation de la mise en place du dispositif de suivi évaluatif (DSE) du PO FSE 2007-2013, avec comparaisons internationales et prospective post 2013 (Chapitre 5).
- Enfin, une présentation résumée des trois études : formation tout au long de la vie, sécurisation des transitions professionnelles, évaluation ex ante 2014-2020, fera l'objet du chapitre 6.

Nous trouverons en annexe un glossaire des principales abréviations employées.

1.4 Méthodologie

Le rapport, outre l'analyse actualisée des indicateurs de résultats par axe au 16 décembre 2012, utilise un ensemble de travaux menés avec l'Autorité de Gestion et débattus avec le CSE depuis un an dans plusieurs domaines :

1. Deux séries de réunions en région et auprès des acteurs du volet central.

Ces réunions (45 réunions en région et auprès des acteurs du volet central) ont mobilisé les Autorités de Gestion Déléguées (AGD), les Organismes Intermédiaires (OI) et parfois de grands opérateurs. Elles ont été animées, au printemps 2012 puis à l'automne 2012, par le consortium AMNYOS -EDATER, afin d'examiner les travaux issus du suivi évaluatif et des études transversales, et de contextualiser les réalisations et les résultats.

En outre, en Nord-Pas de Calais, à la demande de l'AGD, une réunion spécifique à la création d'activité a été animée en novembre 2012.

2. Les travaux réalisés dans le cadre du CSE, qui ont particulièrement visé :

- L'évaluation du dispositif de suivi et d'évaluation ;
- La sécurisation des transitions professionnelles ;
- La préparation de la future période de programmation 2014-2020 à travers l'évaluation ex ante.

Un premier groupe de travail avec les membres du CSE (9 octobre 2012) et deux réunions de travail sur l'Objectif européen « Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle » (27 novembre 2012) et sur l'Objectif « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté » (19 décembre 2012) ont eu lieu. Une troisième réunion sur l'Objectif « Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie » se tiendra le 22 janvier 2013.

3. Les réunions avec la DGEFP, principalement la sous-direction du FSE et les services concernés et notamment chargés de l'évaluation.

Le consortium a préparé et contribué à animer les réunions de travail techniques avec la DGEFP et le CSE tout au long de l'évaluation en continu.

Les travaux menés ont fait l'objet de valorisation dans plusieurs cadres : contribution aux présentations de l'AG dans des réunions techniques de la Commission européenne, animation d'une session « Approche par les résultats » au Colloque FSE du 22 juin 2012 à Lyon, présentation conjointe avec l'AG dans le colloque de la Société Française de l'Évaluation dédié à l'évaluation des fonds européens le 20 novembre 2012.



2 Résumé et points clés du REA 2012

Nous organisons ce chapitre autour des conclusions et recommandations émanant des quatre séries de questions évaluatives définies par le Comité Scientifique de l'Evaluation.

2.1 Quel diagnostic global peut-on porter sur l'efficacité du PO ? Quelle appréciation peut-on en faire?

2.1.1 Les publics cibles

Sur l'ensemble du programme, au 16 décembre 2012, en cumul depuis le début du programme, nous dénombrons 3 847 803 entrées sur les actions financées², dont 809 014 au titre du RAE 2012.

Le profil des participants, en données cumulées, n'a guère évolué entre 2011 et 2012.

Profil des participants	
Total participants	3 847 803
Dont demandeurs d'emploi	59%
Dont actifs occupés	21%
Dont jeunes (moins de 25 ans)	36%
Dont seniors (55 ans et plus)	4%
Dont femmes	51%
Dont bas niveaux de qualification (V et moins)	67%
Dont bas niveaux de qualification (infra V)	37%

Pour la catégorie des seniors, nous notons de grandes différences régionales, qui s'expliquent principalement par le degré de volontarisme des AGD et OI à promouvoir l'approche « seniors » auprès des OPCA, des organismes de formation ou d'autres bénéficiaires.

L'observation la plus importante concerne l'élévation du niveau de formation moyen des participants : la crise touche certes les bas niveaux de qualification mais aussi désormais des personnes plus qualifiées, et notamment des jeunes.

2.1.2 Les sorties des participants

Les sorties positives du programme sont en baisse, à 67,5% au lieu de 68,3%.

² Il s'agit des données en valeurs cumulées, calculées sur la base des dossiers répondant aux règles RAE à compter du RAE 2009, c'est à dire ayant fait l'objet d'un CSF daté à partir de 2009, portant sur un bilan intermédiaire annuel (BIA) ou final (BF) (pas sur un bilan intermédiaire, BI), soit 19019 dossiers à la date de mise à jour du 16 décembre 2012. Certains résultats peuvent être donc liés au rythme des CSF effectués et non à une évolution réelle, d'où une prudence nécessaire dans l'interprétation des chiffres. Si l'on prend en compte les participants y compris ceux qui n'ont pas terminé l'action ou dont l'action n'a pas fait l'objet d'un CSF, le nombre de participants dépasse 4 millions.



Ce sont les sorties positives non identifiées qui sont en baisse, ce qui pourrait être le résultat d'une plus grande exigence de sélectivité dans l'attribution de la dénomination « Autres sorties positives » conformément aux instructions de la DGEFP en ce sens. Les sorties positives identifiées sont stables à près de 31%, soit plus d'un million de participants, ce qui est un résultat à souligner dans un contexte général d'accentuation de la crise.

Un participant sur cinq à l'issue de l'action est en emploi ou crée une entreprise. Un sur dix a soit certifié une formation, soit accédé à une formation qualifiante ou à une procédure VAE. Les femmes sont relativement moins présentes dans les sorties pour création d'activité et en formation qualifiante, mais plus présentes pour accéder à une procédure VAE (vraisemblablement du fait que des métiers traditionnellement féminins dans le secteur sanitaire et social se prêtent à la VAE).

La répartition par région des sorties positives identifiées est très disparate, et est souvent à rapporter à la proportion d'occupés actifs dans le PO ; en effet pour ceux-ci le statut change rarement après une action de formation qui est souvent de courte durée et non certifiante. Mais nous devons encore ici mentionner que, malgré la multiplication des documents et démarches d'explication, les pratiques de renseignement des indicateurs sont très hétérogènes et que les notions de sorties positives ne sont pas encore acquises par tous. Ceci témoigne, qu'en dépit des efforts de définition et de clarification des concepts, la notion « Autres sorties positives » reste trop souvent encore incomprise et si elle subsiste, sera à revoir dans le cadre de la nouvelle programmation, une fois éclaircie l'idée d'« amélioration de la situation sur le marché du travail »³.

2.1.3 La formation tout au long de la vie

La difficulté à cibler les publics séniors, salariés ou demandeurs d'emploi, observée en 2011, persiste au vu des résultats 2012. Nous notons certains progrès, le taux étant supérieur à celui de 2011 de deux points, mais toujours inférieur à la cible.

Les publics séniors masculins bénéficient mieux des actions de formation aidées par le FSE que les publics féminins. En l'absence d'un ciblage spécifique capable d'inverser la tendance, le fait que les actions concernent largement des secteurs dont les emplois sont majoritairement occupés par des hommes leur confère une place plus importante. Si de nombreuses actions spécifiques et parfois exemplaires sont menées en région, l'absence de feuille de route nationale sur les séniors est souvent pointée, avec aussi une attente de la mise en œuvre du contrat de génération. Cette feuille de route nationale devra notamment être plus convaincante sur l'intérêt et la faisabilité d'actions dédiées aux séniors. En effet, lors des réunions régionales, nombre d'OPCA interrogés, voire de PLIE, expriment un certain scepticisme sur la méthode actuelle de programmation au regard de la réalité de fonctionnement du marché de l'emploi.

Le ciblage reste efficace en direction des publics de bas niveaux de qualification, particulièrement pour les demandeurs d'emploi, dans la mesure où de nombreuses Régions réalisent un ciblage spécifique de ces publics dans le cadre de leurs Programmes Régionaux de Formation Professionnelle, en affectant du FSE aux actions ciblées vers ces publics. Ainsi les participants de niveau V et infra au sein de la sous-mesure 221 (actions de formation pour les jeunes et les adultes) représentent à l'échelle de cette sous-mesure

³ Voir annexe au projet de règlement FSE, Commission Européenne, octobre 2011



un peu plus de 70% du total des participants (29% de participants de niveau infra V, 41% de niveau V)

Cependant, tant pour les salariés que pour les demandeurs d'emploi, la part des plus qualifiés s'accroît. En effet, dans la période de crise actuelle, de plus en plus de travailleurs qualifiés et de demandeurs d'emploi plus diplômés cherchent à consolider leur situation ou à améliorer leur profil en vue d'une embauche.

Nous notons un fort ralentissement des entrées en VAE suite aux consignes nationales de respecter la limitation prévue dans le PO des actions aidées à des actions réelles d'accompagnement et donc d'écarter les actions de simple information.

Nous notons aussi que le taux de poursuite en formation qualifiante après une formation aux compétences clefs est proche de la cible à 26%, ce qui situe l'intérêt pour un participant sur quatre d'enchaîner un parcours de formation plus complet en vue d'améliorer sa trajectoire professionnelle, d'autant plus qu'une très large majorité des participants correspondants a une formation inférieure au niveau V (27% de participants de niveau infra V, 36% de niveau V) et se trouve sans emploi.

2.1.4 L'insertion et le retour à l'emploi

La grande majorité des publics impliqués dans les actions d'insertion et de retour à l'emploi (Axe2 - Mesure 2.1 et Axe 3) a un niveau de qualification très faible, de niveau V ou infra, en particulier le public des Missions locales (93% des participants : 43% de participants de niveau infra V, 50% de niveau V). Ce dernier résultat situe la performance notable des actions aidées par les dispositifs d'accueil et d'orientation des jeunes (Missions locales, PAIO, autres dispositifs), parfois grâce à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs ciblés dans une logique de projets. La proportion de jeunes des ZUS reçus par ces structures d'accueil est inférieure à la cible, du fait du contexte de crise mais aussi des logiques d'implantation de ces structures dans les quartiers.

Le taux d'insertion dans un emploi durable à la sortie d'un passage aidé dans une entreprise d'insertion reste stable à 19% et inférieur à la cible ; mais le taux de sorties positives s'accroît, notamment pour les formations certifiées. Le placement en emploi durable est devenu plus difficile et les publics des entreprises d'insertion sont parfois en concurrence avec d'autres publics suivis par Pôle Emploi.

Les résultats enregistrés à l'issue des actions d'insertion et de lutte contre les exclusions mises en œuvre par les PLIE et les Conseils généraux sont en-deçà des taux cibles initialement fixés dans le cadre des indicateurs d'objectifs de résultat les concernant.

Le taux de sortie vers l'emploi durable à l'issue d'un parcours dans un PLIE se maintient à 36%, avec comme publics des demandeurs d'emploi plus éloignés de l'emploi qu'auparavant, parfois difficilement mobilisables dans une logique de parcours, mais restant plus longtemps dans le PLIE. Le taux de sortie en formation qualifiante est de 5% et inférieur à la cible, les publics privilégiant une sortie vers l'emploi en priorité quand c'est possible, et du fait souvent de l'indisponibilité au bon moment des formations qualifiantes ou à cause de la sélection opérée par les organismes de formation. Le taux de sortie positive à l'issue d'un passage en CDI est de 48%, et s'explique notamment par une plus grande vigilance apportée à la saisie des indicateurs (diminution des autres sorties positives), mais se situe dans un contexte difficile pour l'insertion vers l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Quant au taux de sortie positive à l'issue d'une action de lutte contre l'abandon du système scolaire, il demeure stable à 87%, soit deux points de plus que la cible.



2.1.5 Appréciation

Il convient de rappeler que les résultats pris en compte sont calculés sur la base des dossiers répondant aux règles du RAE, c'est-à-dire ayant fait l'objet d'un CSF portant sur des bilans finaux et intermédiaires réalisés et enregistrés dans PRESAGE et D1D2 avant le 16 décembre 2012. De ce fait, certains résultats, ce qui a été largement pointé lors des réunions régionales d'évaluation, peuvent être liés au rythme des CSF et non à des évolutions réelles.

Pendant, le taux de saisie désormais très important et le très grand nombre de dossiers concernés et saisis (33 069 dossiers au 16 décembre 2012) permettent de considérer que les éléments recueillis constituent une base robuste pour analyser l'efficacité du PO⁴. L'examen des données cumulées en 2012, si nous les comparons avec les données cumulées du REA précédent, conduit aux observations suivantes :

- **Les tendances sont identiques à celles des années passées.** Cela s'explique par une **certaine stabilité de la programmation FSE sur chacun des axes**, confirmée dans le cadre des réunions régionales. Après les périodes de forts ajustements de la maquette et de certaines orientations (2009-2010), le programme est entré dans une phase de maturité : consolidation des actions engagées mais aussi gestion des crédits restants afin de garantir le financement de dispositifs sur lesquels les partenariats régionaux se sont engagés.

Concernant la logique de la programmation

- Le PO apparaît effectivement comme un instrument complémentaire des politiques de droit commun, en ce sens qu'il cible plus particulièrement les bas niveaux de qualification et les demandeurs d'emploi, pour deux tiers des participants. Il s'agit souvent d'un résultat constaté *ex post*, mais parfois lié à des politiques volontaristes. Ce ciblage pertinent dans la crise, du fait de la permanence cette dernière, rencontre une limite car une nouvelle catégorie de participants - celle des demandeurs d'emploi plus qualifiés et notamment les jeunes - apparaît. Elle n'était pas une cible privilégiée au démarrage de la programmation.
- Pour autant, on peut s'interroger sur des formes de reproduction voire de routine dans la programmation, souvent avec les mêmes bénéficiaires, des tranches annuelles ou attributions, les unes après les autres.
- Au total, et ceci est peu contredit en région, le degré d'innovation est faible et il y a peu de remise en cause des actions/dispositifs soutenus par le FSE, malgré le fait que le contexte économique et institutionnel a beaucoup changé ces dernières années. Ceci s'explique à la fois par les contraintes de la programmation financière et par un manque de recul sur la programmation quant à l'analyse de ses résultats et de sa valeur ajoutée ; mais a contrario cette approche assure une allocation des fonds en fin de programmation avec le critère principal d'éviter des dégagements d'office. Autrement dit, il est plus difficile d'innover en fin de programme. Il est préférable de donner d'emblée une réelle impulsion dans la phase d'engagement du programme. C'est dans cette période que l'essai/erreur est plus simple à accepter et à ajuster. Ce qui sous-entend que l'effort d'innovation doit être anticipé dans la phase préparatoire du nouveau programme. A ce titre, l'évaluation *ex ante* a un rôle important à jouer.

⁴ Même si nous avons constaté une amélioration de la qualité de la saisie, nous notons encore une très forte hétérogénéité de la compréhension des consignes de renseignement des indicateurs.



Concernant les résultats

- **Pour un grand nombre d'indicateurs du programme, les résultats sont en-dessous des cibles**, du fait de la crise économique mais aussi des effets de certaines modifications des politiques publiques, comme par exemple le partage en matière de réinsertion des publics cibles entre Pôle Emploi, les Conseils généraux (et les PLIE), ou les jeunes vs seniors dans les actions de formation professionnelle. Mais sans le FSE, la situation des publics cibles aurait certainement été encore plus difficile.
- **Les opérateurs ont des difficultés à identifier le ou les public(s) les plus prioritaires**. Le nombre de personnes en situation « fragile » sur le marché du travail est en constante augmentation et de ce fait, les opérateurs peinent à définir un critère prioritaire plutôt qu'un autre et ce d'autant que les critères de ciblage sont relativement nombreux. Malgré quelques appels à projets, le choix des participants se fait la plupart du temps sur une base « multicritères ».
- Une forte **hétérogénéité des réalisations et des résultats d'une région à l'autre est manifeste**, y compris entre des régions au profil socio-économique relativement proche. Ceci donne à penser que l'évolution des situations différenciées des contextes régionaux, même si elles encadrent le jeu des acteurs et des politiques régionales, est moins structurant que les choix effectués en région de porter le FSE⁵ sur tel ou tel dispositif avec telle ou telle contrainte de ciblage, de mobilisation des opérateurs, de concentration voire d'innovation et d'expérimentation, par exemple à travers des appels à projets.
- A l'inverse, cela nous amène à penser que pour la prochaine programmation 2014-2020, un socle commun de programmation pourrait être nécessaire pour s'assurer d'une réponse minimale et effective aux objectifs européens et un socle commun de système de suivi évaluatif par ailleurs nécessaire pour pouvoir mesurer des effets tant au niveau régional qu'en capitalisation à l'échelon national. Pour nous, cela n'est absolument pas contradictoire avec la prise en compte des spécificités régionales.

⁵ Voir par exemple, dans le chapitre 3 infra, les très grandes différences entre régions sur la part des publics dans le programme (jeunes, seniors, rapport entre actifs occupés et actifs inoccupés, etc.).



2.2 Quelle appréciation peut-on porter sur les réalisations, les résultats et la pertinence de la sous-mesure d'appui à la création et à la reprise d'activité?

2.2.1 Des actions et acteurs très diversifiés

L'enquête annuelle réalisée auprès des bénéficiaires de la sous-mesure 131, de manière à mesurer le taux de pérennité à trois ans des entreprises créées ou reprises, fait apparaître que le FSE soutient un spectre d'interventions relativement large, qui bénéficie à un grand nombre d'opérateurs de la création/reprise. Parmi ceux-ci, on trouve majoritairement les opérateurs spécialisés qui interviennent également dans le cadre du dispositif NACRE :

- Chambres consulaires (Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres de Métiers et d'Artisanat, Chambres d'Agriculture) ;
- Réseau des boutiques de gestion ;
- ADIE ;
- Initiative France ;
- France Active ;
- Opérateurs spécialisés dans le champ de la création/reprise (couveuses, coopératives d'activité et d'emploi...).

De manière globale, les opérations de la sous-mesure 131 mobilisent de nombreux cofinanceurs comme en attestent les tableaux de programmation. En regard de la maquette initiale, les cofinancements publics (Régions, Départements, Collectivités locales ou EPCI) sont nettement plus importants qu'envisagés initialement.

2.2.2 300 000 participants, dont 40% de femmes

On dénombre un peu plus de 300 000 participants, dont 120 000 participantes, soit près de 8% du total des participants au PO. Ce nombre s'explique, en partie, par la mise en œuvre d'actions d'information/sensibilisation à la création/reprise d'entreprise, mobilisant des actions où le nombre de participants est important.

Les femmes représentent près de 40% du total des participants à l'entrée. L'indicateur de programme n°9 « Porter la part des créatrices accompagnées à 38% » est donc atteint, et même dépassé. Elles ne représentent toutefois que 31,1% des participants créant ou reprenant une activité à l'issue d'une action (contre 36% tous genres confondus). Elles sont, en revanche relativement plus nombreuses à accéder à un emploi de « parcours » (emploi temporaire ou contrat aidé), ce qui peut traduire un effet mobilisateur positif de l'action pour une partie des participantes.

2.2.3 Un niveau de qualification plus faible que pour NACRE mais 36% de création effective et un taux de survie à trois ans de 67%

Les participants de niveau V ou infra représentent 52,5% du total des participants à la sous-mesure 131. (27% de participants de niveau infra V, 25,5% de niveau V) Ceci traduit une différence importante avec le public accédant au dispositif NACRE dont le niveau moyen de formation est supérieur ou égal au niveau IV dans 60% des cas.



Au final, 36% des participants accédant à une action de la sous-mesure 131 créent ou reprennent effectivement une activité à l'issue de l'action, soit 106 035 participants au 16 décembre 2012 depuis le début de la programmation.

Sur la base des données issues de l'enquête annuelle concernant les opérations conduites en 2008, le taux de survie à 3 ans s'établit à 67%. Il s'avère inférieur à celui obtenu lors de la précédente enquête (70%) qui couvrait un panel plus limité de dossiers, lesquels visaient tous également la création/reprise d'entreprise à l'issue de l'action.

Quel que soit le périmètre retenu pour le calcul du taux de survie, il apparaît que les entreprises créées par les femmes connaissent des taux de survie inférieurs de 7 à 12 points de celles qui sont créées ou reprises par des hommes, ce qui renforce la nécessité de mieux soutenir les femmes qui créent ou reprennent une entreprise à l'issue de la phase d'appui aidée par le FSE.

2.2.4 Un taux de survie dans la moyenne nationale

Ce taux de survie à trois ans des entreprises créées en 2008 apparaît légèrement supérieur au dernier taux calculé pour les entreprises créées en 2006 par l'INSEE qui s'élève à 65,9% (tout type de secteur d'activité).

Les quatre grands réseaux d'accompagnement (et de financement) à la création/reprise d'entreprises que sont l'ADIE, le réseau des Boutiques de Gestion (BGE), Initiative France, France Active affichent pour leur part, des taux de survie à trois ans des entreprises créées ou reprises qui s'échelonnent entre 59% et 87% :

- L'ADIE affiche le taux de pérennité à l'emploi le plus faible (59%) qui s'explique par la nature des publics ciblés et accompagnés : ces publics sont le plus souvent bénéficiaires de minima sociaux ou sans ressources, et sont exclus du système bancaire traditionnel.
- Le réseau des BGE présente un taux de 72% qui est relativement proche de celui observé dans le cadre de la sous-mesure 131 pour des profils de public relativement équivalents.
- Enfin, France Active et Initiative France présentent des taux de pérennité supérieurs qui sont respectivement de 78% et de 87%. Si Initiative France ne cible pas de public a priori (deux tiers des créateurs accompagnés sont demandeurs d'emploi, mais seulement 19% d'entre eux sont des chômeurs de longue durée), il apparaît qu'une sélection des publics s'opère au cours du processus d'accompagnement à la création, tous les publics ne passant pas le stade des comités de sélection (comités d'engagement) qui valident le projet et la participation financière de la plateforme d'initiative locale.
- Ces quatre grands opérateurs nationaux proposent un accompagnement/suivi post-crédation qui s'étalent sur des durées différentes mais qui semblent aujourd'hui s'allonger (de quelques mois à 5 ans).

2.2.5 Les actions potentiellement les plus porteuses

La mise en perspective effectuée avec les actions conduites par les grands opérateurs, ainsi qu'avec le dispositif NACRE piloté par l'État permet d'appréhender quelles sont aujourd'hui les actions qui pourraient se révéler les plus porteuses pour le FSE en matière de soutien à la création/reprise d'entreprise :



- L'étude menée montre la nécessité d'actualiser ce travail afin de mieux prendre en compte les effets et la place du dispositif d'auto-entrepreneuriat. Rappelons que les auto-entrepreneurs sont exclus de l'enquête qui portait sur des dossiers 2008 ; mais la question est posée pour les années suivantes.
- La phase d'appui à l'émergence des projets apparaît aujourd'hui comme la phase du parcours des porteurs de projet la moins bien couverte et la moins bien financée. Or elle constitue un bon sas, pour sécuriser les projets et éviter d'engager à tort des individus dans des processus de création qui peuvent avoir des conséquences importantes, et au contraire favoriser des projets bien ciblés. Il est important de rappeler que la phase d'émergence de projet est une phase positive d'activation et de mobilisation des individus autour de leur projet. Et à ce titre, elle doit légitimement déboucher sur des étapes d'accompagnement à la création/reprise, de formation, ou d'accompagnement à l'emploi.
- Compte tenu des différences de publics observées entre le dispositif NACRE et celui qui participe à la sous-mesure 131 (publics en partie moins qualifiés pour le PO FSE), une intervention du FSE, bien que déjà prévue par l'État, pour renforcer l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi dans le cadre de NACRE pourrait être davantage confortée par l'intervention du FSE, de manière à permettre à ces publics de bénéficier des mesures financières proposées dans le cadre du dispositif NACRE (Prêt à taux zéro, notamment). Par ailleurs, le soutien à l'émergence du projet pourrait permettre de mieux préparer les publics à l'accès au dispositif NACRE. Reste l'ajustement technico-administratif entre NACRE et le FSE rendu nécessaire compte tenu des grandes difficultés constatées lors de l'étude, directement liées à la complexité de la circulaire d'application, qui a dissuadé les DIRECCTE et les opérateurs de recourir au FSE dans NACRE.
- Le stade du développement de l'entreprise fait l'objet d'une attention particulière de certains acteurs, mais l'enjeu et les besoins restent forts. La densification de l'accompagnement apporte en général de meilleurs résultats. Il est à noter que dans le cadre du dispositif NACRE, le taux de rupture le plus important est enregistré au cours de la phase d'accompagnement post-crédation (PM3), ce qui interroge quant aux modalités de mise en œuvre de cet accompagnement et à son acceptabilité par les créateurs/repreneurs. Dans ce cadre, certains acteurs (Coopératives d'Activité et d'Emploi, Incubateurs...) ont développé des modalités d'accompagnement spécifiques qui pourraient être utilement transposés au bénéfice des porteurs de projet de la sous-mesure 131.
- Enfin, l'enjeu du développement et de la diffusion de l'ingénierie autour des parcours de créateurs et de repreneurs (outillage, méthodologie, échange de pratiques...) demeure important. Les entretiens conduits auprès des grands opérateurs nationaux ont permis d'identifier des bonnes pratiques en la matière (par exemple, l'ADIE a mis en place une mesure de la performance sociale de l'association au travers du SPI (Social Performance Indicators) ainsi qu'une méthodologie de scoring pour définir un meilleur profilage de leurs clients en matière d'exclusion sociale et financière). D'autres analyses récentes comme celles menées par le Centre d'Analyse Stratégique ont d'ailleurs identifié une typologie qui confirme la diversité des profils des créateurs et l'intérêt de prendre en compte la diversité des situations et besoins.



2.2.6 *Appréciation*

Du fait du décalage des données exploitables pour le taux de survie, nous disposons pour la première fois d'un ensemble d'informations permettant de dresser une analyse assez précise. Celle-ci devra toutefois être consolidée l'année prochaine pour affiner encore le profil des participants.

Au-delà des résultats observés, la question que l'on peut se poser est le rôle de cette sous-mesure dans la programmation. Dans le PO actuel, la sous-mesure est principalement orientée sur des publics globalement en difficulté (demandeurs d'emploi, salariés en situation de transition et de fragilité professionnelle...) et fortement centrée sur la création. Or, le processus de création d'entreprise, au-delà de la création d'un emploi, d'une activité, ouvre sur la capacité à structurer et faire grossir l'activité. La question que l'on peut se poser est de mieux comprendre si le but de cette sous-mesure est donc d'aider à la création d'un emploi, ou si le PO FSE est légitime pour viser un objectif plus large d'accompagnement au développement d'une entreprise ? Bien entendu, cette question renvoie à celle de l'articulation des périmètres d'intervention entre les différents dispositifs, et entre le FSE et le FEDER.

2.3 **Quelles conclusions et quels enseignements pour la prochaine programmation, peut-on tirer de l'étude thématique sur le dispositif de suivi évaluatif ?**

Le dispositif de suivi-évaluatif (incluant Presage_Web, l'interface D1-D2 et ViziaProg FSE pour la partie des outils informatiques, accompagnés par des guides pédagogiques, des animations nationales et régionales...) fonctionne depuis quatre années dans son organisation actuelle. En 2012, il est devenu pertinent de prendre du recul pour tirer un bilan de la mise en œuvre et des résultats atteints, incluant une mise en perspective européenne du système français.

Les principaux enseignements pour la future programmation issus de l'évaluation du dispositif de suivi-évaluatif menée en 2012 relèvent à la fois d'enseignements généraux pour la mise en place de dispositifs de suivi-évaluatif et d'enseignements plus spécifiquement adaptés aux caractéristiques des nouveaux règlements.

2.3.1 *L'intérêt du modèle français*

En matière d'organisation générale du dispositif, l'exemple français, mêlant un important travail de constitution d'information de suivi et leur utilisation dans les travaux évaluatifs est un modèle intégré intéressant. Il permet un enrichissement des pratiques, en fournissant un socle à la fois pour le rendu-compte des caractéristiques des participants du programme, notamment dans le cadre du RAE annuel, pour le dialogue de gestion sur sa partie indicateurs, pour le calcul de l'avancée des objectifs ciblés et quantifiés au niveau régional et national et enfin pour les travaux d'évaluation : REA et évaluations thématiques.

L'étude a montré que le temps d'élaboration des outils, de leur appropriation et des résultats, ne serait-ce qu'en matière de suivi, est toujours sous-estimé. L'évaluation de la précédente programmation avait souligné la défaillance d'une culture de suivi des indicateurs et l'absence de système normalisé permettant une consolidation.



2.3.2 Une mise en œuvre progressive sur la durée, porteuse d'enseignements pour le futur

Le dispositif 2007-2013 est donc quasiment parti d'une « page blanche » en termes de pratique de saisie des indicateurs. Cependant la complexité, inhérente à un tel système, impose des délais incompressibles de définition, puis de mise en œuvre et enfin de formation et d'appropriation par les utilisateurs. Ces délais doivent être anticipés, au risque d'un décalage constant entre la gestion opérationnelle des dossiers et leur suivi dans les outils. Il a fallu deux années complètes avant de pouvoir réellement commencer à disposer d'informations utiles et plus encore si on s'attache à la possibilité d'analyse rétroactive ou à l'analyse des résultats. Ce type de décalage a d'ailleurs été constaté aussi dans d'autres pays européens.

Il est nécessaire de proposer un système de monitoring homogène et stable le plus rapidement possible en début de programmation. La multiplication des outils dans des environnements différents, même s'il a permis au dispositif français de fonctionner, est une limite à l'appropriation et à la compréhension aisée du système.

Cependant, quelle que soient leurs caractéristiques techniques, les outils informatiques ne peuvent être réellement appropriés et utilisés qu'avec un important effort d'animation en continu tout au long de la vie du programme pour tenir compte à la fois de ses évolutions, mais aussi des mouvements des personnels au sein des organismes participants. La conception des outils techniques doit se faire en liaison étroite avec les équipes en charge de l'évaluation afin d'améliorer la prise en compte des spécificités du suivi évaluatif, et notamment le renseignement des indicateurs dans toutes les phases de conception des outils.

Dans un système multi-acteurs, le partage d'une information homogène avec des outils communs est un élément important du dialogue et du pilotage. L'effort de mise en place d'un dispositif de suivi-évaluatif n'est pas uniquement destiné à répondre aux exigences de reporting de l'Autorité de Gestion et de la Commission européenne, mais bien aussi destiné à accompagner le suivi et le pilotage local et national du programme.

2.3.3 Des évolutions nécessaires

Le suivi à l'échelle du participant individuel est une exigence des futurs programmes, or le système français collecte à ce jour les informations de façon agrégée pour chaque dossier. L'affinement du suivi avec la collecte d'information pour chaque participant (niveau de saisie fréquemment rencontré lors des benchmarks européens) nécessite une évolution des outils et des méthodes de travail qu'il faut anticiper.

Par ailleurs, ce niveau de saisie soulève des questions en termes de stockage informatique de données individuelles. Au-delà d'une saisie plus précise, un niveau d'information accessible pour chaque participant permettrait une meilleure fiabilité des données, et des exploitations enrichies notamment dans le cadre d'évaluations thématiques.

De façon plus globale, il est apparu nécessaire d'inclure les spécificités du renseignement et du suivi des indicateurs tout au long de la vie du dossier avec une forte mobilisation des gestionnaires de projet et des bénéficiaires dès le dépôt de dossier.



Les évolutions vers des outils de saisie dématérialisée, déjà en cours pour le FSE, sont impératives. Ces outils permettent de mieux répartir la charge de saisie et contribuent de ce fait à une meilleure responsabilisation des acteurs. Ils imposent d'être en mesure d'apporter conseil et animation en matière de suivi des indicateurs au niveau des bénéficiaires.

2.3.4 Maintenir un dispositif homogène d'accompagnement et d'animation, condition d'efficacité du système

L'expérience française sur la programmation 2007-2013 a sans doute permis la montée d'une culture commune du suivi des informations sur les participants et leur devenir et son intérêt pour le suivi et l'évaluation. Elle ne pourra perdurer dans la prochaine programmation qu'à condition du maintien, d'une façon ou d'une autre, d'un important effort d'accompagnement et d'animation en continu qui dépasse largement la mise à disposition d'outils techniques.

Par ailleurs l'intérêt d'une telle démarche est à l'évidence de pouvoir bénéficier d'une information homogène dans sa définition et son contenu, quelles que soient les autorités de gestion, et ce indépendamment de leurs choix techniques d'outils de saisie. Il faut assurer la possibilité d'un recueil de données même multi-sources mais consolidables par agrégation, et assurer une vision nationale et des possibilités de comparaison dont les travaux futurs d'évaluation auront nécessairement besoin.

2.4 Quels premiers éléments d'analyse et de recommandations, peut-on déjà mettre en avant, pour l'élaboration de la programmation 2014-2020 ?

Nous développons en premier lieu des éléments d'analyse et de recommandation pour la programmation suivante, avant d'effectuer le même exercice axe par axe du Programme Opérationnel.

2.4.1 La dynamique de l'évaluation en continu

La dynamique de l'évaluation pour la programmation 2007-2013

La dynamique de l'évaluation en continu est désormais installée comme un élément de la programmation, et les travaux se sont poursuivis en 2012 :

- **Appui à la fourniture des éléments chiffrés concernant notamment les publics et les indicateurs**, pour le Rapport d'exécution annuel (RAE) puis pour le présent Rapport d'Evaluation Annuel, grâce à la dynamique de saisie des données essentielles dans Presage_Web et l'interface D1 D2 et grâce à l'utilisation de ViziaProg FSE. Ainsi, le système de saisie et de suivi mis en place offre une vision en continu des réalisations et des résultats, permettant de débattre des avancées et difficultés rencontrées, notamment par examen des écarts par rapport aux valeurs cibles et à travers des comparaisons régionales. En outre, l'apport et les limites du système de suivi évaluatif, les points d'évolution nécessaires du système dans la programmation 2014-2020 ont été éclairés par l'étude comparative européenne sur le dispositif de suivi évaluatif.
- **Pilotage et préparation de la prochaine programmation.**



Le CSE s'est réuni régulièrement, le Plan d'évaluation a été mis en œuvre, la coordination a été rigoureuse et active sous l'égide de la DGEFP. Dans une phase d'incertitude sur le mode de gestion de la future programmation 2014-2020, les travaux de bilan évaluatif préalable fléchés par les recommandations de la Commission Européenne au titre de l'évaluation ex ante ont été lancés (cf. annexe) sous l'égide du CSE. En parallèle, a également démarré une évaluation sur le rôle du FSE sur la sécurisation des transitions professionnelles. La finalisation de l'évaluation sur la formation professionnelle (cf. tableau des recommandations infra) a permis de pointer non seulement des insuffisances de cohérence de l'action publique au-delà de leurs objets initiaux, mais aussi des questions fondamentales de méthodologie, en particulier au niveau du repérage des actions aidées.

- **Animation régionale.** Les réunions semestrielles dans les régions se sont progressivement moins focalisées sur la question des outils qui sont désormais globalement plutôt bien appropriés (pour mémoire, l'accès à ViziaPROG FSE est possible pour les OI depuis novembre 2011) même si quelques thèmes peuvent encore faire localement l'objet de questionnement ou débat : l'intérêt et les limites des définitions des « sorties positives » et « autres sorties positives » (sujets mis en exergue en raison de la période de préparation des futurs programmes et qui interrogent sur les futurs objectifs à l'horizon 2020) ; la possibilité de mobiliser certaines requêtes spécifiques de l'outil ViziaProg FSE, etc. La présentation des travaux d'évaluation des « effets sur les participants des actions de formation financées par le FSE » a été un point important des réunions de printemps 2012 ; le rendu des conclusions de l'évaluation du dispositif de suivi et d'évaluation (dont le benchmark sur quelques cas européens) ainsi que le lancement des travaux préparatoires de l'évaluation ex ante de la programmation 2014-2020 ont fortement intéressé les acteurs des réunions de l'automne 2012. Dans certaines régions, c'est la présence d'un public mixte (gestionnaires mais aussi animateurs de politiques thématiques) qui a facilité ces débats.

Une vigilance s'impose cependant pour la fin de la programmation 2007-2013 :

- **L'effort quantitatif et qualitatif de la saisie** après CSF des données du suivi évaluatif ne doit pas être relâché, malgré les contraintes de gestion et notamment liées aux contrôles et reprises qui ont marqué l'année 2012 (taux de saisie au 16 décembre de 79,1% environ, moins performant qu'en 2011).
- **La participation aux réunions régionales a été plus irrégulière** qu'à l'habitude (en raison de la période de fin d'année, très mobilisatrice sur d'autres tâches pour certains services des AGD dans certains cas). Mais il faut aussi veiller au bon équilibre de contenu de ces réunions régionales qui constituent l'un des piliers de l'évaluation en continu en garantissant la participation des acteurs régionaux et locaux. Ces réunions sont à la fois l'occasion de diffuser des informations descendantes (présentation des évaluations pilotées par le CSE) mais aussi de collecter des informations remontantes (le commentaire argumenté sur les indicateurs de résultat notamment).
- Les acteurs sont demandeurs des **conclusions issues des travaux nationaux** : d'une part car pour certains d'entre eux ils y collaborent via des entretiens ou via la transmission de cas exemplaires, et d'autre part les informations nourrissent des échanges en région et permettent à chacun de se situer et de comparer ses propres pratiques avec ce qui se dégage au plan général.



Sur ce point particulier, il conviendra d'anticiper pour les réunions régionales du printemps 2013 la place accordée à l'évaluation ex ante.

- Par ailleurs, il est important pour le niveau national de **disposer d'une analyse « régionalisée » des indicateurs de résultat**. Au départ, les écarts sur les valeurs atteintes par rapport aux moyennes nationales ou aux cibles étaient essentiellement imputés à des retards de saisie dans les outils. Ce stade est maintenant plutôt dépassé. Si cette raison est encore invoquée quelquefois, les facteurs explicatifs se sont déplacés sur la dynamique de la programmation et les choix effectués par les décideurs d'une part, et sur le contexte socioéconomique régional d'autre part. Cette évolution est intéressante et doit probablement être poussée davantage encore car elle oblige les acteurs à s'interroger véritablement sur la finalité et le bien-fondé des actions qu'ils conduisent parfois de façon récurrente dans le cadre de dispositifs « bien huilés » mais sans véritable remise en question.
- Enfin, maintenant que nous disposons de plusieurs années de recul, il est possible **de comparer les évolutions d'un semestre à l'autre, d'une année à l'autre** et de chercher à comprendre ce qui justifie l'évolution des valeurs constatées pour chaque indicateur. C'est donc bien une analyse de la **dynamique propre du programme dans la région** qui est effectuée.

En ce qui concerne la préparation de la programmation 2014-2020 :

- Le dispositif de suivi évaluatif et le système d'informations associé, superposent et articulent plusieurs applications, exigeant ainsi **un niveau de professionnalisation important d'un grand nombre d'opérateurs**, et ont atteint un degré de sophistication explicable tant par l'imbrication des outils, que par les évolutions de règles de saisie suivant les évolutions des règles de gestion. Il est souhaitable d'unifier en les simplifiant, les procédures logicielles et la saisie, tout en raisonnant jusqu'au bout de la logique **les implications de la dématérialisation**, le futur système. De façon parallèle, l'exigence du suivi rapproché des entrées et sorties des participants prévue au nouveau projet de règlement FSE 2014-2020 doit **faire évoluer les systèmes de repérage des participants pour permettre un meilleur suivi**, un pilotage plus précis, et au demeurant une meilleure compréhension des appuis réels et potentiels des parcours professionnels des participants en termes d'efficacité mais aussi en restitution de la logique de parcours professionnels. En outre, **la perspective de la mise en œuvre d'évaluations contrefactuelles** milite pour un tel repérage, tout en restant en respect des règles issues des lois françaises sur la protection des données sensibles.
- Dans cette perspective, quelles que soient la portée et l'étendue des actions qui seront prévues dans le/les Plan(s) d'évaluation, il est souhaitable de **mettre en place un plan de formation associé de façon suffisamment large pour les acteurs concernés** ; ce plan pour sa partie « Évaluation » pourrait faire partie du plan d'évaluation initial qui selon les règlements doit être approuvé au premier Comité national de suivi de chaque PO. Le futur plan d'évaluation devrait également proposer des modalités de valorisation des travaux de l'évaluation dès l'origine.
- Comme évoqué dans le REA 2011, l'expérience des années passées montre **encore la nécessité d'un accompagnement régulier d'animation auprès des services et des organismes en charge de la saisie ou des contributions aux travaux de l'évaluation**. L'animation doit être envisagée comme **un processus permanent** qui accompagne l'ensemble du cycle de vie du dispositif de suivi évaluatif.



La valeur ajoutée du système tel qu'il a été construit réside en particulier dans ses usages, qui permettent une réflexion décentralisée sur les réalisations et résultats, et ce faisant aboutissent à diffuser une meilleure culture pratique de l'approche par les résultats, laquelle est au centre de la programmation 2014-2020.

Le tableau suivant précise et complète ces perspectives générales. Nous formulons donc les recommandations suivantes, qui concernent pour certaines la fin de la programmation et pour d'autres la programmation 2014-2020.



Domaine	Recommandations	Qui ? (dans la mesure de leurs moyens)
Qualité de l'information et dialogue sur le sens des données	<p>Ne pas relâcher l'effort sur le rythme des saisies</p> <p>Accentuer l'effort de sensibilisation sur la qualité des données saisies</p> <p>Poursuivre l'animation en région sur ce thème et rappeler les règles de saisie en insistant sur la qualité, notamment pour obtenir des améliorations significatives sur la qualification des sorties positives non déterminées.</p>	<p>Autorités de gestion déléguées et organismes intermédiaires</p> <p>Evaluateurs, en liaison avec l'Autorité de gestion</p> <p>Evaluateurs, en liaison avec l'Autorité de gestion et les Autorités de gestion déléguées</p>
Professionnalisation des gestionnaires	<p>Poursuivre et développer en continu les efforts actuels de formation des gestionnaires.</p> <p>Proposer un mode d'emploi 2013 de l'utilisation générale du dispositif de suivi-évaluatif reprenant à l'intention des utilisateurs les éléments clés d'explication et indiquant les sources existantes d'information approfondie (en cours de lancement).</p>	<p>Autorité de gestion</p> <p>Evaluateurs, en liaison avec l'Autorité de gestion</p>
Anticipation du Plan d'évaluation 2014-2020 et de la mise en œuvre du système d'information 2014	<p>Participer de façon directe aux travaux de définition et de conception des outils informatiques du futur système d'information sur la partie suivi des participants et indicateurs.</p> <p>Faire valoir l'intérêt, quelle que soit la configuration de la gestion future :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un socle de règles communes pour la saisie des données - d'un dispositif de formation à l'évaluation et notamment au futur dispositif de suivi évaluatif - d'un processus d'animation visant à améliorer la qualité des données saisies et à analyser et contextualiser les résultats tant en région qu'au niveau national 	<p>Autorité de gestion</p> <p>Evaluateur</p>
Valorisation nationale des travaux d'évaluation	<p>Poursuivre les travaux du groupe technique du CSE et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer de façon plus large et de façon non spécifique aux acteurs du FSE à l'instar de ce qui a été fait à la Société Française de l'Evaluation en 2012 - Travailler avec les acteurs du FSE (gestionnaires et bénéficiaires) sur le lien entre renseignement des indicateurs et évaluation, et sur l'utilisation de ces données pour leur structure notamment pour la partie Bilan mais également pour la préparation de 2014-2020. 	<p>Autorité de gestion, avec le CSE.</p> <p>Concours des évaluateurs et des réseaux associés au CSE</p>



	Profiter des bilans qui seront faits sur la période de programmation 2007-2013 notamment dans le cadre de l'évaluation ex ante première phase pour valoriser les différents travaux de l'évaluation ainsi que les résultats du suivi du PO (niveau régional et national).	
Animation des réunions régionales et relais avec d'autres problématiques (FEDER notamment)	<p>Poursuivre le travail réalisé en région et avec le volet central avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'animation de deux réunions par an (dont une pourrait être consacrée à un bilan plus large 2007-2013 à la fin de l'année 2013). Les réunions pourraient évoluer vers davantage d'analyse, par exemple en mettant en discussion les indicateurs de résultats avec les chiffres de la programmation nationale et régionale, ou l'évolution des situations socio-économiques au plan national et régional. Elles maintiendraient cependant une première partie consacrée aux processus pour permettre de maintenir un niveau de mobilisation dans le renseignement des indicateurs. Elles pourront aussi contribuer à émettre des recommandations à caractère technique ou opérationnel pour aider à la préparation des programmes futurs, dans un contexte de préparation de PO régionaux pour une partie de la programmation nationale. - La sollicitation ponctuelle des évaluateurs en fonction de réunions régionales spécifiques (Comités plurifonds par exemple) dans lesquelles les travaux de l'évaluation pourraient être valorisés. - La prise en compte plus spécifique de l'axe 4 et des dossiers d'appui aux structures (notamment, pour estimer dans la perspective de leur intégration dans des axes définis globalement pour 2014-2020, leur intérêt complémentaire par rapport à celui des actions vers les participants. <p>Utiliser les évaluations thématiques, mettre en place des échanges de bonnes pratiques à des niveaux interrégionaux.</p>	<p>Evaluateurs, avec l'appui de l'Autorité de gestion et des Autorités de gestion déléguées</p> <p>Autorités de gestion déléguées</p> <p>Evaluateurs, avec l'appui des Autorités de gestion déléguées</p> <p>Autorité de gestion, en liaison avec les Autorités de gestion déléguées et les OI</p> <p>Evaluateurs</p>



2.4.2 L'amélioration de la programmation 2007-2013 et les perspectives 2014-2020

Les recommandations qui suivent sont issues de l'examen des données issues du suivi évaluatif mais aussi des réflexions émises et des débats tenus lors des réunions régionales et avec les acteurs du volet central, ainsi que des conclusions des études thématiques et des débats en CSE et avec l'Autorité de Gestion.

Afin de simplifier la présentation de nos recommandations, nous les regroupons dans le tableau ci-après, avec une présentation par Axe, puis sur des dimensions transversales.



Axe 1	Recommandations	Qui ? (dans la mesure de leurs moyens)
<p>1° Anticipation et accompagnement des mutations économiques <u>Observation</u> : une grande diversité de dossiers, avec un manque de ciblage, et sans analyse disponible de la valeur ajoutée relative des différents dispositifs aidés. Le FSE est peu utilisé dans les réponses de terrain lorsque survient un problème soudain et majeur, il est considéré comme trop difficile et insuffisamment flexible par rapport à d'autres dispositifs.</p>	<p>Mieux définir une problématique régionalisée de l'anticipation/accompagnement des mutations économiques, à travers des dispositifs partenariaux Etat-Région, en associant les EPCI intéressés. Se pencher de façon plus globale, dans l'évaluation ex ante, sur la logique de l'intervention FSE, peu utilisée en accompagnement, par rapport aux autres dispositifs ayant le même objet</p> <p>Réévaluer les instruments disponibles et leur apport au regard des Diagnostics stratégiques territoriaux plurifonds remis en novembre 2012 à la DATAR Lancer en région des appels à projets ciblés dans la perspective de préparation de la programmation 2014-2020.</p>	<p>Autorités de gestion déléguées</p> <p>Autorités de gestion déléguées Evaluateur En liaison avec l'Autorité de Gestion</p>
<p>2° Ciblage et accompagnement des formations pour les salariés <u>Observation</u>: L'évaluation thématique 2011-2012 a montré des <u>liens étroits entre l'action du FSE et les politiques de droit commun</u> des acteurs de la formation professionnelle (publics, effets des formations, perceptions des participants sur les formations suivies, effets de la certification sur les parcours, besoin d'un accompagnement pré et post formation) mais aussi l'hétérogénéité des actions selon les régions. Ainsi la question se pose de savoir si le FSE doit venir appuyer les politiques de droit commun tout en ciblant son action sur des publics spécifiques ?</p>	<p>De façon générale, poursuivre l'effort de formation et son adaptation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'offre de formation cofinancée doit nécessairement s'adapter à l'évolution conjoncturelle et structurelle des économies nationales et régionales ; - elle est nécessairement diversifiée en raison des profils et des attentes des salariés (niveau de qualification, âge...); <p>De façon plus spécifique, poursuivre les efforts de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ciblage en faveur des plus de 45 ans (publics moins enclin à la mobilité et la formation), en tenant compte de la mise en place progressive du dispositif « emplois d'avenir » ; - soutien aux actions préparatoires et actions aval aux formations. <p>Au plan du suivi et de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la qualité de la saisie (homogénéité, précisions, ...) et de la codification des actions dans Presage - Réfléchir à un système évaluatif permettant de mieux cibler chacune des logiques d'actions et ainsi de mieux analyser les différents types de sortie et leur lien avec l'intervention du FSE 	<p>Gestionnaires concernés</p>



<p>Ou doit-il au contraire accompagner la mise en place de politiques spécifiques non couvertes par le droit commun, conférant de fait davantage de visibilité à ses effets levier mais nécessitant de trouver des co-financement nécessaire</p> <p><u>Observation</u> : L'évaluation a confirmé l'importance des actions préparatoires en amont des formations pour réussir les sorties de l'action ainsi que l'importance des <u>actions accompagnement aval</u> (post formation) qui doivent être soutenues pour consolider les parcours.</p> <p><u>Observation</u> : L'évaluation a mis en outre en lumière plusieurs <u>limites au système actuel de suivi</u> des participants qu'il conviendrait de traiter dès 2013 dans la perspective d'améliorer aussi le suivi des prochains programmes. Plus globalement, le système d'évaluation actuel ne permet pas d'identifier les différentes logiques d'action soutenues conjointement au sein des sous mesures analysées. Il en ressort des difficultés à évaluer précisément la valeur ajoutée du FSE.</p>	<p>Les pistes proposées dans le REA 2011 restent pertinentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de façon générale : <ul style="list-style-type: none"> - Sur la lutte contre l'illettrisme et les savoirs de base, renforcer les actions permettant d'effectuer les diagnostics amont, rendre appétant le salarié à une action dans laquelle il se sent stigmatisé (tous niveaux de qualification confondus). - Financer des actions de formation, dans une approche pensée avec l'exercice professionnel, la définition du projet professionnel et l'accompagnement à la sortie de la formation. - Pour les seniors, la prise en compte spécifique par les acteurs de la formation de leurs préoccupations par rapport à l'emploi, en tenant compte de leur expérience professionnelle passée, dans l'offre de services proposée, est à développer. - Pour les très bas niveaux de qualification, l'articulation de formations sur les savoirs de base et de formation courte ou longue professionnalisante est une forme de réponse aux besoins et attentes. Le FSE doit donc encourager les formations qualifiantes (et d'autant plus certifiantes), en particulier pour les niveaux VI et V bis pour qui, plus que les autres, le rôle de la certification reste majeur. 	<p>Gestionnaires concernés</p>
<p>4° Création et reprise d'entreprises</p> <p><u>Observation générale</u> : La mesure pour l'année 2008 du taux de survie à 3 ans des entreprises créées ou reprises dans le cadre de la sous-mesure 131 confirme la tendance observée l'année précédente avec un taux de survie globalement important au regard des caractéristiques</p>	<p>Etre plus exigeant sur la densité de l'accompagnement individuel et collectif. Le renforcement de l'appui à l'émergence de projet, ainsi qu'en matière d'accompagnement post création pourrait répondre aux besoins d'une partie des publics et compléter utilement une offre d'accompagnement à la création/reprise essentiellement centrée désormais sur l'accompagnement et la formation. Ceci est notamment vrai pour les femmes créatrices d'entreprise, pour lesquelles les dispositifs d'accompagnement, notamment en ce qui concerne la conciliation de la vie familiale et la création, doivent être renforcés.</p>	<p>Autorités de gestion déléguées et organismes intermédiaires concernés</p>



<p>des publics accompagnés. <u>Observation</u> : l'accès des femmes aux dispositifs est satisfaisant mais la création ne suit pas en proportion, faute d'un accompagnement suffisamment dense et organisé aux phases essentielles de définition et de lancement du projet. <u>Observation</u> : Les opérations soutenues dans le cadre du FSE concernent davantage la création que la reprise. Ce constat est également valable hors FSE, dans le cadre du dispositif NACRE.</p>	<p>Mener région par région une campagne d'information ad hoc et mettre en place des dispositifs pilotés et animés de rencontre entre cédants et repreneurs, et valoriser l'apport du FSE, notamment pour les seniors possédant une expérience d'entreprise.</p> <p>Lancer des appels à projets visant à soutenir plus spécifiquement certains segments de l'offre de services en matière de création/reprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à l'émergence de projet - Pratiques innovantes (profilage des publics, traçabilité des parcours, ingénierie des parcours, modalités d'accompagnement...) - Appui à la reprise d'entreprise - Formation des professionnels de l'accompagnement. 	<p>Autorités de gestion déléguées et organismes intermédiaires concernés</p> <p>Autorités de gestion déléguées et organismes intermédiaires concernés</p>
--	--	---

Axe 2	Recommandations	Qui ?
<p>1° Formation des demandeurs d'emploi <u>Observation</u> : Sur la base de l'enquête 2011/2012, les actions de formation des D.E. montrent globalement <u>des résultats positifs</u> (7 emplois sur 10 occupés à l'issue de l'action sont en lien avec la formation suivie, 63% d'accès à l'emploi dans les 6 mois qui ont suivi la sortie de l'action de formation, ...). Mais la situation dans l'emploi des femmes et bas niveaux de qualification reste plus fragile que les autres types de participants.</p> <p><u>Observation</u> : La <u>formalisation du projet professionnel</u> constitue une variable explicative forte de la concrétisation des retombées du parcours de formation dans les 6 mois après la fin de la formation. Le suivi d'une formation qualifiante ou non qualifiante a un effet direct sur cette formalisation.</p>	<p>L'évaluation 2011/2012 des « effets pour les participants des actions financées par le FSE dans le domaine de la formation tout au long de la vie » a posé des questions importantes : le FSE doit-il se concentrer en priorité sur la recherche de la qualification afin de mener les participants vers l'emploi, option privilégiée pour la période 2007-2013 ? Peut-il au contraire être mobilisé afin de maintenir la diversité des actions de formation, avec un objectif plus ou moins proche d'accès à la qualification ? Ces questions doivent faire l'objet d'approfondissement lors des travaux de préparation des PO 2014-2020.</p> <p>De manière plus spécifique et pour l'année 2013 notamment, plusieurs pistes peuvent être proposées qui s'inscrivent pour certaines dans la continuité des travaux de l'année passée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des actions spécifiques renforcées en faveur des publics seniors et par exemple, organiser des appels à projets spécifiques et ciblés sur les demandeurs d'emploi seniors. Le FSE pourrait également se positionner sur des expérimentations concernant la contribution de la formation au vieillissement actif, en articulant les approches des différents acteurs (Pôle Emploi, Conseils régionaux...) et s'articuler avec les dispositifs de droit commun nouveau impliquant les seniors (« emploi d'avenir »). 	<p>Autorités de gestion actuelles et futures</p> <p>Partenaires</p> <p>Gestionnaires concernés</p>



<p><u>Observation</u> : L'étude menée en 2011/2012 montre pour <u>les séniors</u> (plus de 45 ans) un effet limité de l'action de formation sur leur trajectoire professionnelle. L'issue de l'action se caractérise par une succession de périodes d'emploi et de chômage. La <u>faiblesse du projet personnel</u> et les <u>difficultés personnelles</u>, constituent des freins importants dans le développement des parcours. Ils sont à ce titre plus nombreux à ne pas obtenir leur certification (seulement 80%). Ces deux facteurs sont moins présents pour les niveaux supérieurs de qualification.</p> <p><u>Observation</u> : Les populations de <u>bas niveaux de qualification</u> (niveau V bis et infra) restent les publics les plus fragilisés face à l'emploi à l'issue des actions de formation (accès moins facile à l'emploi durant la période dans les 6 mois post-formation)</p> <p><u>Observation</u> : Des freins existent au bon déroulement des formations qui justifient des actions de <u>lutte contre les abandons</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir des actions renforcées en faveur des bas niveaux de qualification (niveaux V bis et VI notamment). - Développer une approche en termes de parcours pour faciliter la construction de parcours pré-qualifiant-pré-professionnalisant-qualifiant, en articulant les voies de formation notamment avec l'apprentissage et en développant par exemple le rapprochement d'actions des Conseils régionaux avec les dispositifs de Pôle Emploi et/ou des OPCA sur la formation des demandeurs d'emploi. - Développer les actions amont de préprofessionnalisation (découverte des métiers). - Inscrire le travail sur le projet professionnel et la compréhension des métiers comme une composante de la formation, et améliorer l'accompagnement après la formation ; d'une façon générale, prendre en compte la situation globale de l'apprenant. <p>Au plan du suivi et de l'évaluation, comme pour les actions de formation des salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer la qualité de la saisie (homogénéité, précisions, ...) et de la codification des actions dans Presage - réfléchir à un système évaluatif permettant de mieux cibler chacune des logiques d'action et ainsi de mieux analyser les différents types de sortie et leur lien avec l'intervention du FSE. 	
<p>2° Mesure spécifique pour l'égalité entre les femmes et les hommes</p> <p><u>Observation</u> : L'évaluation menée en 2010 a mis en avant à la fois des avancées notables (objectivation de la place et des résultats respectifs des femmes et des hommes dans le programme) et des marges de progrès encore importantes</p>	<p>Les recommandations formulées en 2011 sont encore d'actualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier la mise en œuvre des préconisations issues de l'évaluation thématique de 2010 et des recommandations émises par l'Autorité de gestion suite à cette étude. - Encourager la mise en place d'appels à projets spécifiques dans les régions où la consommation de la mesure est faible. - Faire le bilan de l'appel à projets national en vue d'une poursuite éventuelle, et des appels à projets nationaux. 	<p>Évaluateurs, en lien avec l'Autorité de gestion et Autorités de gestion déléguées concernées</p>



pour mieux prendre en compte cette dimension. Le taux de programmation est insuffisant dans certaines régions.	Et dans la perspective de l'évaluation ex ante , s'appuyer sur la préparation de la programmation 2014-2020 dans laquelle l'égalité entre les femmes et les hommes reste une priorité transversale pour inciter les acteurs à mieux prendre en compte cette dimension dans les projets financés sur ce PO.	
---	---	--

Axe 3	Recommandations	
<p>1° Cohérence et pertinence de l'offre d'insertion sur les territoires</p> <p><u>Observation</u>: les débats en régions renforcent les conclusions de l'évaluation sur le rôle du FSE dans la gouvernance et le pilotage de l'offre d'insertion sur les territoires, en ce qui concerne la trop forte complexité de l'offre, son besoin d'adaptation dans le contexte de crise et de mise en place des réformes, notamment le RSA, et la nécessité de renforcer le partenariat territorial notamment dans le cadre des PTI.</p> <p>En outre, les publics concernés sont en plus grande difficulté qu'autrefois, les autres étant pris en charge par Pôle Emploi.</p> <p>Avant même de prendre position sur un scénario issu de l'étude pour la prochaine programmation, il importe de développer les pistes de bonnes pratiques révélées par l'étude. Celle-ci doit être prise en considération par les partenaires pour réfléchir aux objectifs du FSE sur l'offre d'insertion en vue de la prochaine programmation.</p>	<p>Soutenir les démarches de cartographie de l'offre d'insertion sur les territoires initiées dans le cadre des PTI, ainsi que les démarches visant à mieux connaître les publics (segmentation, profilage)</p> <p>Veiller à la présence dans l'offre d'insertion sur le territoire de dispositifs pré-professionnalisants (découverte de métiers ou de filières, préparation pour entrer en formation qualifiante...) adaptés à l'évolution des publics pris en charge.</p> <p>Proposer des actions de mobilisation et d'activation des publics bénéficiaires du RSA dans des logiques de parcours d'insertion socioprofessionnelle dès leur entrée dans le dispositif RSA.</p> <p>Soutenir des initiatives visant à proposer des ingénieries alternatives des parcours pour les personnes les plus éloignées de l'emploi : (construction de parcours, méthodologie d'accompagnement, outillage, formation des professionnels)</p> <p>Reprendre les résultats de l'étude thématique menée et s'en saisir en vue de la prochaine programmation, en particulier dans le cadre de l'évaluation ex ante</p>	<p>Autorités de gestion déléguées et organismes intermédiaires concernés</p> <p>Autorités de gestion déléguées organismes intermédiaires concernés</p> <p>organismes intermédiaires concernés</p> <p>Autorités de gestion déléguées organismes intermédiaires concerné</p> <p>Autorité de gestion, avec le concours des évaluateurs</p>



<p>Il importera aussi de réfléchir plus avant à ce qui est susceptible de relever du droit commun et ce qui peut grâce au FSE démontrer une réelle valeur ajoutée au service des publics, en s'appuyant sur l'étude menée et les travaux de l'évaluation ex ante</p>		
<p>2° Articulation de l'offre d'insertion et de l'offre de formation <u>Observation</u> : peu de publics issus des PDI et des PLIE trouvent à s'insérer rapidement et efficacement dans des formations qualifiantes aidées par les Régions ou Pôle Emploi.</p>	<p>Les deux pistes proposées en 2011 sont toujours d'actualité : - Développer un travail en commun PLIE/CG/CR/Pôle Emploi sur ces publics cibles au niveau des territoires pour l'articulation offre d'insertion/offre de formation (<i>Recommandation également valable au titre de l'Axe 4</i>) - Promouvoir et soutenir les initiatives partenariales visant à organiser et développer l'offre de formation à destination des salariés en contrats aidés (en SIAE et hors SIAE).</p>	<p>Autorités de gestion déléguées et organismes intermédiaires concernés</p>
<p>3° Partenariat avec le secteur économique sur une base territoriale <u>Observation</u> : la crise oblige les prestataires de l'offre d'insertion à cerner mieux et de plus près les besoins en emplois locaux et à moderniser leur offre.</p>	<p>Les deux pistes proposées en 2011 sont également toujours d'actualité : - Faciliter des actions partenariales notamment public/privé, et de modernisation au titre des systèmes et structures pour les SIAE, pour appuyer le placement des publics cibles. - Soutenir la mise en réseau des SIAE avec des entreprises du secteur marchand dans le cadre de la création de filières. N.B. Ces actions a priori éligibles sont aujourd'hui rarement acceptées par les services instructeurs du fait que les SIAE bénéficient déjà de l'aide aux postes. (<i>Recommandation également valable au titre de l'Axe 4</i>)</p>	<p>Autorités de gestion déléguées et organismes intermédiaires concernés</p>

Axe 4	Recommandations	Qui ?
<p>1° Remarque générale sur l'Axe 4 Dans les différents Rapports d'évaluation, nous avons à plusieurs reprises insisté sur la nécessité d'accélérer la programmation de l'Axe 4, pour nous potentiellement porteur de partenariats nouveaux, d'innovation technique, pédagogique et sociale, et de dimension interrégionale et internationale dans la filiation du programme EQUAL.</p>	<p>Effectuer un bilan des actions de l'Axe 4, notamment les actions concernant les systèmes et structures, jusqu'ici peu étudiées dans l'évaluation en continu. En particulier les actions concernant le microcrédit et les partenariats pour l'insertion, qui font l'objet de demandes de certains bénéficiaires.</p>	<p>Autorité de Gestion Evalueurs</p>



<p>Pour un ensemble de raisons, l'axe 1 a été peu programmé, et largement amputé au profit d'autres axes (voir REA 2010) avec l'exception du programme compétences clefs, entré dans l'axe après le début de la programmation. Cette situation interroge sur la capacité des acteurs de la programmation à sortir des sentiers battus au moment où les exigences de programmation sur les dispositifs traditionnels ont été très prégnantes et mobilisatrices des forces vives de la gestion.</p>		
<p>2° Poursuite de la formation dans le programme Etat « Compétences clefs » en formation qualifiante <u>Observation</u> : la poursuite des formations « Compétences clefs » en formation qualifiante est un objectif essentiel, et pratiquement atteint quant à la valeur cible. Cet effort est à consolider voire à développer.</p>	<p>Nous renouvelons ici les recommandations portées en 2011 :</p> <p>Informers systématiquement les participants pendant l'action et à la sortie sur les possibilités de formation ou de préformation qualifiantes possibles, dans une optique de construction de parcours.</p> <p>- Favoriser l'articulation effective du calendrier des sessions avec les sessions de formations qualifiantes au niveau des territoires.</p>	<p>Autorités de gestion déléguées et opérateurs</p> <p>Autorités de gestion déléguées, en lien avec les structures concernées</p>



Eléments transversaux/globaux	Recommandations	
<p>1° Dimension d'égalité entre les femmes et les hommes</p> <p><u>Observation</u>: le PO permet dans son principe et ses modalités des avancées globales, qui ne sont pas encore suffisamment saisies par les acteurs. L'évaluation thématique de 2010 a dégagé des pistes de travail qui sont largement encore d'actualité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire en continu une animation autour de la priorité, en associant gestionnaires, services instructeurs et organismes intermédiaires (réunions de réseaux, formations, réunions de sensibilisation collective...) - Construire ou renforcer des partenariats avec les Déléguées régionales aux droits des femmes et à l'égalité, en tant qu'appui à l'expertise régionale et relais de la mobilisation du FSE sur ces questions. - Encourager des sessions de sensibilisation ou de formation à la thématique d'égalité entre les femmes et les hommes pour les gestionnaires, et les bénéficiaires. - Utiliser les leviers d'actions, tels que la bonification et la mesure spécifique (à travers, notamment, des appels à projets ciblés). - Inviter les bénéficiaires à présenter, dans leur bilan, de manière détaillée les résultats de leur opération en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. 	<p>Autorité de gestion, Autorités de gestion déléguées et OI</p> <p>Autorités de gestion déléguées</p> <p>Autorités de gestion déléguées et OI</p> <p>Autorités de gestion déléguées et OI</p> <p>Autorités de gestion déléguées et OI</p>
<p>De façon transversale</p>	<p>Relancer les initiatives liées aux priorités transversales, et notamment celles de l'égalité entre les femmes et les hommes et du vieillissement actif, pour inciter les acteurs du FSE à mettre en place des actions spécifiques, à l'instar de ce qui a été fait dans plusieurs régions et au niveau central (appels à projets du FPSPP).</p>	<p>Autorité de Gestion Autorités de gestion déléguées et OI</p>



3 L'efficacité du programme opérationnel : analyse des réalisations et des résultats

3.1 Les publics cibles

A la date du 16 décembre 2012, sur la base des données issues de l'onglet Tableau de bord des régions⁶ de ViziaProg FSE, on dénombre **3 847 803 entrées** sur les actions cofinancées par le FSE (actions d'assistance aux personnes et donc hors actions concernant les systèmes et structures) depuis le démarrage de la programmation 2007-2013, dont **809 014 entrées recensées au titre du RAE 2012⁷** (données qui devraient continuer d'évoluer d'ici le 31 janvier 2013).

Concernant les publics cibles du FSE, les tendances observées dans le cadre du REA 2011 demeurent stables avec les données actualisées pour le REA 2012 :

→ Au regard de leur situation sur le marché du travail :

- Les actifs occupés représentent 20,7% des participants ;
- Les chômeurs représentent 58,9% des participants ;
- Les inactifs représentent 19,6% des participants.

→ Au regard de leur ventilation par tranche d'âge :

- La majorité des participants se concentre sur la tranche d'âge 25-54 ans (59%) ;
- Les jeunes (15-24 ans) représentent 36% du total des participants, ce qui traduit une diminution de trois points de la part des jeunes au profit de la classe d'âge des 25-54 ans⁸ ;
- La part des personnes âgées de 55 ans demeure faible et stable autour de 4%.

En revanche, nous constatons une élévation du niveau de formation des participants. En effet :

- 37% des participants ont un niveau inférieur ou équivalent à la fin de scolarité obligatoire (- 2 points par rapport aux données cumulées en novembre 2011) ;
- 30% ont un niveau CAP/BEP (-1 point) ;
- 17,4% ont un niveau baccalauréat (+2,5 points) ;
- 6,8% ont un niveau supérieur au baccalauréat (+0,8 point).

Ceci s'explique notamment par la crise économique qui touche les plus bas niveaux de qualification mais également des personnes plus qualifiées de façon plus marquée qu'au début de la programmation du PO.

⁶ Il s'agit des données en valeurs cumulées qui sont calculées sur la base des dossiers répondant aux règles RAE à compter du RAE 2009, c'est à dire ayant fait l'objet d'un CSF daté à partir de 2009, portant sur un bilan intermédiaire annuel (BIA) ou final (BF) (pas sur un bilan intermédiaire, BI), soit 19019 dossiers à la date de mise à jour du 16 décembre 2012. Certains résultats peuvent être donc liés au rythme des CSF effectués et non à une évolution réelle, d'où une prudence nécessaire dans l'interprétation des chiffres.

⁷ Il s'agit des données issues des dossiers d'assistance aux personnes ayant fait l'objet d'un contrôle de service fait, validé au cours de l'année 2012. Les gestionnaires ont jusqu'au 31 janvier 2013 pour saisir les indicateurs D1/D2 relatifs à ces dossiers.

⁸ Ceci résulte en particulier d'une politique spécifique de certains Conseils régionaux, par exemple le Conseil régional de Bourgogne qui cible les jeunes sans qualification.



C'est le cas par exemple en Haute-Normandie ou en Ile-de-France où la part des bas niveaux de qualification a chuté du fait de la présence plus massive de personnes diplômées dans les dispositifs cofinancés par le FSE. Les populations les plus fragiles sont ainsi concurrencées par l'arrivée de ce public en situation de précarité au regard de l'emploi, mais mieux formé. C'est le cas également en Nord-Pas de Calais où la part des participants ayant un niveau de formation équivalent au baccalauréat est en grande partie due à un dossier relevant de la sous-mesure 211 « Accompagnement des demandeurs d'emploi non-indemnisés » qui a concerné 63 121 participants de niveau IV.

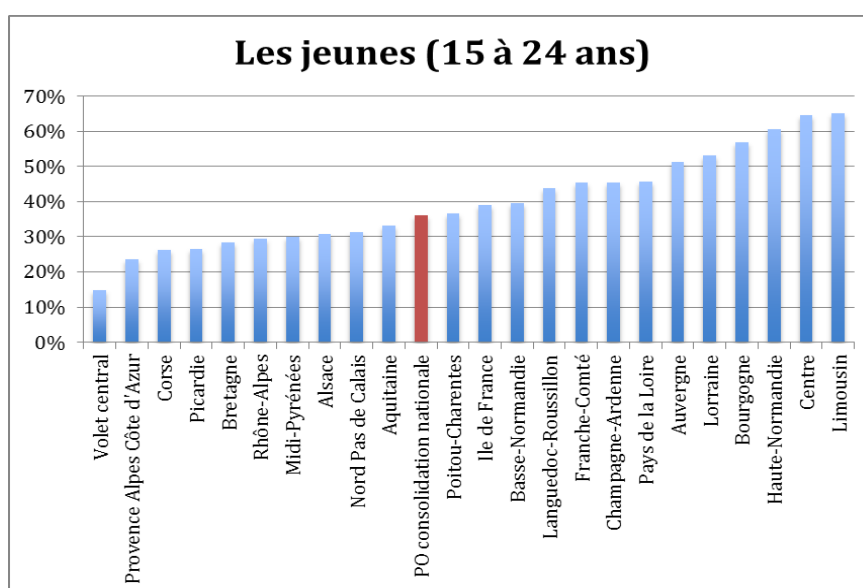
Le tableau des participants figure ci-dessous :

Groupes cibles (version SFC) Total	Valeurs cumulées jusqu'à la dernière mise à jour (16-12-2012)	
	Entrées	
Indicateur	Total	Femmes
Nombre total de participants	3 847 803	1 947 348
Actifs occupés	797 283	363 780
Dont indépendants	143 660	47 320
Chômeurs	2 268 057	1 196 949
dont CLD	844 898	451 268
Inactifs	752 551	352 910
dont dans le domaine de l'éducation	239 119	109 026
Jeunes (15 à 24 ans)	1 393 437	638 025
Personnes âgées (55 à 64 ans)	163 139	81 551
Migrants	216 420	147 499
Minorités	11 013	5 690
Handicapés	128 742	53 643
Autres défavorisés	548 620	264 937
Enseignement primaire ou secondaire	1 415 328	696 630
Enseignement secondaire ou supérieur	1 162 300	561 637
Enseignement post-secondaire	670 996	357 204
Enseignement supérieur	259 896	136 172
Bénéficiaires minima sociaux	640 279	312 233

Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012

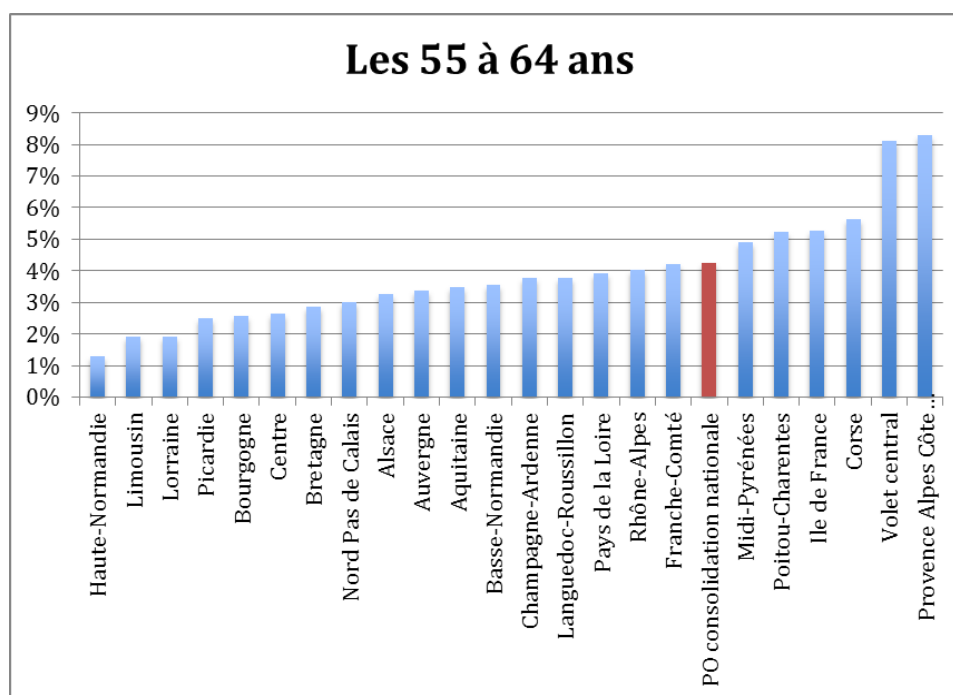


Graphiques comparés de répartition des publics cibles selon les régions :



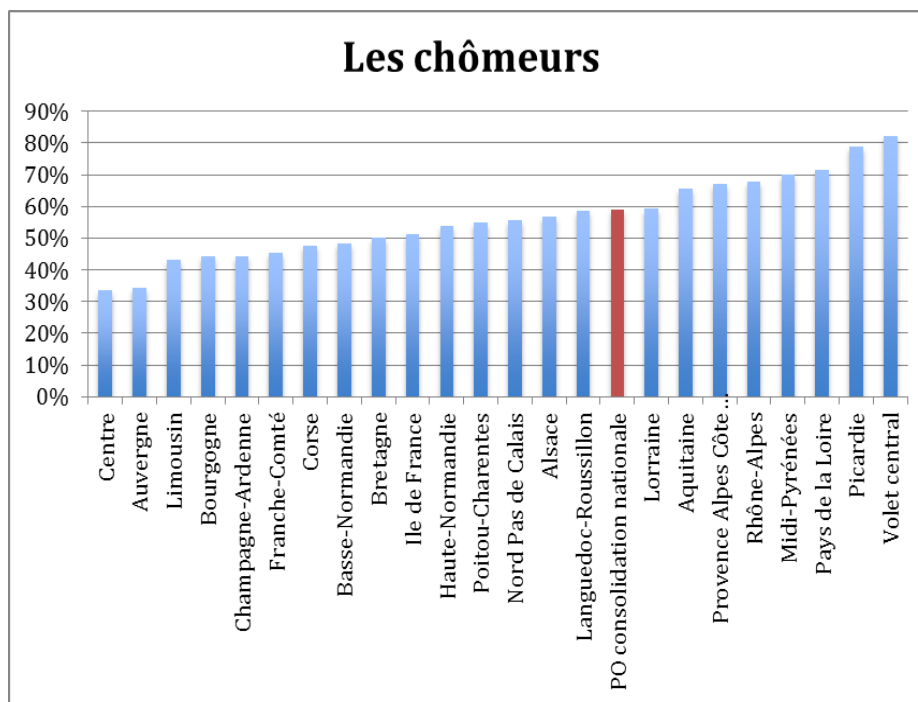
Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012

La participation des jeunes aux opérations soutenues par le FSE s'avère très variable, d'un peu plus de 20% en PACA jusque 62-63% en régions Limousin et Centre. Ces variations dans la prise en compte du public des jeunes sont à lier avec les choix d'affectation des Conseils régionaux et leur poids dans les programmations régionales.



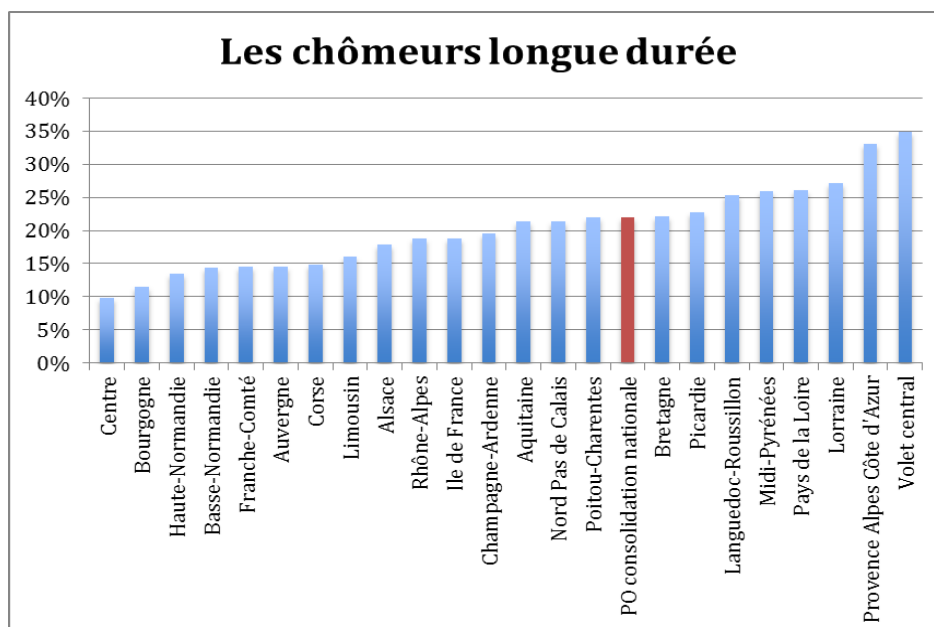
Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012

Les seniors demeurent faiblement représentés dans la majorité des régions (à l'exception de la région PACA qui a mis en place des actions ciblant ces publics, et du volet central), faute d'une orientation forte des politiques publiques en matière d'emploi et de formation des seniors, et d'une prise en compte spécifique volontaire au niveau régional.

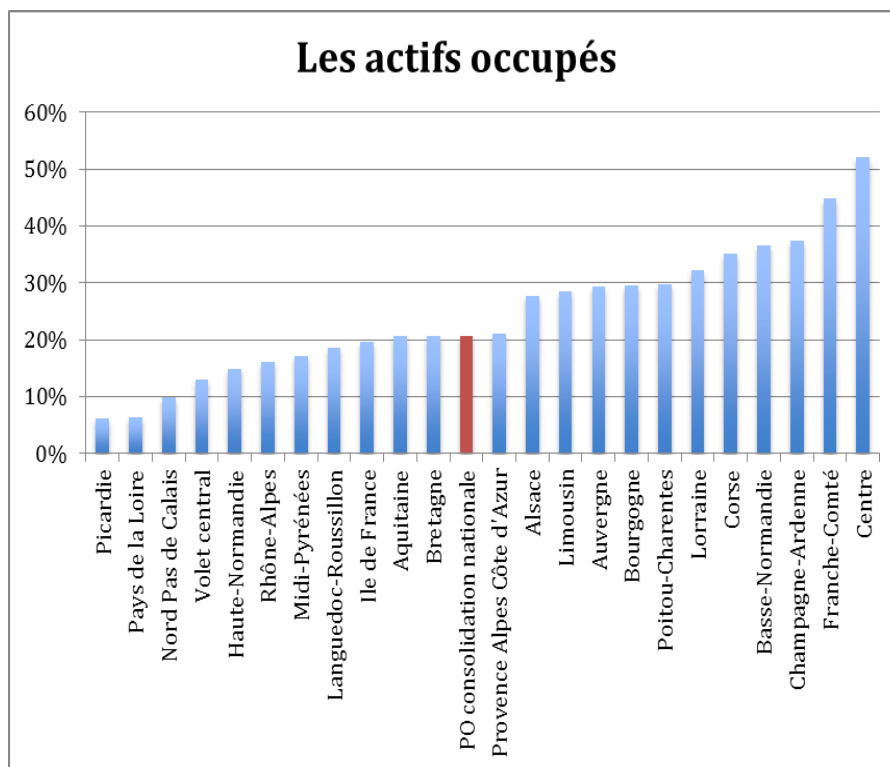


Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012

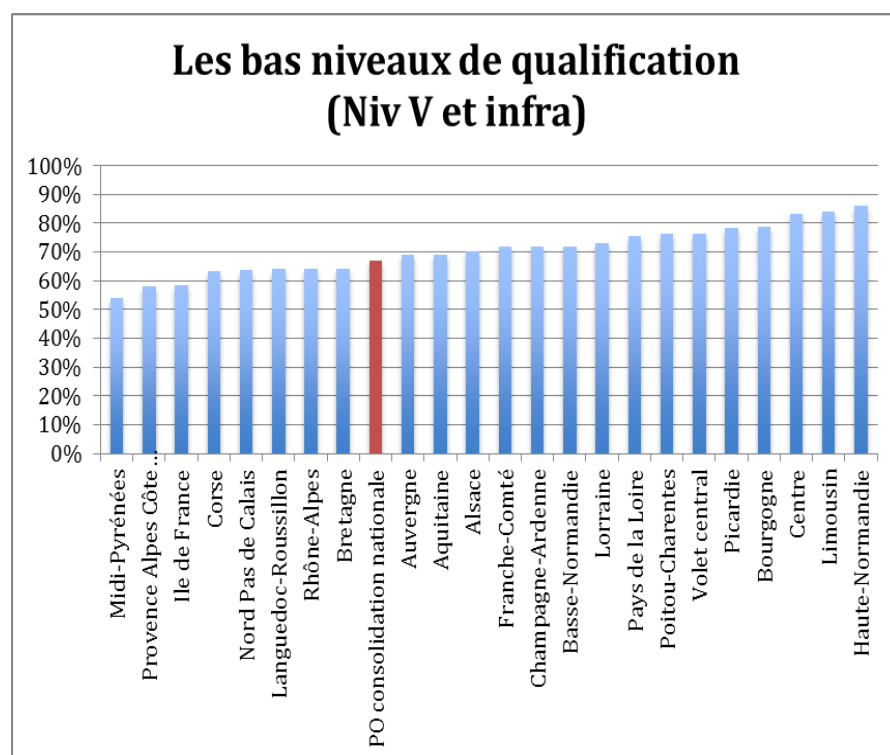
Dans la majorité des régions, les chômeurs représentent au moins la moitié des participants. En revanche, dans les régions Auvergne, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Centre, Franche-Comté et Limousin, d'autres publics ont davantage été privilégiés. En particulier, les actifs occupés en région Centre (52%), en Franche-Comté (45%) et en Champagne-Ardenne (37%); les inactifs en région Auvergne (36%). Les régions Limousin et Bourgogne se caractérisent par une approche plus équilibrée entre les différentes catégories de public.



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012

L'ensemble des programmations régionales ciblent de manière effective les publics de bas niveaux de qualification.

3.2 Les sorties des participants

Nous constatons une légère baisse des sorties positives. Nous passons d'un taux de sorties positives de 68,3% en fin d'année 2011 (en valeurs cumulées) à un taux de 67,4% au 16 décembre 2012. Parmi ces sorties positives, il est important de noter que les sorties positives identifiées demeurent stables (30,8%) et que ce sont les autres types de sorties positives qui marquent un léger recul passant d'un taux de 37,5% en fin 2011 à 36,6%, à la date de la dernière mise à jour de ViziaProg FSE. Ceci semble marquer une rupture qui restera à vérifier d'ici la clôture du RAE 2012 avec la tendance précédemment observée, par rapport à la hausse précédente des autres types de sorties positives (+1,4% entre 2010 et 2011).

Les participants des réunions régionales font état cependant de pratiques toujours très hétérogènes sur l'utilisation de cette catégorie « Autres sorties positives ». Si certains utilisent pleinement le travail initié entre l'Autorité de gestion, l'Association des Départements de France et plusieurs Conseils généraux (Cf. REA 2011), d'autres mobilisent cette catégorie en dernier recours (catégorie « par défaut ») ou lorsque leur objectif a été atteint. Les Autorités de gestion et les évaluateurs ont donc poursuivi le travail d'explicitation cette année et les chiffres restent à lire avec prudence. Certains interlocuteurs explicitent dans leur rapport d'exécution les participants qu'ils situent dans cette catégorie.

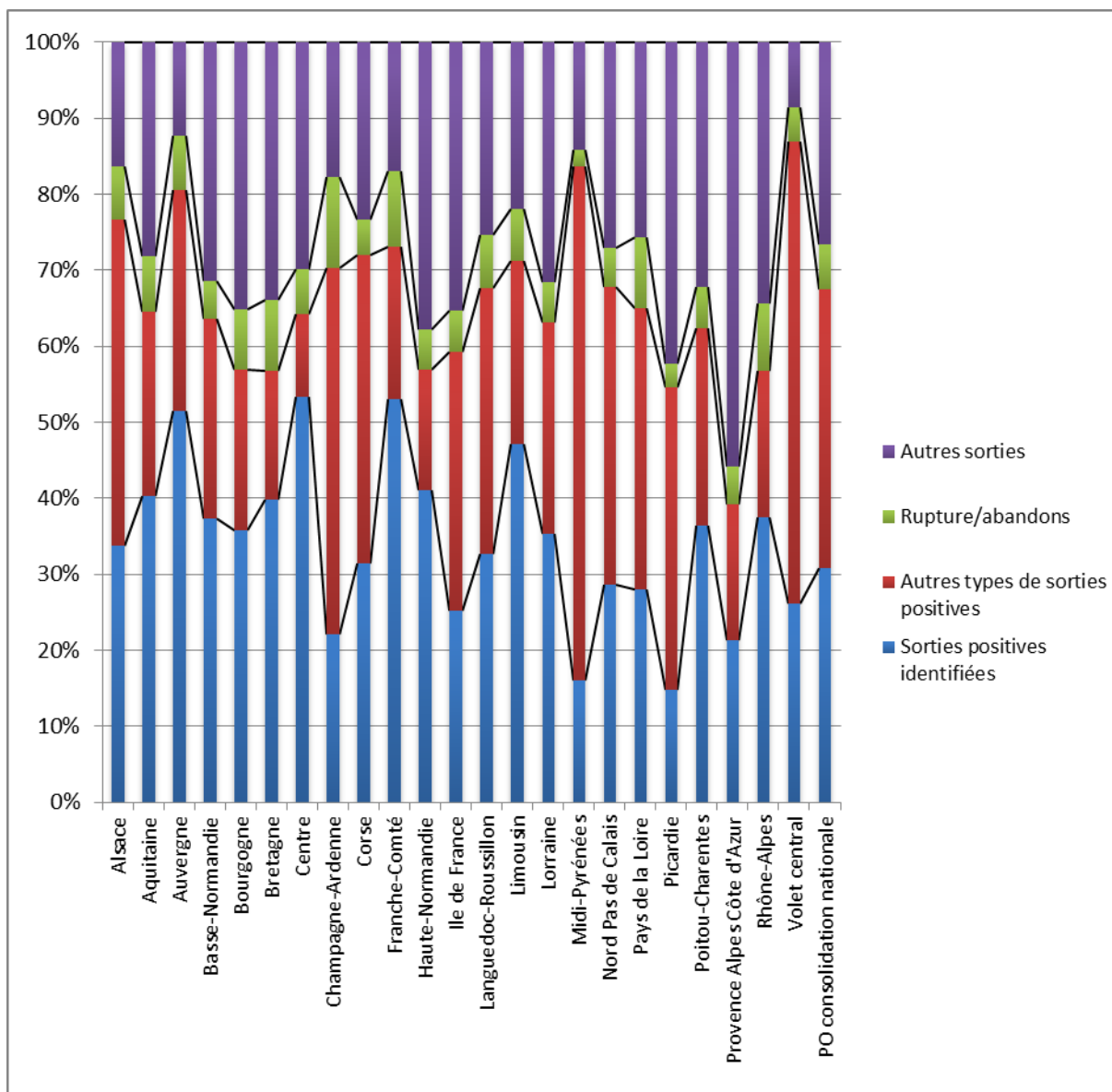
Types de sorties (Total)	Valeurs cumulées jusqu'à la dernière mise à jour (16-12-2012)			
	Nombre de sorties	En %	Dont femmes	En %
Création d'activité	106 305	3,2	38 032	2,2
Accès à un emploi temporaire ou saisonnier	199 587	6,0	84 453	5,0
Accès à un contrat aidé	78 334	2,3	39 447	2,3
Accès à un emploi durable	264 725	7,9	133 956	7,9
Accès à une formation qualifiante	193 719	5,8	81 498	4,8
Formation certifiée	109 304	3,3	48 515	2,9
Accès à une procédure VAE	47 196	1,4	31 803	1,9
Retour en formation scolaire	31 836	1,0	13 281	0,8
S-Total - sorties positives identifiées	1 031 006	30,8	470 985	27,8
Autres types de sorties positives	1 223 704	36,6	674 204	39,9
S-Total - sorties positives	2 254 710	67,4	1 145 189	67,7
Rupture / abandons	198 671	5,9	92 169	5,4
Autres sorties	890 866	26,6	454 496	26,9
Total des sorties des participants	3 344 247	100,0	1 691 854	100,0

Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012

Répartition des sorties par région

La distribution des différentes catégories de sorties par région laisse apparaître de grandes disparités entre ces dernières, que les contextes économiques régionaux ne peuvent suffire à eux seuls à expliquer.



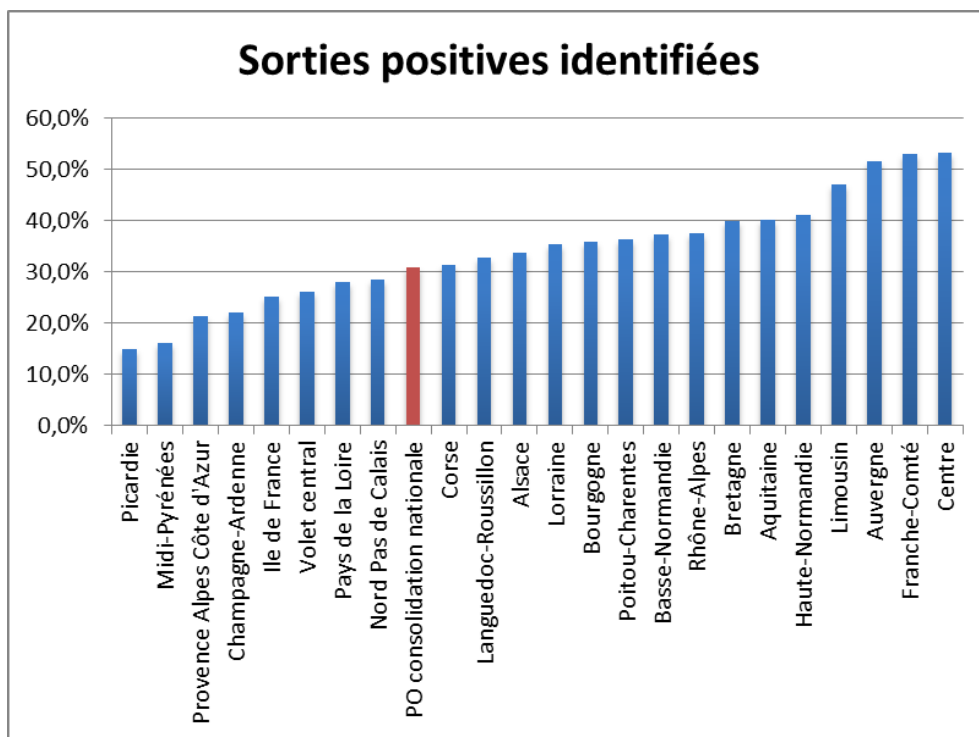


Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012

Les sorties positives identifiées

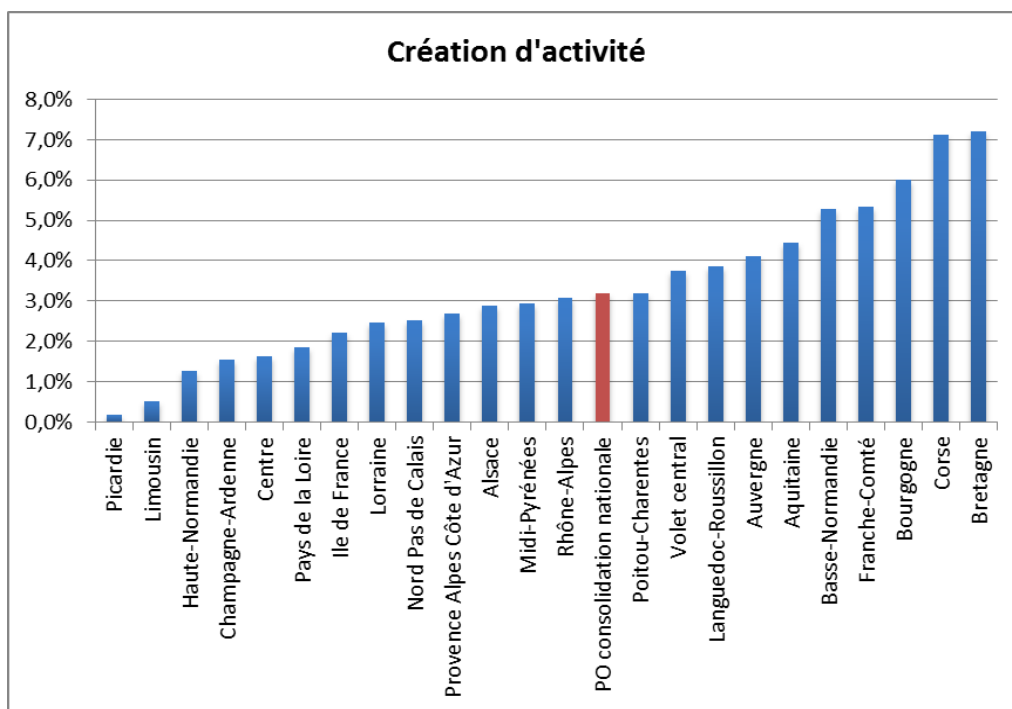
A la date du 16 décembre 2012, on dénombre 1 003 106 sorties positives identifiées pour un total de 3 344 247 sorties enregistrées à l'échelle du PO, soit un taux moyen de 30,8%.

Les écarts entre régions se révèlent importants, la part des sorties positives identifiées variant de 14,8% en Picardie à 53,3% en région Centre. Comme cela a été rappelé, les pratiques de renseignement des indicateurs se montrent toujours très hétérogènes et malgré l'ensemble des éléments d'explication (dialogue autorités de gestion - OI ; réunions de réseaux ; réunions régionales ; guides et manuels...), et le traitement de ce sujet dans les réunions de réseaux organisées par l'AG avec les AGD, la compréhension des catégories ne semble pas acquise par tous. Nous risquons donc de trouver cette hétérogénéité jusqu'à la fin de la programmation.

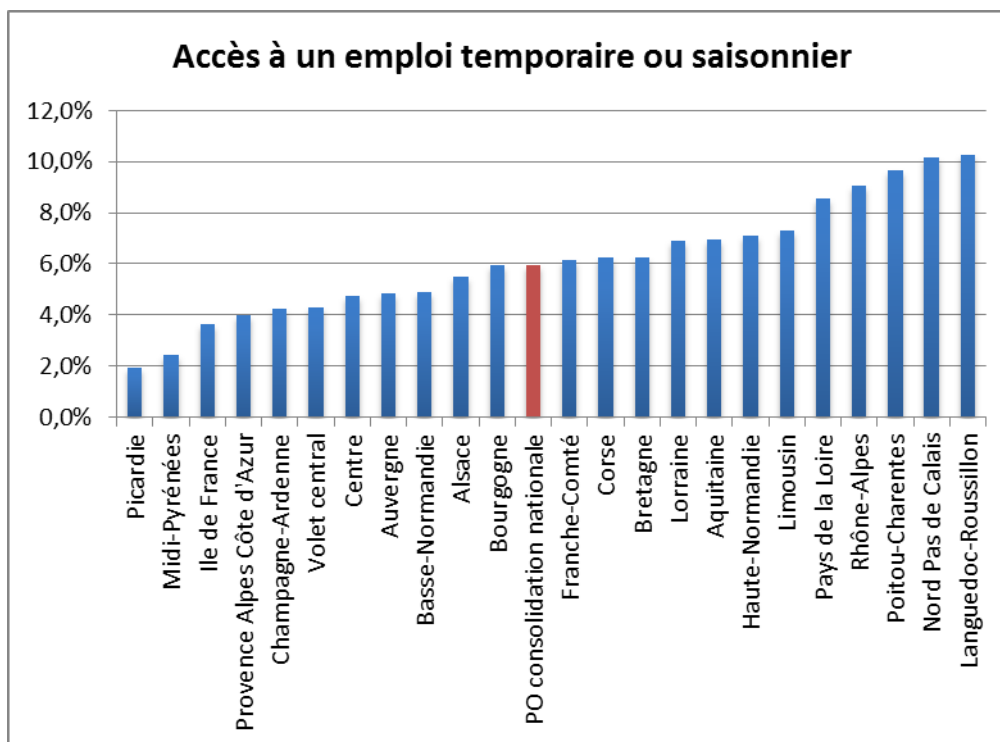


Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012

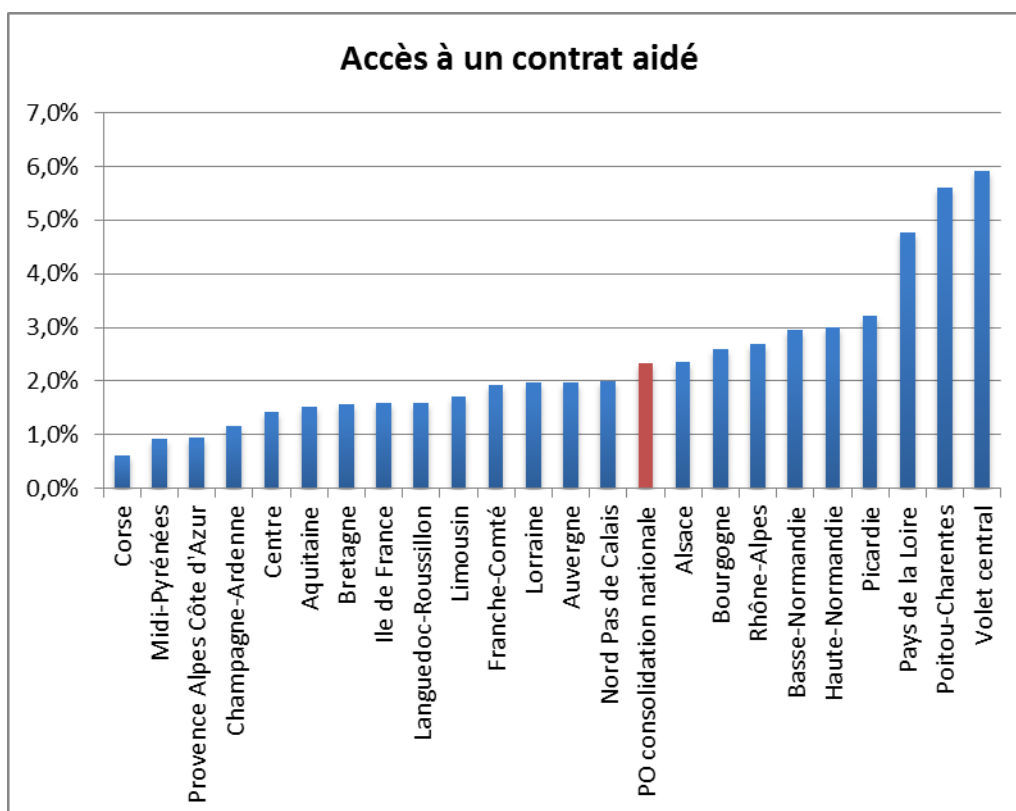
Les différentes catégories de sorties positives identifiées sont les suivantes :



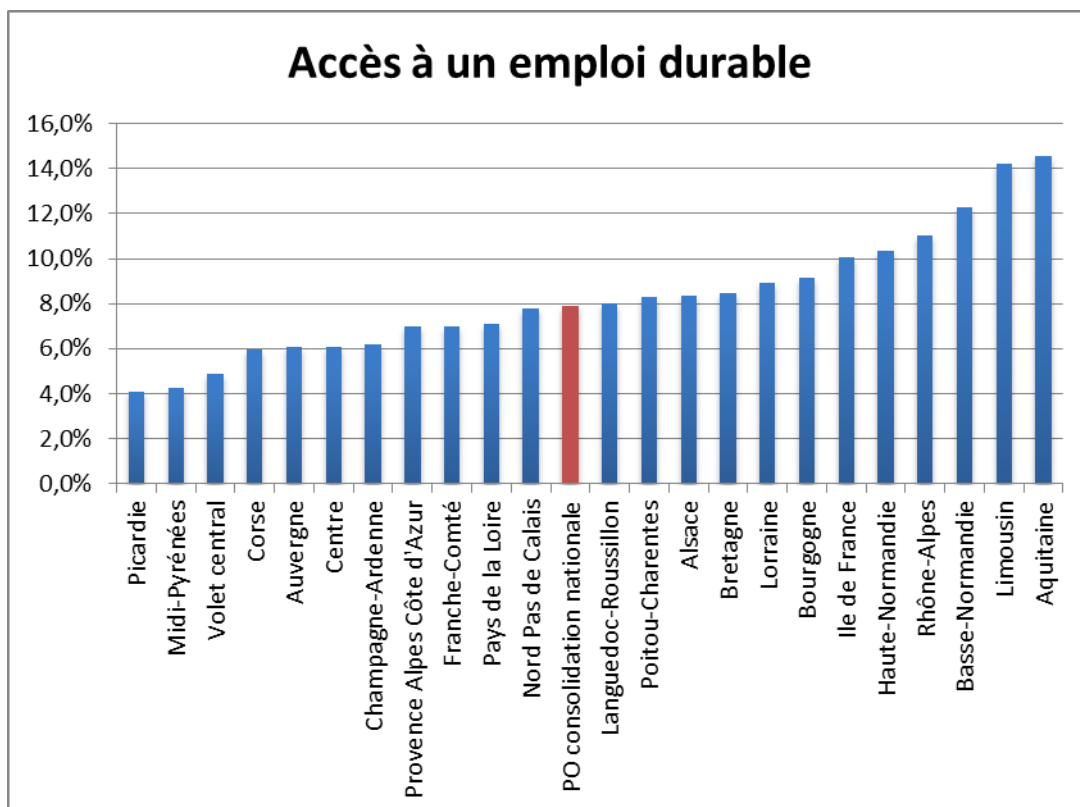
Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012



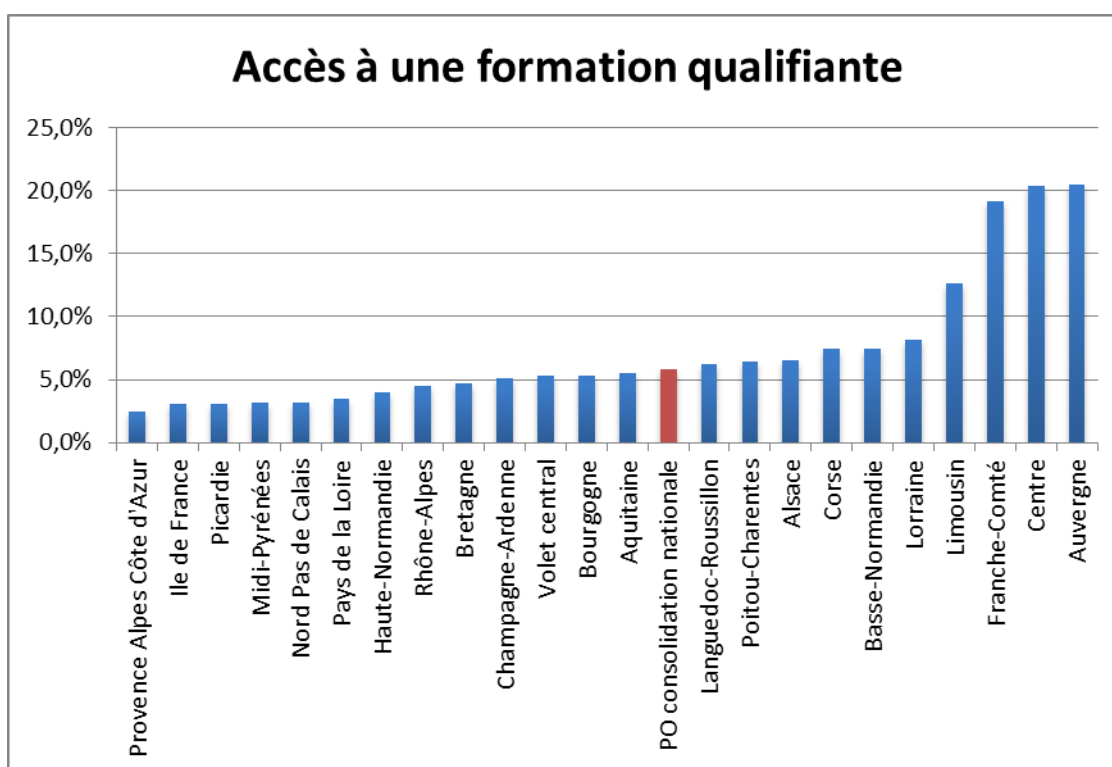
Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012



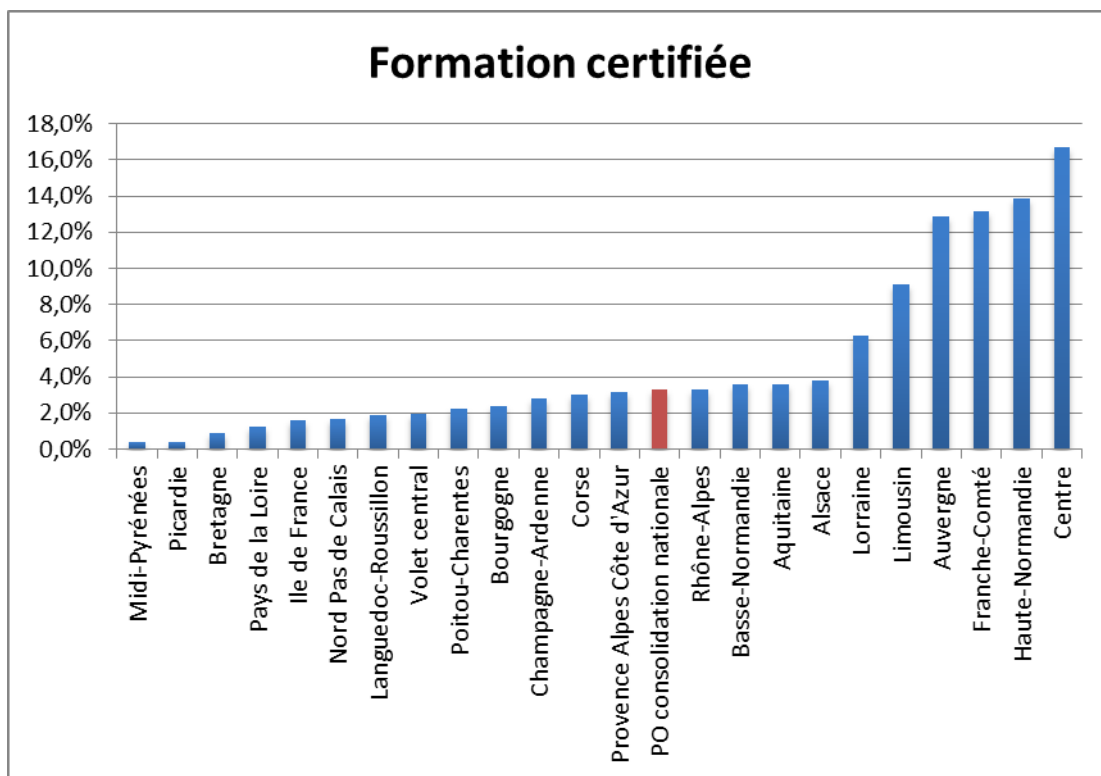
Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012



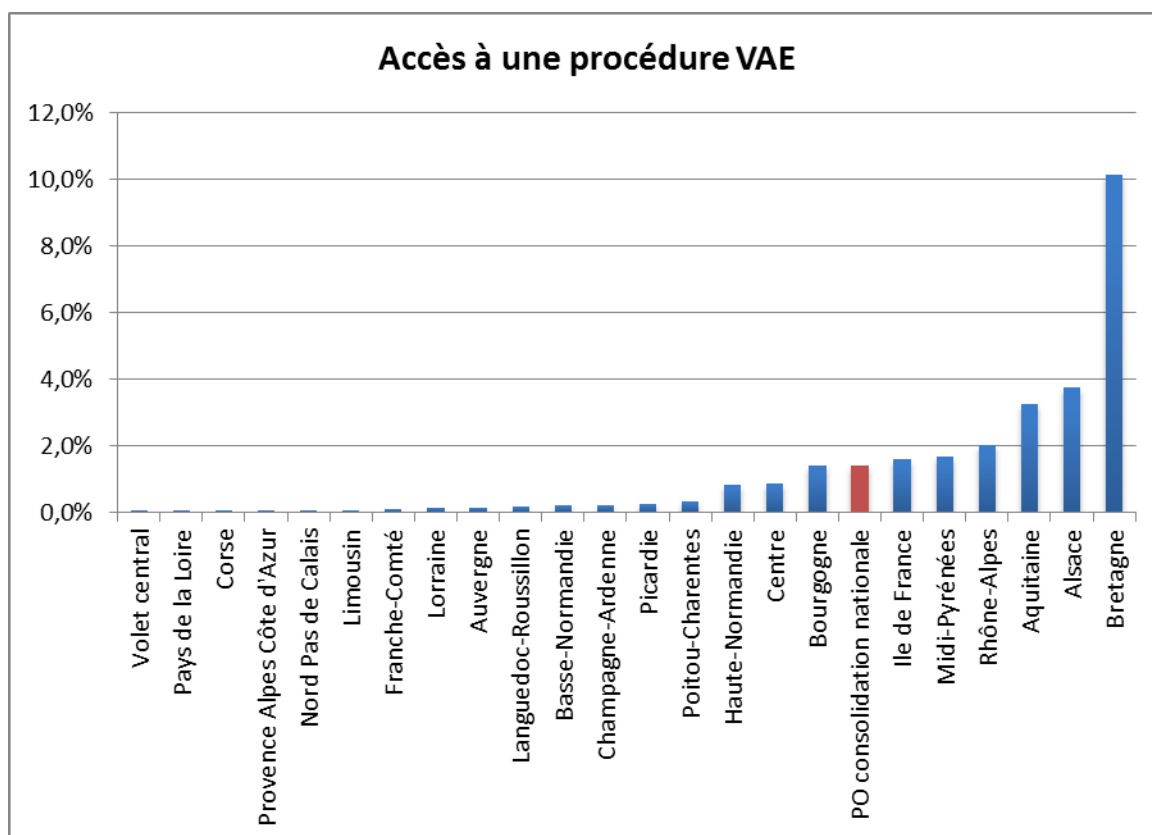
Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012



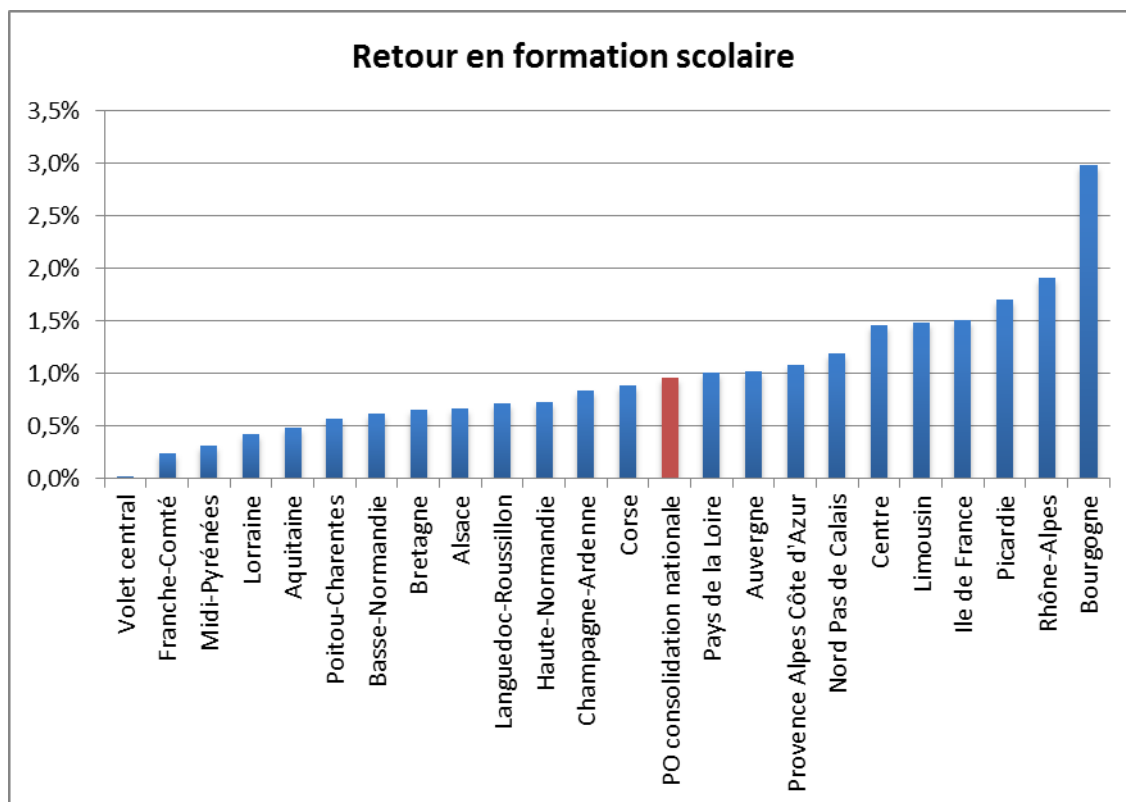
Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012



3.3 Une analyse thématique : la formation tout au long de la vie

Nous proposons ici une analyse des indicateurs de programme relevant de la formation professionnelle.

3.3.1 *Indicateur n°2: Atteindre 35% de participants seniors dans les actions de formation des salariés pour faciliter leur maintien dans l'emploi*

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

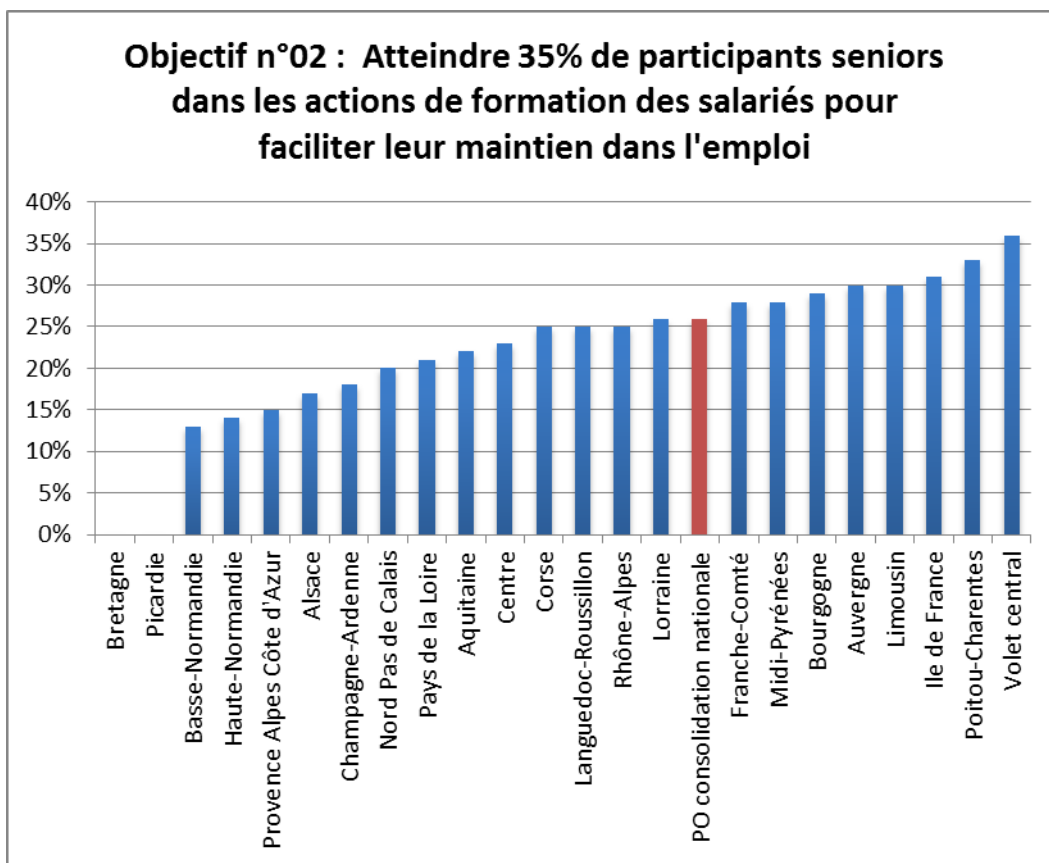
L'indicateur est calculé sur la sous-mesure 1.1.3 (pour le volet central) et la sous-mesure 1.2.3 (pour le volet régional et le volet central).

Sous-mesure	1.1.3 (volet central) 1.2.3 (volet central et régional)
Numérateur	Total des participants de 45 à 64 ans dans les sous-mesures concernées
Dénominateur	Total des participants dans les sous-mesures concernées

- **Valeur**

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 31/12/2011		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
35%	26%	25%	28%	24%	22%	26%





Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012

- **Analyse**

La part des publics séniors dans les actions de formation des salariés continue de progresser par rapport aux années précédentes (+2 points en un an), et ce malgré le faible nombre d'actions spécifiques conduites en région par les différents acteurs pour favoriser l'accès de ce public cible aux actions de formation des salariés, et une quasi-absence de ciblage réalisé par les OPCA dans le cadre des actions qu'ils ont mises en œuvre.

Comme l'a montré l'évaluation sur les effets du cofinancement FSE sur les participants aux actions de formation professionnelle continue, ces actions s'adressent plus particulièrement à certains secteurs d'activité (BTP, agriculture, tourisme, automobile...). Il apparaît que la répartition par sexe des participants en fonction des secteurs d'activité ne montre pas d'effets spécifiques liés au cofinancement, mais semble davantage liée à la structuration de la population active salariée au sein de ces secteurs d'activité. Dès lors, et en l'absence de ciblage spécifique, les publics séniors masculins continuent de bénéficier davantage de l'accès à la formation des salariés (+ 3 points par rapport aux femmes).

Nous observons des stratégies régionales différentes d'intervention auprès des publics salariés selon les régions. La Franche-Comté a fait le choix de soutenir les entreprises industrielles touchées par la crise et leurs salariés, en accompagnement notamment des mesures de chômage partiel. La région Pays de la Loire a quant à elle privilégié une approche plus qualitative préférant soutenir moins de projets mais en ciblant explicitement les publics séniors, ce qui conduit à des délais de mise en œuvre des actions plus longs, ne se traduisant pas aujourd'hui encore dans les taux d'accès des séniors aux actions de formation des salariés.



En Poitou-Charentes, l'effort en direction des séniors fait partie du dialogue avec les opérateurs, notamment les OPCA (accompagnement de la seconde partie de carrière). Certains FONGECIF ont également mis en place des actions plus ciblées envers les séniors (exemple en Bourgogne ou en Basse-Normandie).

En Auvergne, les gestionnaires auraient souhaité aller plus loin dans l'accompagnement mais la multiplicité des initiatives ne permet pas de constater un effet réellement structuré.

En Limousin, la DIRECCTE a engagé un travail avec les chambres consulaires et la CGPME, notamment sur les séniors, pour sensibiliser les organisations professionnelles et les clubs d'entreprise. Mais ceci ne suffit pas à infléchir la tendance observée. Le Conseil régional de son côté précise que les dispositifs financés ne permettent pas de cibler les séniors. Le Limousin est pourtant un territoire où de forts enjeux de renouvellement de la population des chefs d'entreprise, notamment dans l'artisanat et les métiers de bouche, sont repérés par l'ensemble des acteurs. Des liens sont établis avec le fait que pendant des années, les pouvoirs publics ont incité les salariés à prendre leur retraite anticipée. Aujourd'hui, et compte tenu de la réforme des retraites, le mouvement est inverse : ce renversement des politiques publiques reste difficile à opérer. Les acteurs régionaux sont dans l'attente des décisions prises par le nouveau gouvernement et notamment la mise en œuvre du contrat de génération.

Dans d'autres régions, les gestionnaires soulignent enfin la concurrence de ce public vis-à-vis des autres cibles prioritaires du FSE du fait du grand nombre de personnes à former. En Alsace par exemple, malgré la mise en place d'une bonification prévue pour les OPCA qui forment des séniors, ce public n'a pas été spécifiquement prioritaire pour les opérateurs. Enfin, en PACA, un appel à projets spécifique a été lancé en 2011 avec là aussi une bonification. Ce critère est bien pris en compte par les OPCA même si les TPE sont très peu volontaires par rapport aux séniors.

De manière plus globale, au regard de l'enjeu que constitue le vieillissement actif aujourd'hui (allongement de la durée de travail dans un contexte de rétractation de l'emploi ; précarité d'un certain nombre de retraités qui sont obligés de revenir vers l'emploi...), les acteurs rencontrés dans le cadre des réunions régionales pointent l'absence de feuille de route nationale précise sur ce sujet.

3.3.2 *Indicateur n°3 : Atteindre 80% de participants de premier niveau de qualification dans les actions de formation des salariés pour faciliter leur maintien dans l'emploi*

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

L'indicateur est calculé sur la sous-mesure 1.1.3 (pour le volet central) et la sous-mesure 1.2.3 (pour le volet régional et le volet central).

Sous-mesure	1.1.3 (volet central) 1.2.3 (volet central et régional)
Numérateur	Total des participants de premier niveau de qualification (niveau à l'entrée V, V bis, VI) dans les sous-mesures concernées
Dénominateur	Total des participants dans les sous-mesures concernées



- **Valeur**

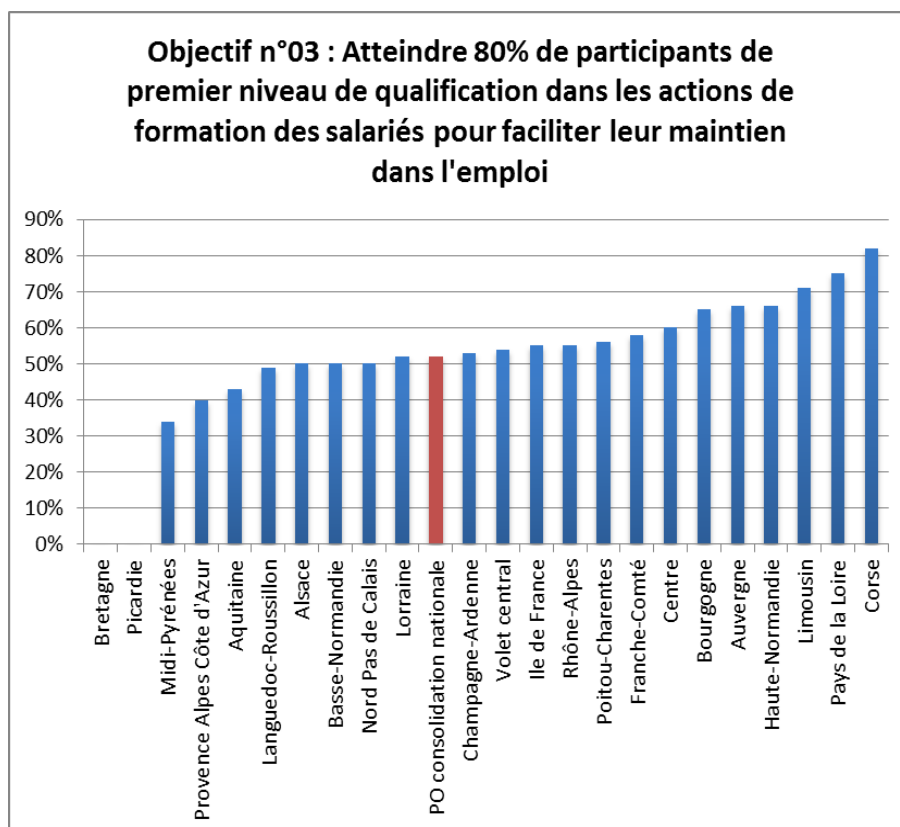
Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 31/12/2011		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
80%	52%	46%	58%	53%	48%	59%

- **Analyse**

La valeur atteinte pour cet indicateur à la date de dernière mise à jour de ViziaProg FSE laisse apparaître un léger recul de la part des publics de bas niveau de qualification dans les actions de formation des salariés, très en deçà de la valeur cible fixée à 80%.

Ce taux se décompose de la manière suivante : 17% de participants de niveau infra V ; 35% de participants de niveau V.

Les inégalités d'accès entre les hommes et les femmes demeurent très marquées (12 points d'écart).



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012

Nous observons aussi des écarts importants de valeur entre les différentes régions qui traduisent des stratégies différenciées :

- En Pays-de-la-Loire, le taux est de 75%, ce qui est très proche de la valeur cible. Les actions mises en œuvre dans le cadre la sous-mesure 123 concernent un nombre limité de participants (775 en cumulé) avec un ciblage des actions sur deux publics : les intérimaires et les salariés agricoles. Nous constatons là aussi une différence significative d'accès à la formation entre les hommes (80%) et les femmes (68%).



- En Haute-Normandie, la part des premiers niveaux de qualification dans les actions de formation des salariés est de 66% (valeurs cumulées à la date du 16 décembre 2012, soit 3 110 participants concernés) avec un ciblage spécifique sur trois publics : les intérimaires, les salariés des entreprises rencontrant des difficultés économiques et les salariés de l'artisanat.
- En Rhône-Alpes, le ciblage est davantage sectoriel, le BTP représente ainsi la moitié des dossiers au moins (sur la base des intitulés de dossier), ce qui conduit, à des écarts importants dans l'accès la formation entre les hommes (62%) et les femmes (45%).
- En Champagne-Ardenne, alors même que la majorité des dossiers conduits portent sur des plans de formation d'entreprise, la part des femmes est de 55% contre 47% pour les hommes.
- En Limousin, le chiffre régional est inférieur à la cible mais supérieur de 20 points à la valeur nationale. Il est toutefois en baisse depuis l'an dernier et devrait continuer à baisser : la situation de crise conduit à l'élargissement des publics au-delà des premiers niveaux de qualification. Récemment, des dossiers d'anticipation des mutations économiques et de GPEC ont été cofinancés par la Région, l'Etat et le FSE pour accompagner des entreprises régionales dans le maintien de l'emploi.

3.3.3 Indicateur n°5 : Améliorer qualitativement l'apprentissage en abaissant le taux de rupture à 15%

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous-mesure	1.2.1
Numérateur	Total des sortants rupture/abandon sur la sous-mesure 121, croisé avec l'axe d'analyse « apprentissage »
Dénominateur	Total sorties D2 dans la sous-mesure 121 avec l'axe d'analyse « apprentissage »

- **Valeur**

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 31/12/2011		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
15%	7%	7%	7%	6%	6%	6%

- **Analyse**

Le taux de rupture demeure relativement stable et bien meilleur que la valeur cible. Les 12 régions⁹ concernées par cette sous-mesure ont opté pour des approches visant à :

- Renforcer la qualité de l'apprentissage :
 - en conduisant des démarches qualité qui s'appuient sur des contrats qualité avec les CFA comme la Région Champagne-Ardenne par exemple ;

⁹ Les 12 régions concernées (taux de rupture en valeurs cumulées au 11/11/2012) sont : Alsace (21%), Auvergne (7%), Bourgogne (4%), Centre (9%), Champagne-Ardenne (5%), Corse (13%), Franche-Comté (12%), Languedoc-Roussillon (42%), Lorraine (5%), Midi-Pyrénées (3%), Pays de la Loire (4%), Poitou-Charentes (3%).



- en soutenant les formateurs des CFA (formation, intégration des nouveaux formateurs, modalités de collaboration avec entreprises) et/ou des maîtres d'apprentissage, en Bourgogne ou en Auvergne par exemple.
- Renforcer les liens entre apprentis, CFA et entreprises, en Auvergne, ou en Bourgogne (par le biais des Centres d'Aide à la Décision (CAD) des Chambres de Métiers et d'Artisanat)
- Sécuriser le projet professionnel des jeunes en proposant des actions d'initiation ou de découverte en amont de l'entrée en apprentissage (Champagne-Ardenne, Bourgogne,...)
- Mieux individualiser les parcours de formation des apprentis, en travaillant sur les possibilités de modularisation (Bourgogne), en soutenant les apprentis dans leur préparation aux examens (Auvergne).

En revanche, dans certaines régions comme Languedoc-Roussillon, le taux de rupture en apprentissage reste fort. Mais le résultat ne concerne qu'un nombre limité d'actions aux profils très spécifiques. Les résultats devraient fortement évoluer avec la mise en œuvre d'une quarantaine d'actions supplémentaires.

3.3.4 Indicateur n°6 : Augmenter la part des jeunes handicapés en apprentissage

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous-mesure	1.2.1
Numérateur	Total participants handicapés de la sous mesure 121
Dénominateur	Total participants de la sous mesure 121

La cible a été fixée à 1%.

- **Valeur**

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 31/12/2011		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
1%	2%	1%	2%	2%	1%	2%

- **Analyse**

Neuf régions sont concernées par cet indicateur d'objectif de résultat. La valeur cible est dépassée.

Toutes les Régions ont fait le choix de ne pas conduire d'actions spécifiques en matière d'intégration de personnes handicapées en apprentissage, à l'exception de la Région Languedoc-Roussillon qui a fait le choix de mettre en œuvre au travers de 4 dossiers une offre de formation ad hoc et de proposer un accompagnement social complémentaire. Ceci se traduit dans cette région par une part de personnes handicapées en apprentissage de 100%, mais aussi par un taux de rupture nettement plus élevé que ce que l'on observe en moyenne nationale. En effet, près de la moitié des apprentis abandonnent en cours d'apprentissage (42%). Depuis le début de la programmation, 2 838 personnes handicapées ont ainsi accédé à l'apprentissage. Les régions Auvergne, Centre et Languedoc-Roussillon continuent de concentrer près 90% des participants handicapés accueillis dans les CFA.



En PACA, d'une manière générale, la DIRECCTE remarque une difficulté à capter des publics handicapés. La DIRECCTE reconnaît qu'un rapprochement avec l'AGEFIPH ou Cap emploi pourrait être nécessaire.

3.3.5 Indicateur n°10: Augmenter de 10% le nombre de participants à des actions destinées à développer l'accès à la VAE, à enveloppe constante

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous mesure	1.2.4
Numérateur	Nombre de sorties « Accès à une procédure VAE »
Dénominateur	

- **Valeur**

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 31/12/2011		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
935/an	37 828			34 376		

- **Analyse**

Nous notons un fort ralentissement dans l'évolution du nombre d'accès à une procédure VAE (+ 3 452 participants depuis le 31 janvier 2012 contre +13 523 au cours de l'année précédente). Ces sorties se concentrent principalement dans trois régions : Bretagne, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes. Ce ralentissement résulte largement des consignes nationales selon lesquelles l'action conformément au PO devait être recentrée sur l'accompagnement réel en VAE et ne plus comprendre de simples actions d'information.

La sous-mesure 124 relative au développement de la validation des acquis de l'expérience continue d'être la principale sous-mesure contributrice aux sorties positives pour accès à une procédure VAE du PO (90% du total des sorties dénombrées sur ce motif relève de la sous-mesure 124).

A l'issue des actions conduites dans le cadre de la sous-mesure 124, on compte 59% des participants qui accèdent à une procédure VAE et près de 25% d'entre eux sont considérés en autres types de sortie positive. La région Rhône-Alpes représente 8% du total national en termes de participants VAE, ce qui est conforme à son poids dans le programme. L'évaluateur note que ce chiffre n'a pas évolué depuis six mois. L'AGD rappelle qu'il s'agit d'actions longues dont les CSF n'ont pas été réalisés depuis le mois d'avril. Les chiffres devraient évoluer sensiblement d'ici la fin d'année.

3.3.6 Indicateur n°15: Porter à 15% la part des 45 ans et plus dans les actions de formation de demandeurs d'emploi

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous mesure	2.2.1
Numérateur	Somme des participants de 45 à 54 ans, de 55 à 64 ans et de 65 et plus de la sous-mesure concernée
Dénominateur	Total des participants de la sous-mesure



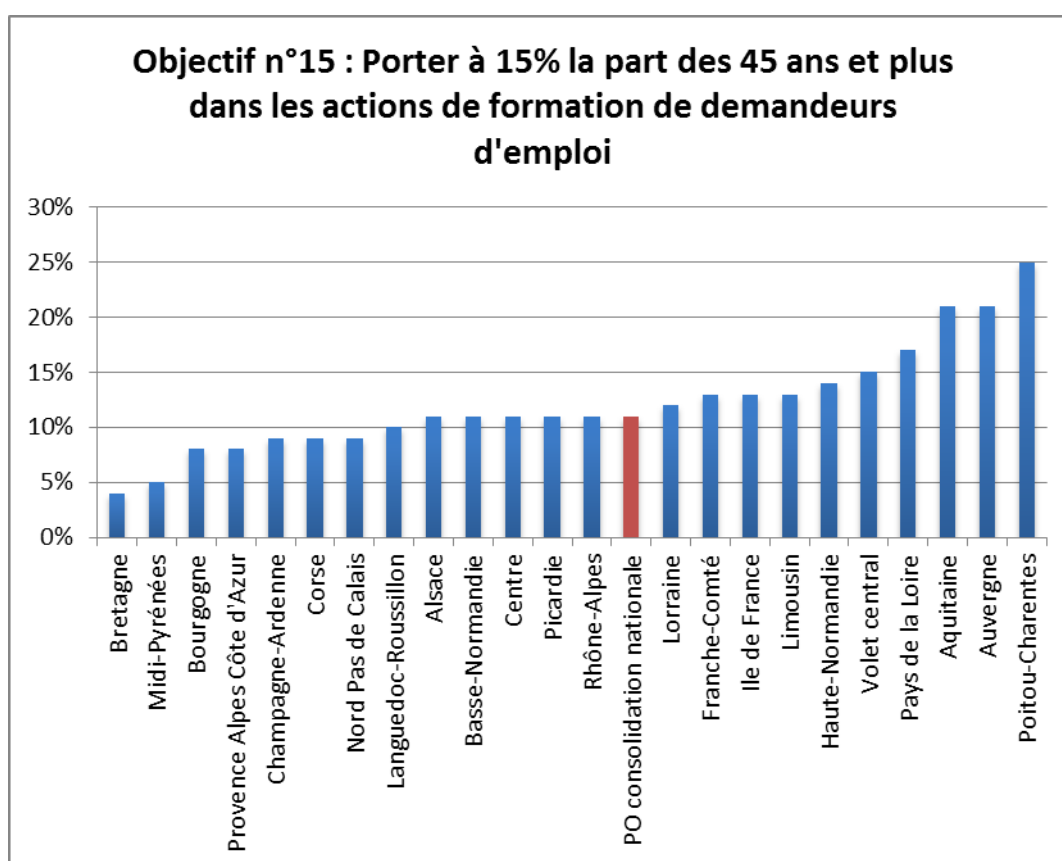
- **Valeur**

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 31/12/2011		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
15%	11%	12%	10%	11%	12%	10%

- **Analyse**

La part des 45 ans et plus dans les actions de formation des demandeurs d'emploi demeure stable, mais semble plafonner, faute de ciblage effectif des publics des tranches d'âge concernées. Seul 1,3% des dossiers programmés sur la sous-mesure 221 prend en compte spécifiquement la priorité transversale relative au vieillissement actif. La majorité des dossiers ne la prend pas du tout en compte (« sans objet »).

L'analyse est en grande partie commune à celle formulée concernant l'indicateur relatif à l'accès des participants seniors aux actions de formation des salariés (objectif n°2), les Régions ayant plutôt privilégié des actions de formation à destination des faibles niveaux de qualification sans critère d'âge (ou tout du moins pas celui des seniors).



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012

Ceci pose, toutefois, la question de la spécificité de la cible des publics seniors et d'une offre spécifique de formation à proposer à ce public.

En PACA, La DIRECCTE précise que la convention passée avec Pôle Emploi concernant le financement de prestations d'accompagnement vise un grand nombre de participants (environ 30 000 personnes par an) et notamment les plus de 45 ans. En Corse, en revanche, il n'y a pas de dispositifs spécifiques ciblant les seniors.

Dans tous les cas, il apparaît nécessaire d'envisager l'adaptation de l'offre de formation aux différentes étapes :

- En amont en proposant un outillage spécifique (argumentaire-type, action de découverte des métiers prenant en compte l'évolution des compétences sur les métiers concernés...) à destination des conseillers en charge de l'accompagnement des publics seniors pour renforcer leur capacité de prescription sur l'offre de formation.
- Pendant la période de formation, en développant une pédagogie différenciée prenant en compte les acquis des publics seniors et les valorisant.
- A l'issue de la formation, en appuyant méthodologiquement les publics dans leur recherche d'emploi (valorisation de leur parcours et des nouvelles qualifications acquises).

Dans cette perspective d'adaptation, il est important de rappeler, tel que précisé dans l'étude consacrée aux effets de la formation sur les parcours professionnels des participants, que les publics de 45 ans et plus ne constituent pas une population homogène et qu'il y aurait sans doute besoin d'opérer une segmentation plus fine du public (45-55 ans et plus de 55 ans) et des types d'action, afin de différencier des offres spécifiques de formation adaptées aux différentes catégories d'âge et profils de publics. Les acteurs de l'insertion sont également de plus en plus sensibles à ce public de par son augmentation croissante et ses problématiques spécifiques.

3.3.7 Indicateur n°16 : Porter à 76% la part des publics de bas niveau de qualification dans les actions de formation de demandeurs d'emploi

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous mesure	2.2.1
Numérateur	Total des participants de niveau V, V bis, et VI de la sous mesure 221
Dénominateur	Total des participants de la sous-mesure

- **Valeur**

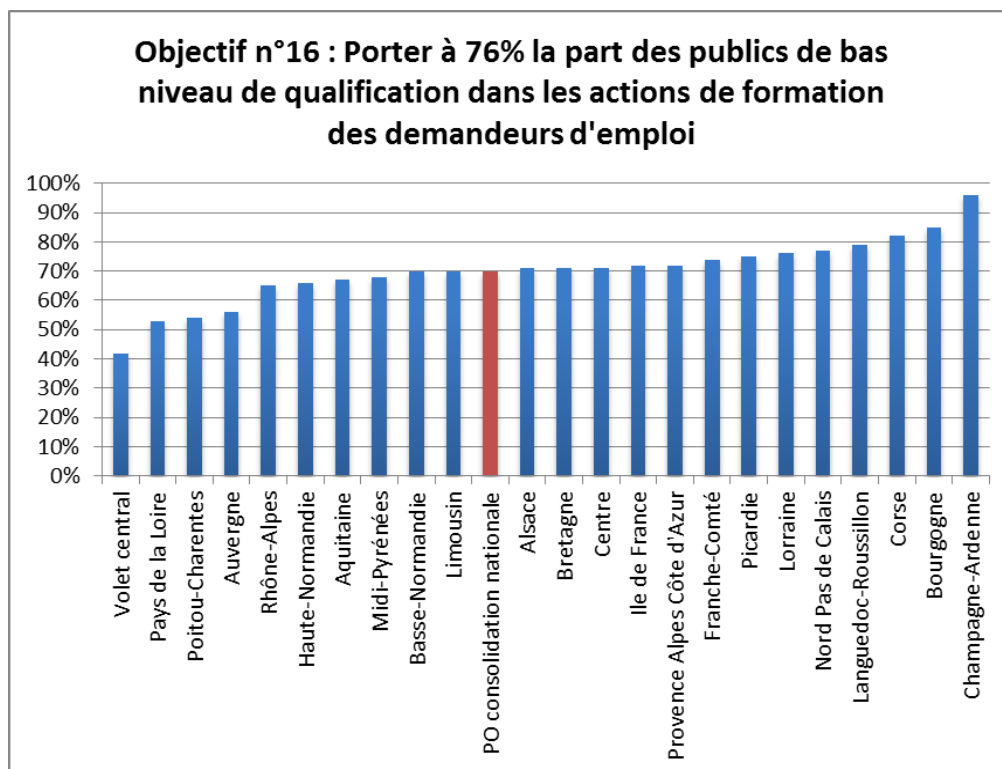
Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 31/12/2011		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
76%	70%	66%	74%	71%	68%	76%

- **Analyse**

L'indicateur affiche un léger recul, mais la valeur cible semble toujours atteignable. Les différences d'accès à la participation à la formation entre les hommes et les femmes

demeurent marquées (8 points d'écart). Les participants de niveau infra représentent à l'échelle de cette sous-mesure 29% du total des participants

L'analyse des résultats en région fait apparaître une relative homogénéité. Ceci s'explique par le ciblage effectif des publics par les Régions dans le cadre des actions cofinancées par le FSE qu'elles mettent en œuvre. Comme cela a été précisé, certaines Régions ciblent spécifiquement les bas niveaux de qualification tandis que d'autres ont ouvert de façon plus massive aux personnes davantage qualifiées. Il est à noter le score important enregistré par la région Champagne-Ardenne (96%).



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012

L'étude sur les effets de la formation sur les trajectoires professionnelles des participants a permis d'établir une typologie des actions conduites au titre de la sous-mesure 221 qui, de par leurs objectifs s'adressent prioritairement aux publics de bas niveau de qualification :

- La qualification à un métier
- L'orientation et la préparation à l'emploi
- La préqualification et la préprofessionnalisation en lien avec des métiers
- La maîtrise des savoirs fondamentaux
- Les actions de formation visant la professionnalisation
- Les actions en lien avec les démarches de validation des acquis de l'expérience
- L'appui à la création ou à la reprise d'entreprise.

3.3.8 Indicateur n°26 : Porter à 30% le taux d'accès à l'emploi ou à une formation qualifiante à l'issue d'une formation aux compétences clefs

Cet indicateur concerne le dispositif « Compétences Clés » initié par l'Etat qui vise à développer une ou plusieurs compétences fondamentales en langues, mathématiques, raisonnement et sciences, bureautique et Internet pour les publics en difficulté



(demandeurs d'emploi ; jeunes de 16 à 25 ans, sans emploi et sortis du système scolaire ; salariés en contrat aidé - sous certaines conditions).

Ce programme est financé dans le cadre la sous-mesure 4.1.1.

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous mesure	4.1.1
Numérateur	Nombre de sorties : <ul style="list-style-type: none"> • accès à un emploi durable • accès à un emploi temporaire, • accès à une formation qualifiante.
Dénominateur	Nombre total de sorties du dispositif compétences clés

- **Valeur**

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 31/12/2011		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
30%	25%	25%	25%	25%	25%	25%

- **Analyse**

Le taux demeure stable, à 5 points de la cible.

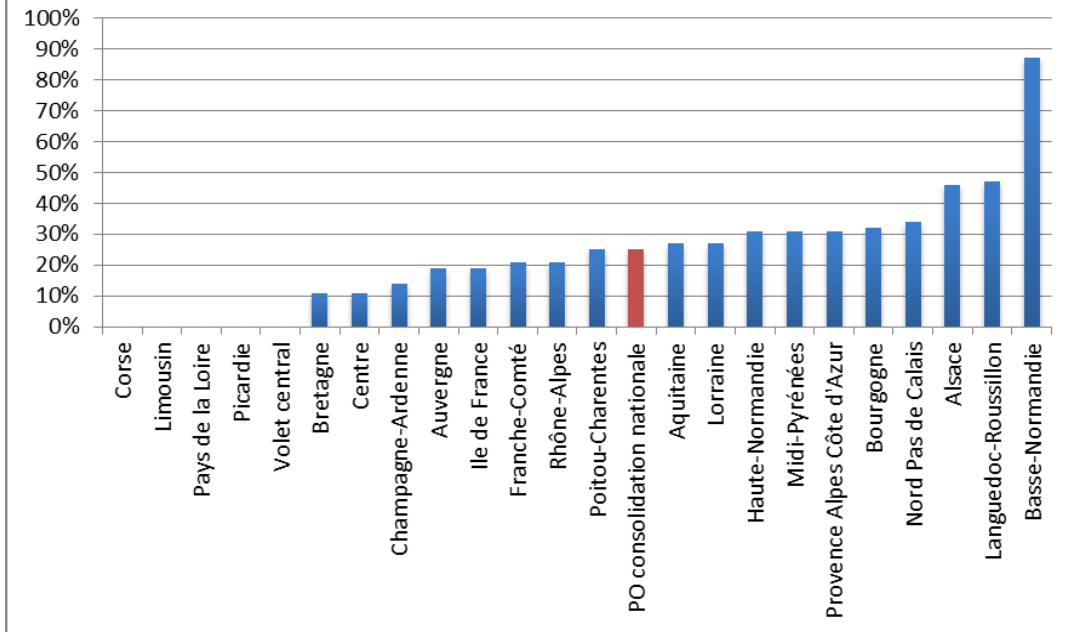
Les données ne sont pas disponibles pour l'ensemble des régions concernées, car elles ne sont que partiellement remontées au niveau central, c'est le cas de la Région Bretagne par exemple qui accuse du retard dans la réalisation des bilans d'action et dans leur traitement.

Le RAE 2011 pointait également le cas particulier de la région Pays de la Loire où le programme compétences clés n'a pas été rattaché sur la sous-mesure 411, la DIRECCTE ayant mis en œuvre des procédures de marchés publics pluriannuels antérieurement à la création du programme « compétences clés ». D'autres régions ont arrêté de cofinancer le programme Compétences Clés par le FSE.

Parmi les nouvelles entrées de participants enregistrées sur la sous-mesure 411 depuis le 31 janvier 2012, 78% des participants ont un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V (31% de niveau infra V ; 47% de niveau V), 84% sont sans emploi.



Objectif n°26 : Porter à 30 % le taux d'accès à l'emploi ou à une formation qualifiante à l'issue d'une formation aux compétences clefs



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012

3.4 Une analyse thématique: l'insertion et le retour à l'emploi

3.4.1 Le périmètre

Cette thématique regroupe les actions de la mesure 2.1 et de l'axe 3. Elle concerne à la fois le retour et maintien dans l'emploi et l'insertion dans l'emploi.

3.4.2 Les publics prioritaires

Les publics prioritaires se répartissent de la manière suivante :

Sous-mesures	Plus de 45 ans	Bas niveaux de qualification	Femmes	CLD	Bénéficiaires de minimas sociaux
Pôle emploi (211)	30,10%	46,7%	57,80%	34,00%	18,60%
Missions locales (212)		93,30%	49,80%		
Politiques d'insertion de l'Etat (311)	14,70%	82,30%	47,90%	29,90%	12,80%
PLIE (312)	22,60%	77,20%	52,90%	44,10%	37,20%
PDI (313)	27,40%	74,90%	48,40%	45,50%	85,40%

Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012

A l'exception des publics suivis par Pôle Emploi qui présentent des niveaux de formation initiale plus hétérogènes, **la grande majorité des publics suivis dans le cadre de la mesure 2.1 et de l'Axe 3 a un niveau de qualification de niveau V ou infra.**

- Dans le cas des Missions locales, la part des publics de bas niveau de qualification accompagnée est particulièrement considérable (93%) au regard des profils de public que ces structures accompagnent habituellement.¹⁰
- Concernant les entreprises d'insertion, la part des publics de bas niveau de qualification se révèle également importante.
- Enfin, nous observons une proportion équivalente pour les PLIE et les Conseils généraux (PDI) avec trois quarts des publics pris en charge se situant à un bas niveau de qualification.

La part la plus importante de **bénéficiaires de minima sociaux (84%) se retrouve logiquement dans les actions conduites dans le cadre des PDI et portées par les Départements.** La généralisation du dispositif du RSA accompagnant la réaffirmation des Conseils généraux comme chef de file de l'action sociale implique la prise en charge et l'accompagnement de ces publics. En termes d'évolution, les chiffres sur les bénéficiaires des minima sociaux demeurent stables, avec toutefois une légère baisse de cette catégorie de publics chez Pôle Emploi.

Les valeurs relatives aux seniors restent également assez stables et ce, quel que soit les sous-mesures concernées. Quant à la part des femmes, elle est quasi-identique à celle observée au titre du RAE 2011.

¹⁰ Le tableau de bord d'activité des missions locales du premier semestre 2012 publié par le CNML indique une part de jeunes de niveau V ou infra d'un peu plus de 60% du total des jeunes accueillis.



3.4.3 **Indicateur n°4: Atteindre, à l'issue de l'opération, un taux de reclassement d'au moins 60% pour les salariés licenciés, accompagnés via un dispositif individuel ou collectif de reclassement**

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous mesure	1.1.3
Numérateur	Nombre de salariés reclassés à l'issue de l'action Le reclassement est défini comme : - accès à un emploi durable (plus de 6 mois) - accès à une formation qualifiante
Dénominateur	Total des sorties

- **Valeur**

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 30/12/2011		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
60%	37%	38%	37%	16%	12%	17%

- **Analyse**

Le **taux de reclassement des salariés licenciés accompagnés** dans le cadre d'un dispositif individuel ou collectif demeure éloigné **de la cible avec une part de 37% depuis le début de la programmation**, sans distinction entre les hommes ou les femmes. Il progresse, malgré tout de manière tout à fait significative depuis le dernier REA : de 16% au 30 décembre 2011, il est aujourd'hui à 37%.
Il est à noter que les sorties pour accès à une formation qualifiante constitue le premier motif de sortie positive, devant l'accès à l'emploi durable. Elles représentent un peu plus de 20% du total des sorties.

3.4.4 **Indicateur n°11 : Porter à 56% le taux de sortie durable des demandeurs d'emploi de la liste des DE supérieur à 6 mois/ 18 mois après inscription**

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous mesure	2.1.1
Numérateur	Nombre des participants DE, au moins 6 mois pendant les 18 mois suivant l'inscription à la prestation financée par le FSE
Dénominateur	Total des participants ayant achevé une prestation financée par le FSE depuis 18 mois

Cet indicateur est renseigné à partir du fichier historique de Pôle Emploi.

- **Valeur**

Cible	Valeurs atteintes à la date du RAE 2012 (cohorte de demandeurs d'emploi 2009)			Valeurs atteintes à la date du RAE 2011 (cohorte de demandeurs d'emploi 2008)		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
56%	49%	51%	46%	53%	54,5%	51%



- **Analyse**

Le taux fourni au niveau national par Pôle emploi est de 49% en diminution de 4 points par rapport à l'année précédente. Compte tenu du contexte de crise qui perdure et de l'augmentation continue du nombre de demandeurs d'emploi, cette évolution n'est pas surprenante. Les résultats de Pôle Emploi sont, en l'état, difficilement comparables aux indicateurs relatifs aux autres dispositifs, compte tenu de la modalité de renseignement des données. Nous ne disposons pas dans ce cas d'une vision cumulative.

Les opérations cofinancées en région varient en fonction des négociations entre les directions régionales de Pôle Emploi et les Autorités de gestion déléguées. Peuvent ainsi être soutenues :

- Des prestations courtes qui ne visent pas directement la reprise d'emploi :
 - o Sessions de techniques de recherche d'emploi
 - o Prestations d'évaluation (Evaluation en milieu de travail, Evaluation des capacités et des compétences professionnelles...)
 - o ...
- Des prestations plus longues visant plus directement la reprise d'emploi :
 - o Objectif emploi, cible emploi (3 mois)
 - o Mobilisation vers l'emploi (6 mois)

Les résultats enregistrés sont donc à relativiser du fait de la diversité des actions soutenues et de la difficile relation entre résultats atteints et actions engagées.

3.4.5 Indicateur n°12 : Porter à 30% le taux d'accès à un emploi pour les jeunes, reçus par les missions locales et PAIO dans le cadre d'un accompagnement renforcé

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous mesure	2.1.2
Numérateur	Nombre de sorties de la sous-mesure 212 : <ul style="list-style-type: none"> • Création d'activité • Accès à un emploi durable, • Accès à un emploi temporaire, • Accès à un contrat aidé
Dénominateur	Total des sorties

- **Valeur**

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 31/12/2011		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
30%	30%	30%	29%	30%	30%	30%

- **Analyse**

Le taux d'accès à un emploi pour les jeunes reçus par les missions locales et les PAIO a atteint 30% soit la valeur cible sans distinction entre les hommes et les femmes. L'accès à un emploi temporaire ou saisonnier constitue le premier motif de sortie avec 12,2% du total des sorties devant les sorties pour emploi durable (11,3%).



Dans un contexte où le taux de chômage des jeunes est, selon l'INSEE, 2,4 fois supérieur¹¹ à celui des adultes et au regard du niveau de formation des jeunes accompagnés par les Missions locales dans le cadre de projets FSE, la valeur cible de 30% était difficile à atteindre, mais a été atteinte, démontrant l'engagement de certaines actions FSE spécifiquement sur ce public. Cela traduit également le retour au financement FSE de certaines missions locales qui n'étaient plus financées à ce titre depuis plusieurs années, cette fois autour de projets plus ciblés.

3.4.6 Indicateur n°14 : Porter à 28% la part des jeunes en ZUS, reçus par les missions locales dans le cadre d'un accompagnement renforcé

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous mesure	212
Numérateur	Total des participants ZUS de la sous-mesure 212
Dénominateur	Total des participants de la sous-mesure 212

- **Valeur**

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 30/12/2011		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
28%	17%	16%	18%	18%	18%	19%

- **Analyse**

La part des jeunes reçus par les structures d'accueil des jeunes (notamment mais non exclusivement les Missions locales) dans le cadre d'un accompagnement renforcé résidents en ZUS est de 17%. Ce chiffre, encore trop faible est loin de la part cible définie à 28%.

L'hétérogénéité des résultats régionaux est à mettre en relation avec la densité de quartiers ZUS dans chacune des régions. Elle est aussi à relier au contexte de crise et aux logiques d'implantation des structures dans les quartiers. Nous notons de fait des divergences selon que les territoires soient ruraux ou urbains :

- En Ile-de-France, le résultat est supérieur à la cible (30 %) bien qu'en diminution par rapport à 2010 (35,6 %) ; rappelons que 157 des 717 ZUS sont en Ile de France
- Dans le Nord-Pas-de-Calais et en Languedoc-Roussillon, celui-ci se chiffre à 22 % et en région Centre, il est de 21 %
- En Poitou-Charentes, les valeurs atteintes sont relativement faibles (8%), d'une part en raison du faible nombre de ZUS dans la région (14 contre 29 dans la région voisine des Pays-de-la -Loire) et parce que l'appel à projets à destination des Missions locales est orienté vers l'emploi sans cibler les jeunes issus des ZUS.
- En Rhône-Alpes, les approches dispersées n'ont pas favorisé une action concertée et plus massive. De la même façon, en PACA, malgré un nombre de ZUS important, le taux reste très en dessous de la cible.

¹¹ 22,4% au 4 trimestre 2011

L'accompagnement de ce public spécifique fait l'objet d'un financement dédié de la part de la métropole Marseille Provence Méditerranée (MPM) en direction des centres sociaux -localement implantés dans les ZUS.

- En Limousin, des actions nouvelles ont été lancées en 2011 notamment par Pôle Emploi mais n'ont pas été encore intégrées dans les chiffres (CSF non réalisés). Les participants ont indiqué des dynamiques très différentes d'un département à un autre : si en Haute-Vienne, un chargé de mission Politique de la Ville au niveau de la Préfecture parvient à susciter beaucoup de projets, il n'y a pas la même dynamique en Corrèze.

3.4.7 Indicateur n°19 : Porter à 35% le taux d'insertion des volontaires dans l'emploi durable, 12 mois après l'entrée dans l'EPIDE

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous mesure	3.1.1
Numérateur	nombre de sorties pour emploi durable au cours des 12 premiers mois
Dénominateur	promotion stabilisée (y compris la poursuite de parcours au sein de l'EPIDE et les sorties pour emploi « non durables »)

Cet indicateur est calculé à partir du bilan d'activité de l'EPIDE, les bilans D1 et D2 ne permettant pas de suivre la population correspondante. Les chiffres 2012 n'ont pas encore été fournis par l'EPIDE.

- **Valeur**

Cible	Valeurs atteintes à la date du RAE 2011 (cohorte 2010)			Valeurs atteintes à la date du RAE 2010 (cohorte 2009)		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
35%	42%	43%	41,6%	33%	nd	Nd

- **Analyse**

Concernant les dernières données disponibles présentées dans le cadre du RAE 2011, nous notons une évolution de près de 10 points, sans que l'EPIDE soit en mesure d'en préciser explicitement les raisons.

3.4.8 Indicateur n° 20 : Limiter à 30% le taux d'abandon des volontaires au cours des deux premiers contrats, c.à.d. les 12 premiers mois

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous mesure	3.1.1
Numérateur	Nombre d'abandons entre le 3e et le 12e mois
Dénominateur	Promotion stabilisée (y compris la poursuite de parcours au sein de l'EPIDE et les sorties pour emploi « non durables »)



- Valeur

Cible	Valeurs atteintes à la date du RAE 2011 (cohorte 2010)			Valeurs atteintes à la date du RAE 2010 (cohorte 2009)		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
30%	32%	35%	30,9%	33%	ND	ND

- Analyse

L'EPIDe ne fournit aucun élément d'analyse ni de contextualisation de ce résultat.

3.4.9 Indicateur n° 21 : Porter à 30% le taux d'insertion dans un emploi durable à l'issue du passage dans une entreprise d'insertion

- Rappel du mode de calcul de l'indicateur

Sous mesure	3.1.1, restreint aux dossiers identifiés « EI - aide aux postes »
Numérateur	Nombre de sorties pour emploi durable
Dénominateur	Nombre de sorties

- Valeur

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 30/12/2011		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
30%	19%	19%	18%	19%	20%	19%

- Analyse

Comme pour les deux années précédentes, si le taux d'insertion dans un emploi durable à l'issue du passage des publics dans une entreprise d'insertion n'atteint pas la valeur cible des 30%, les **résultats observés depuis le début du programme restent stables (19%)**, tant du côté du public féminin et que masculin.

Parallèlement à la tendance observée dans le REA 2011, le **nombre d'autres sorties positives au sein de la sous-mesure 311 ne cesse d'augmenter**. En effet, ce chiffre passe de 12 511 à 20 467¹² à la date du 16 décembre 2012 soit une augmentation de 60% entre les deux dates. Il est à noter également, l'évolution importante du nombre de sorties pour formation certifiée (+46%) qui représentent à la date du 11 novembre 2012 un total de 5 544 sorties, soit 4,9% du total des sorties enregistrées sur la sous-mesure 311.

Les gestionnaires rencontrés dans le cadre des réunions régionales confirment ces tendances. Les emplois durables (c.-à-d. pour des contrats supérieurs à 6 mois) sont beaucoup moins fréquents qu'auparavant compte tenu de marchés de l'emploi beaucoup plus tendus et de la concurrence entre les publics déjà évoquée.

¹² En valeurs cumulées, ce chiffre est de 20 911 autres sorties

En outre, certaines régions ont fait le choix de ne financer avec du FSE que certaines entreprises d'insertion plutôt que la totalité des entreprises d'insertion existantes sur les territoires. Enfin, il convient de mentionner que certains acteurs régionaux (Ile de France, Languedoc-Roussillon...) ont souligné que les précisions apportées par la récente instruction nationale (mars 2012) pourraient augmenter la dynamique de remontée d'informations sur cet indicateur.

3.4.10 Indicateur n°22 : Porter à 42% le taux de sortie vers l'emploi à l'issue du parcours dans un PLIE

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous mesure	3.1.2
Numérateur	<p>Nombre de sorties vers l'emploi, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de créations d'activité • Nombre de sorties intérim (cumul de mission supérieur à 6 mois), à inscrire dans la ligne « Accès à un emploi temporaire ou saisonnier » • Nombre d'accès à un contrat aidé : il s'agit des sorties validées comme positives par le PLIE. • Nombre d'accès à un emploi durable (plus de 6 mois) : <ul style="list-style-type: none"> ○ CDI ○ CDD de plus de 6 mois ○ Contrat d'apprentissage ○ Contrat de professionnalisation ○ Contrat aidé du secteur marchand
Dénominateur	Total des sorties de parcours

- **Valeur**

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 30/12/2011		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
42%	36%	38%	34%	37%	38%	34%

- **Analyse**

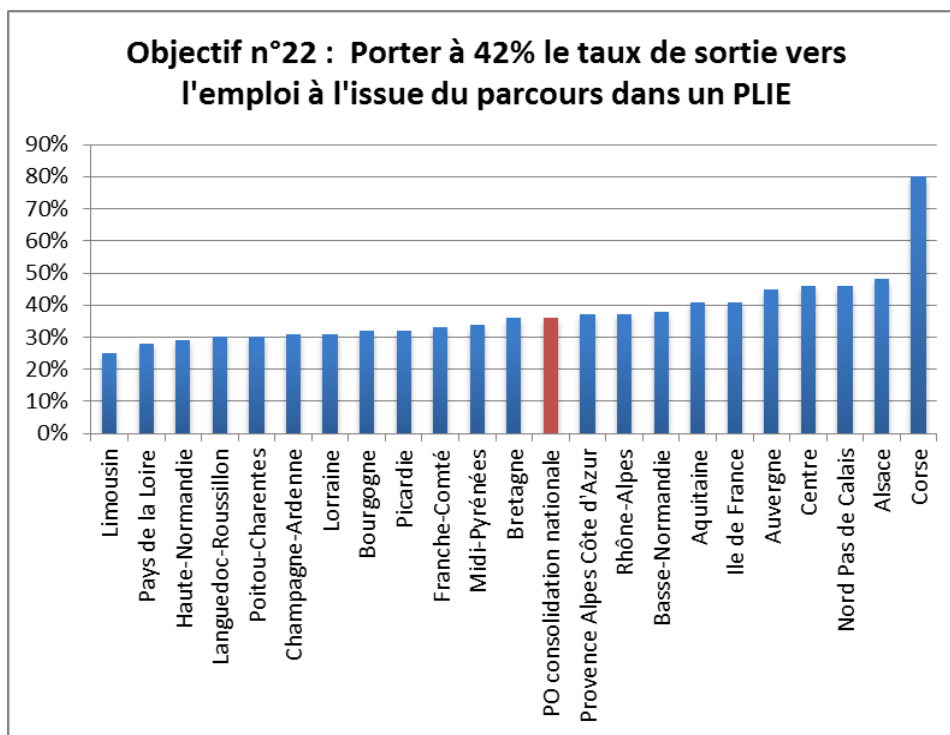
Les résultats en matière d'accès à l'emploi durable à l'issue d'un parcours PLIE demeure équivalente d'un REA à l'autre. Dans un contexte de crise économique et d'augmentation du volume de demandeurs d'emploi, les PLIE ont vu la typologie des publics qu'ils accueillent évoluer, ces derniers rencontrant davantage de freins à l'accès à l'emploi ou à la formation.

- Du côté de l'offre d'emploi :
 - Des postes de moins en moins nombreux à pouvoir
 - Des compétences recherchées par les entreprises qui ne sont pas toujours en accord avec les compétences disponibles sur les territoires
 - Une exigence renforcée des employeurs qui diminuent les opportunités de réinsertion.
- Du côté de la demande d'emploi :
 - Des demandeurs d'emploi qui présentent de nombreux freins périphériques
 - Des demandeurs d'emploi de très longue durée (c'est-à-dire n'ayant exercé aucune activité depuis une période 24 mois)



- Des demandeurs d'emploi qui sont à quelques mois de la retraite difficilement mobilisables sur des logiques de parcours.

En Languedoc-Roussillon, les gestionnaires du programme soulignent effectivement la diminution du nombre de sorties vers l'emploi par la dégradation de la conjoncture économique locale, la dégradation de la situation des entreprises et une exigence renforcée (profils, compétences...) des employeurs qui diminuent les opportunités de réinsertion.



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012

3.4.11 Indicateur 23 : Porter à 8% le taux d'insertion dans une solution qualifiante à l'issue du parcours dans un PLIE

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous mesure	3.1.2
Numérateur	Nombre de sorties vers la formation : accès à une formation qualifiante. Ces sorties doivent être validées comme positives par le PLIE.
Dénominateur	Total des sorties de parcours

- **Valeur**

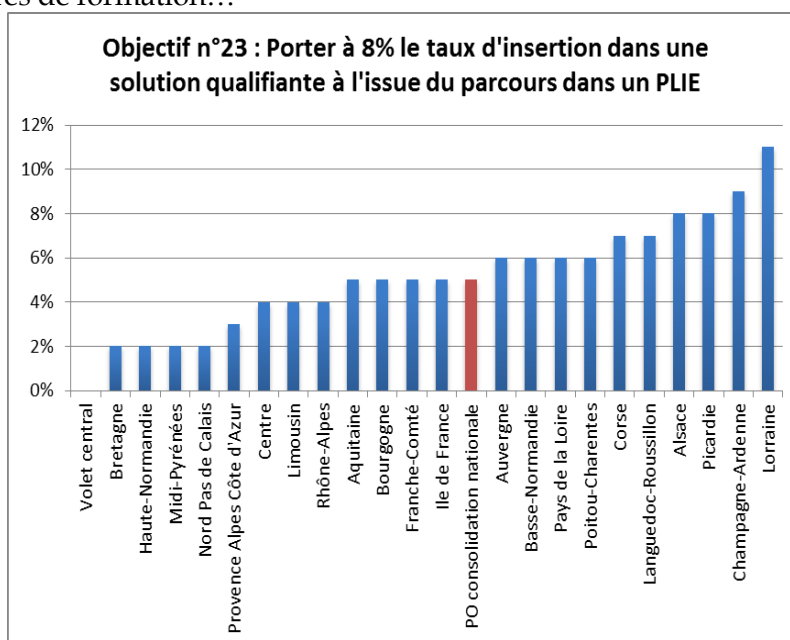
Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 31/12/2011		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
8%	5%	5%	4%	5%	5%	5%



- **Analyse**

Le taux d'insertion dans une solution qualifiante à l'issue d'un parcours dans un PLIE, est comme au titre du REA 2011 de 5%. Les PLIE continuent de privilégier l'accès à l'emploi durable à l'issue d'un parcours dans le cadre de leur dispositif. De ce fait, ils soutiennent peu des mesures d'adaptation de l'offre de formation existante pour favoriser l'accès des publics qu'ils accompagnent, par exemple. La problématique de mobilisation des publics très éloignés de l'emploi sur des actions de formation est en grande partie identique à celle des publics seniors. La précarité économique et par conséquent la nécessité de pouvoir accéder à une rémunération dans les meilleurs délais constituent un frein important à l'accès à la formation.

- Certains PLIE, par exemple en Bretagne, cofinancent au titre du FSE des équipes « Emploi » qui interviennent selon la méthode « IOD » (Intervention sur l'Offre et la Demande d'emploi) ou des approches du même type, afin de rapprocher le plus directement possible les personnes en recherche d'emploi et les entreprises, en travaillant sur l'ajustement de la demande ou en la suscitant.
- En PACA, afin de renforcer l'accès à la formation pour les participants des PLIE, les PLIE ont formalisé un accord avec le Conseil régional afin de devenir prescripteur sur l'offre de formation régionale.
- En Lorraine, un travail a été réalisé sur les territoires pour valoriser la formation via la mise en œuvre de chèques formation individuels qui doivent permettre de mobiliser rapidement des réponses de formation en fonction des besoins prioritairement repérés lors d'étapes de mise en activités.
- En Ile de France, l'accès à la formation est freiné d'une part par le fait que les actions d'initiatives territoriales de la Région ne suffisent plus à couvrir des besoins en augmentation, et d'autre part parce que les stratégies des organismes de formation, eux-mêmes engagés sur des objectifs de résultats, ont parfois tendance à privilégier d'autres catégories de public. En outre, les centres de formation font preuve d'une forte sélectivité à l'entrée, sélectivité qui restreint l'accueil de personnes en provenance des PLIE. En Ile-de-France, les PLIE réfléchissent donc à des solutions alternatives de préparation des publics : mise en place de groupes de stagiaires plus restreints, préformation pour améliorer les chances d'intégration dans les actions des centres de formation...



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012

3.4.12 Indicateur 24 : Porter à 65% le taux de sortie positive à l'issue du passage dans une action mise en œuvre par le PDI

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous mesure	3.1.3
Numérateur	Total des sorties positives
Dénominateur	Total des sorties

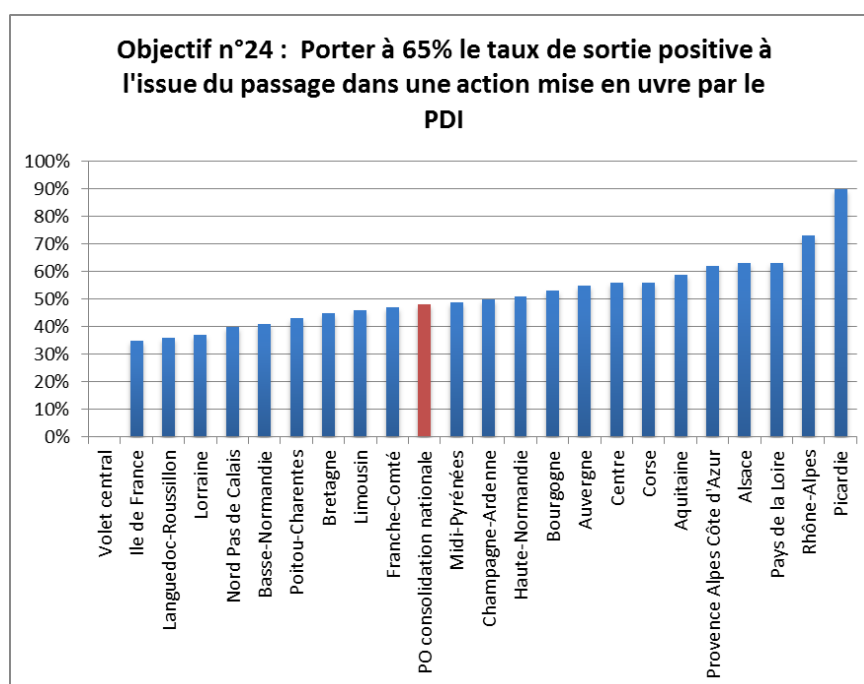
- **Valeur**

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 30/12/2011		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
65%	48%	46%	50%	52%	50%	54%

- **Analyse**

En valeurs cumulées en décembre 2012, nous enregistrons un taux de **48% de sortie positive à l'issue du passage dans une action mise en œuvre par le PDI**. La diminution du taux constaté entre les deux périodes de référence est imputable à plusieurs facteurs :

- Une plus grande vigilance apportée à la saisie des indicateurs (une poursuite de la diminution des autres types de sorties positives de 16,9% en décembre 2011 à 15,4% au 16 décembre 2012 qui se traduit par une augmentation des autres sorties).
- Une difficulté accrue pour les publics bénéficiaires du RSA pour accéder à l'emploi ou à une formation dans le contexte actuel, ce qui se traduit par une diminution de la part des sorties positives identifiées. Ces dernières représentent 33,7% du total des sorties au 16 décembre 2012, soit près de deux points de moins qu'en fin 2011.
- La diversité des dispositifs et stratégies d'un département à l'autre (point souligné par le partenariat en région Ile-de-France).



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012

3.4.13 Indicateur n°25 : Porter à 85% le taux de sortie positive à l'issue d'une action de lutte contre l'abandon du système scolaire

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous mesure	3.2.2
Numérateur	Nombre de sorties positives (y compris les autres types de sorties positives) de la sous mesure
Dénominateur	Nombre total de sorties de la sous mesure

- **Valeur**

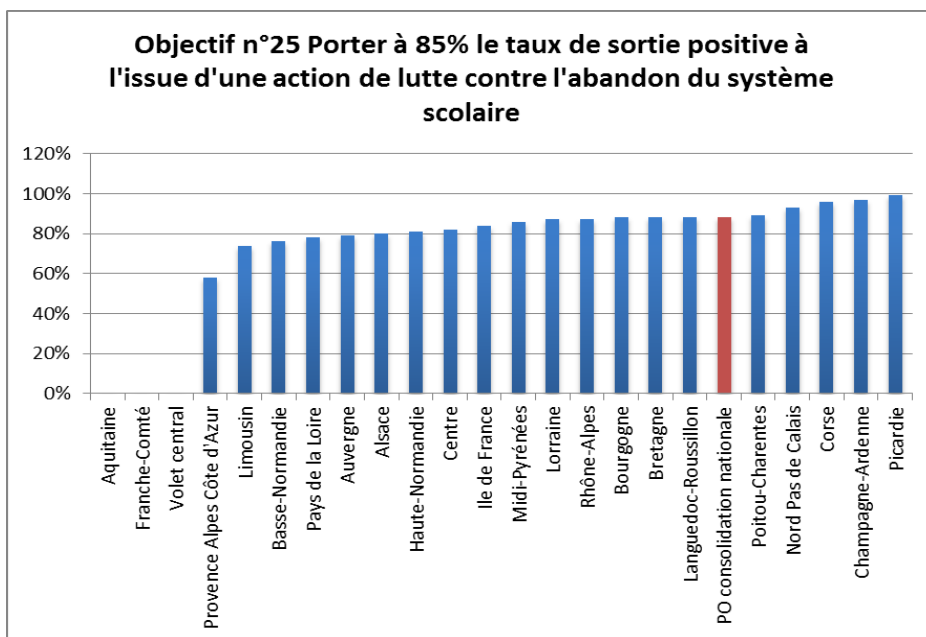
Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 31/12/2011		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
85%	88%	89%	87%	87%	88%	87%

- **Analyse**

Le taux de sortie positive à l'issue d'une action de lutte contre l'abandon du système scolaire demeure stable. Ces sorties positives renvoient aux différentes offres et actions en présence sur les territoires, comme par exemple :

- En Bourgogne, la lutte contre l'abandon du système scolaire dont l'objectif est le retour en formation, initiale ou continue, ou du moins une sortie positive identifiable, a fait l'objet de quatre opérations en 2011 : trois classes relais et un dispositif expérimental conduit dans un lycée professionnel. Les trois classes relais affichent un taux de retour de 100 % et le dispositif expérimental un taux de 27,6 %.
- En Haute-Normandie, 19 établissements scolaires ont mis en place une action mutualisée de lutte contre l'abandon scolaire (lycées et collèges) dans le cadre d'un GIP. Les acteurs s'appuient aussi sur une plateforme regroupant différents acteurs (missions locales...) qui permet un repérage des personnes en décrochage. Elle permet aussi de mesurer l'évolution de la situation. Les témoignages convergent pour indiquer que seules 40% à 50% des personnes recensées sont en réelle situation de décrochage.
- En Poitou-Charentes, un réseau très actif de lutte contre le décrochage, aidé par le FSE a été mis en place avec des actions diversifiées (récupération, réorientation, tests...). Environ 600 participants sont dénombrés dans le Pôle d'Accompagnement à la Qualification et à l'Insertion (PAQUI).





Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012

3.5 A retenir : conclusions et perspectives

1. Tout d'abord, il est important de souligner que **les tendances sont identiques à celles des années passées**. Cela s'explique par une **certaine stabilité de la programmation FSE sur chacun des axes depuis plusieurs années**, confirmée dans le cadre des régions régionales (redondance des explications qualitatives avancées pour expliquer les résultats des indicateurs du programme). Si cela peut paraître comme un avantage de prime abord, nous y voyons deux conséquences :

- Cela montre la faible innovation des gestionnaires et la faible remise en cause des actions/dispositifs soutenus par le FSE. Cela peut certes s'expliquer par les contraintes imposées par le fonds lui-même, mais aussi par le manque de recul sur un réel pilotage de la programmation par les résultats.
- Cela peut également être perçu comme un risque pour la fin de la programmation car ce qui est financé aujourd'hui ne produit pas les effets escomptés (*Cf. point suivant*) donc si on en fait « un peu plus de la même chose » d'ici la fin de la programmation pour utiliser totalement les crédits FSE, cela ne produira pas plus d'effets.

2. **Pour un grand nombre d'indicateurs du programme, les résultats sont en-dessous des cibles**. Les gestionnaires expliquent principalement cet écart par les effets de la crise économique. Celle-ci a modifié en grande partie les publics qui bénéficient ou qui sont susceptibles de bénéficier des dispositifs cofinancés par le FSE. Cela a deux principales conséquences pour le FSE :

- D'une part, **les publics se font concurrence entre eux** (jeunes vs seniors ; bas niveaux de qualification vs personnes diplômées ; bénéficiaires de minimas sociaux...) et les publics cibles du FSE ne sont pas spécialement pris en compte, ou tout au moins de façon très différenciée.
- D'autre part, **les opérateurs ont des difficultés à identifier le ou les public(s) les plus prioritaires**. Le nombre de personnes en situation « fragile » sur le marché du travail est en constante augmentation et de ce fait, les opérateurs peinent à définir un critère prioritaire plutôt qu'un autre. Le ciblage administratif n'est de ce fait pas porteur. Et malgré quelques appels à projets, le choix des participants se fait la plupart du temps sur une base « multicritères ».

3. Même si nous avons constaté une amélioration de la qualité de la saisie, nous notons encore une **très forte hétérogénéité de la compréhension des consignes de renseignement des indicateurs**, d'une part, entre les régions mais aussi entre les opérateurs. On voit que le travail mené de façon spécifique avec l'ADF et les Conseils généraux a largement porté ses fruits. Un travail similaire avec chacun des grands réseaux pour la fin de la programmation et la préparation de la suivante pourrait être bénéfique.

4. Nous constatons par ailleurs une forte **hétérogénéité des réalisations et des résultats d'une région à l'autre**, y compris entre des régions au profil socioéconomique relativement proche. Dans le cadre du PO national tel que celui de 2007-2013, les choix opérés au niveau de chacune des régions et de chaque structure gestionnaire (AGD et OI) sont très différents.



4 Focus sur la création d'activité

4.1 Cadrage des objectifs du PO FSE 2007-2013 sur la création et la reprise d'activités et objectifs du chapitre

4.1.1 Rappel des objectifs du PO FSE en matière de création et reprise d'activités

Le PO FSE¹³ comprend un objectif de soutien à la création d'activité et la promotion de l'esprit d'entreprise. Les opérations aidées doivent principalement permettre la professionnalisation des réseaux de la création d'activités et soutenir les actions d'accompagnement du créateur/repreneur. Le cas échéant, le FSE doit pouvoir soutenir des actions dans le cadre de démarches innovantes, en post-crédation, pour permettre la création de davantage d'emplois salariés. L'objectif général est aussi éviter les échecs observés lors des trois premières années d'activité.

L'intervention concerne des publics prioritaires, pour rendre possible la création/reprise à tous, notamment les femmes, les publics les plus démunis (demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux...) ou les plus éloignés des réseaux bancaires. Elle fait l'objet de la mesure spécifique 1.3.1, à laquelle sont attachés trois indicateurs de réalisations/résultats, à savoir :

- L'indicateur 7 - Nombre d'actions d'accompagnement à la création et à la reprise d'activités
- L'indicateur 8 - Nombre d'entreprises encore en activité 3 ans après que le créateur ait fait l'objet d'un accompagnement cofinancé par le FSE rapporté au nombre d'actions de création aidées
- L'indicateur 9 - Total des participantes femmes dans les actions de la sous-mesure rapporté au total des participants à l'action.

Pour autant, il importe de rappeler que les sorties en création/reprise d'activité sont plus nombreuses que celles qui relèvent de la sous-mesure 1.3.1, car plusieurs autres dispositifs comprennent une possibilité de sorties en création ou reprise d'activité.

L'analyse qui suit se concentre sur l'objectif spécifique d'appui à la création/reprise d'activités, soit dans les dossiers de la sous-mesure 1.3.1. Cette sous-mesure est mobilisée en amont de la création/reprise (information, accueil, formation, conseil...) mais aussi en aval (suivi du créateur), mais à l'exclusion de l'ingénierie financière. Les réseaux (consulaires, organisation d'employeurs...) seront notamment mobilisés pour améliorer la cession/transmission de leurs adhérents et faciliter la création par les habitants des quartiers urbains en difficultés.

¹³ Pages 68 à 70



4.1.2 Méthodologie

L'évaluation en continu de la sous-mesure « soutien à la création d'entreprises et à l'esprit d'entreprise » s'appuie sur :

- l'exploitation du tableau de bord ViziaProg FSE (point 1.2) qui permet de suivre la programmation et les réalisations au fur et à mesure de leur progression (profil des participants...);
- la réalisation d'une enquête annuelle auprès des opérations réalisées trois ans auparavant (voir détail point 1.3);
- la réalisation de plusieurs entretiens menés au plan national ou régional (voir liste en fin de partie);
- la prise en compte d'un échantillon de rapports produits à l'échelle nationale sur ce thème (voir liste en fin de partie).

4.2 Bilan physico-financier de la sous-mesure 131

4.2.1 Une sous-mesure qui mobilise de nombreux cofinanceurs

La sous-mesure 131 représente un peu plus de 3% de la maquette du PO FSE 2007-2013. Il faut d'abord noter que la programmation est d'ores et déjà supérieure à la maquette, compte tenu que les cofinancements des acteurs publics ont été beaucoup plus importants que prévu.

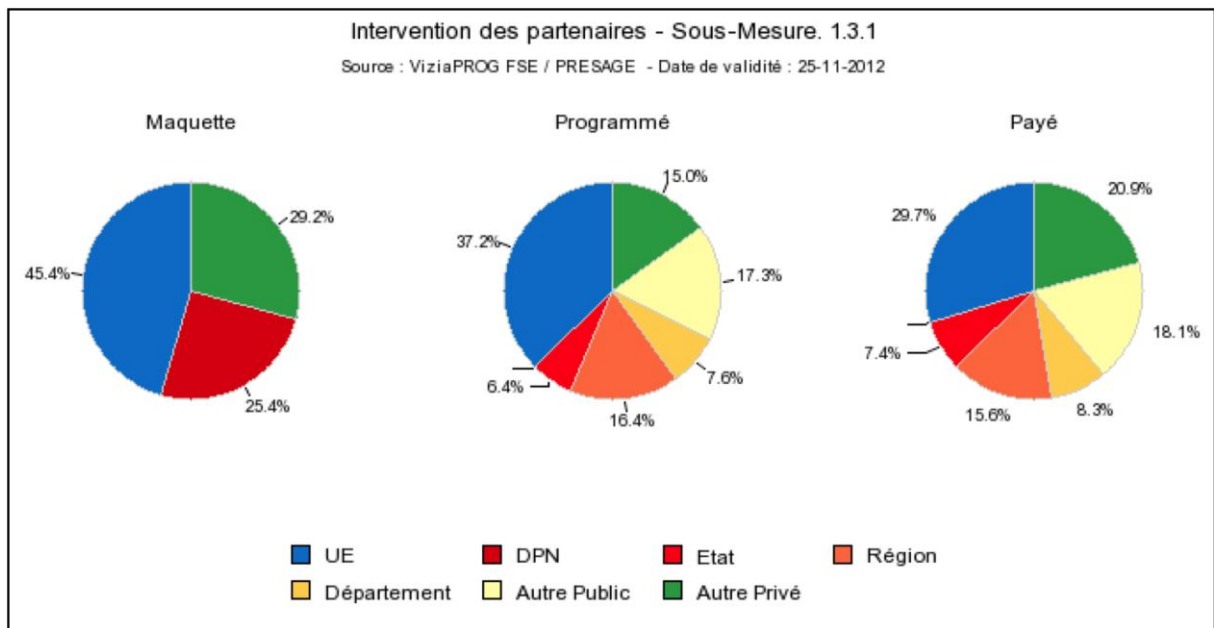
Avec 52,6%, le taux de réalisation de la sous-mesure est supérieur à celui qui est observé à l'échelle du PO dans son ensemble (46,1%).

	UE	Public	Privé	Total
Maquette	130 792 289	73 151 892	83 999 973	287 944 153
Programmé	139 501 254	179 326 050	56 345 182	375 172 486
Validé après CSF	73 414 232	125 173 561		198 587 793
Payé	58 490 758	97 208 384	41 121 879	196 821 020
Taux Programmation.	106,70%	245,10%	67,10%	130,30%
Taux Réal.	52,60%	53,10%		52,90%
Taux Paie.	79,70%	110,50%		99,10%

Source : ViziaProg FSE / PRESAGE - Date de validité : 25-11-2012

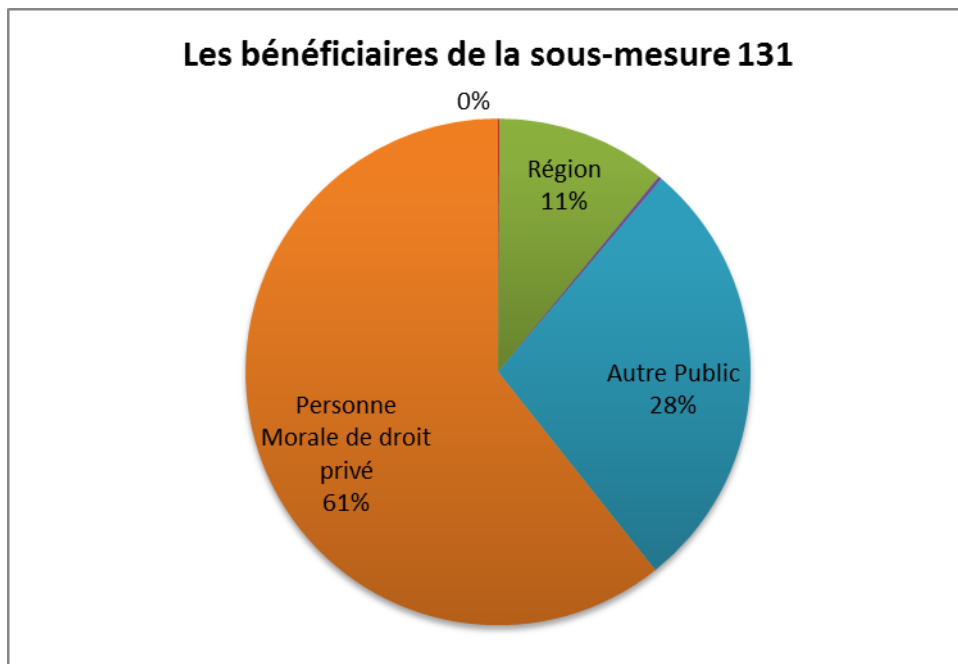
Le nombre d'actions aidées est de 2 932 en cumulé (Cf. ViziaProg FSE) au 25 novembre 2012, ce qui est largement au-dessus de la cible de 370 actions par an.

Les actions font appel à de multiples cofinanceurs comme en atteste la répartition des interventions financières au niveau des actions (Cf. infra), ce qui traduit un effet levier du FSE relativement important (pour 1 euro de FSE, 2,3 euros de contreparties sont mobilisés, contre 1,8 en moyenne à l'échelle du P.O).



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE - Date de validité : 25-11-2012

La majorité des 2 215 dossiers cofinancés est portée par des organismes de droit privé (associations loi 1901, dont les grands réseaux de la création/reprise : ADIE, PFIL, Boutique de Gestion, etc.), mais aussi des Agences de développement économique, des Coopératives d'activité et d'emploi, etc.



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE - Date de validité : 25-11-2012

L'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise est particulièrement développé en Ile-de-France, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon. En volume, les acteurs des régions Ile-de-France et Languedoc-Roussillon, avec plus de 50 opérations chacun mettent en œuvre un quart des actions enregistrées au titre du RAE 2011. A contrario, des régions telles que la Picardie, le Limousin et la Haute-Normandie n'ont pas d'actions sur la sous-mesure 131.

4.2.2 Les publics cibles

Sur la base des données en valeurs cumulées (selon les règles du RAE) arrêtées à la date de dernière mise à jour de ViziaProg FSE (25 novembre 2012), il apparaît que la sous-mesure a concerné un peu plus de 300 000 participants (dont 120 000 participantes), soit près de 8% du total des participants au PO.

Ce nombre s'explique par la mise en œuvre d'actions d'information/sensibilisation à la création/reprise d'entreprise, mobilisant des actions où le nombre de participants est important.

	Total	% de femmes parmi les entrées
Nombre total de participants	302717	40%
Actifs occupés	37,2%	36%
Dont indépendants	13,3%	33%
Chômeurs	55,6%	43%
dont CLD	17,4%	45%
Inactifs	7,2%	38%
dont dans le domaine de l'éducation	2,3%	35%
Jeunes (15 à 24 ans)	13,1%	34%
Personnes âgées (55 à 64 ans)	6,8%	29%
Migrants	2,0%	37%
Minorités	0,4%	49%
Handicapés	2,0%	30%
Autres défavorisés	8,8%	39%
Enseignement primaire ou secondaire	26,9%	37%
Enseignement secondaire ou supérieur	25,6%	40%
Enseignement post-secondaire	27,5%	41%
Enseignement supérieur	20,0%	43%
Bénéficiaires minimas sociaux	7,1%	39%

Source : ViziaProg FSE / PRESAGE - Date de validité : 25-11-2012

Comme le montre le tableau précédent, les femmes représentent près de 40% du total des participants à l'entrée. L'indicateur n°9 « Porter la part des créatrices accompagnées à 38% » est donc atteint, et même dépassé avec une part des femmes de 39,6% alors que la cible est de 38%. Quelques données illustrant la diversité des cas rencontrés en région sont à noter :

- Sur le volet central, la valeur cible de cet indicateur est dépassée et atteint un taux de 49,1%, qui résulte du fort engagement de France Active dans l'accompagnement des femmes créatrices de leur activité ;
- En Poitou-Charentes, la valeur atteinte est de 43%, valeur supérieure à la cible en raison de la présence de projets spécifiques en faveur des femmes sur la sous-mesure 131 ;
- En Ile-de-France, la cible est presque atteinte (37%), mais en baisse par rapport à 2010 (44%).

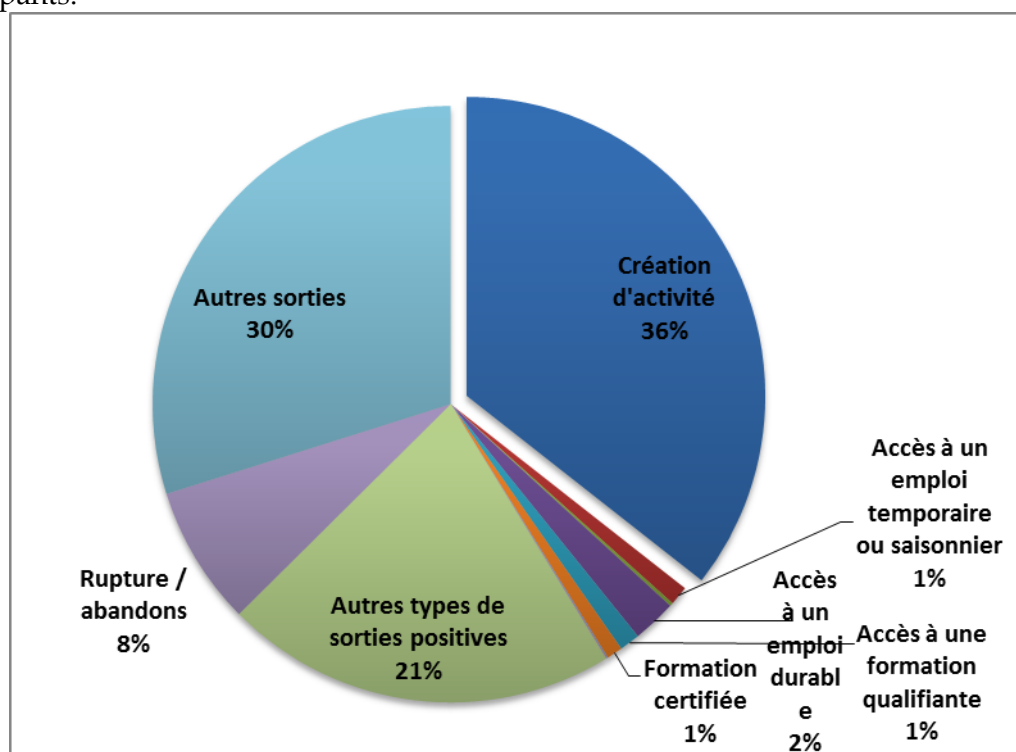


Il est à noter que les femmes participant aux actions mises en œuvre dans le cadre de la sous-mesure 131 sont globalement un peu plus qualifiées que les hommes. Elles ne représentent que 37% des niveaux infra V dans l'ensemble des participants de la sous-mesure et sont légèrement surreprésentées par rapport à leur poids dans la sous-mesure pour les niveaux IV et + (cf. tableau sur les participants à l'entrée présenté supra).

4.2.3 Les sorties

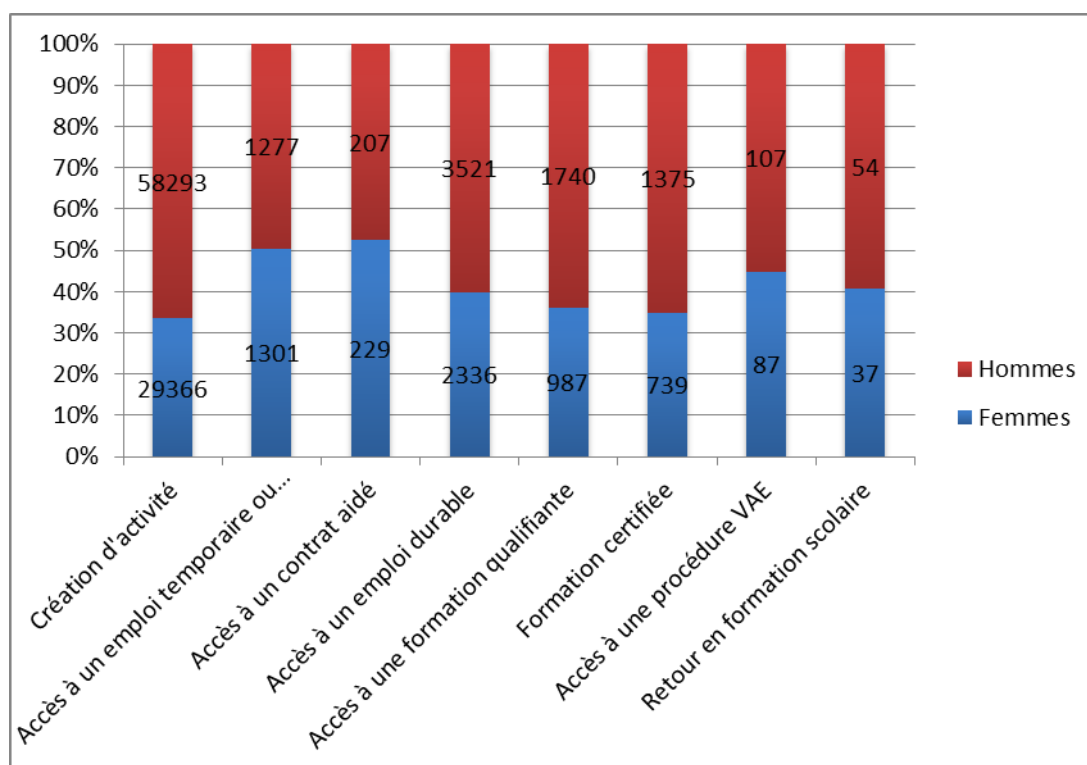
36% des participants accédant à une action de la sous-mesure 131 et donc accompagnés sur un projet de création ou reprise créent ou reprennent effectivement une activité à l'issue de l'action. Cela représente 86% du total des sorties positives identifiées de la sous-mesure. Ces dernières représentent un peu plus de 40% du total des sorties, ce qui est supérieur de 10 points à ce que l'on observe à l'échelle du PO.

Ainsi les actions de la sous-mesure 131 n'aboutissent pas toutes à la création d'activité, mais sont re-mobilisatrices en vue de la formation ou d'un accès à l'emploi pour d'autres participants.



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE - Date de validité : 25-11-2012

Il subsiste des différences entre les hommes et les femmes en matière de création et reprise d'entreprise. Bien que représentant 40% des participants à l'entrée dans la sous-mesure 131, les femmes ne représentent que 31,1% des participants créant ou reprenant une activité à l'issue d'une action. Elles sont, en revanche, relativement plus nombreuses à accéder à un emploi de « parcours » (emploi temporaire ou contrat aidé) : l'action a eu un effet mobilisateur positif pour une partie des participantes.



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE - Date de validité : 25-11-2012

4.3 L'enquête réalisée sur la sous-mesure 1.3.1

4.3.1 Champ de l'enquête

Cette enquête annuelle vise prioritairement à calculer le taux de survie à trois ans des entreprises créées dans le cadre d'un accompagnement cofinancé par le FSE. A ce titre, elle ne concerne que les dossiers d'assistance aux personnes et s'est concentrée pour l'année 2011 sur la tranche annuelle 2008. Les données étaient à renseigner pour les actions réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008. Dans le cas de dossiers pluriannuels, seules les données relatives à la tranche annuelle 2008 étaient à renseigner.

Elle sert à calculer l'indicateur 8 : « Augmenter de 10 points le taux de survie à trois ans des entreprises créées par des personnes en difficulté grâce au dispositif d'accompagnement ».

4.3.2 Modalités d'investigation

Un questionnaire à destination des bénéficiaires a donc été conçu, de manière à répondre à quatre objectifs complémentaires :

- Calculer le taux de survie à 3 ans des entreprises créées ou reprises ;
- Permettre une meilleure identification de la nature des actions conduites dans le cadre de la sous-mesure 131 et analyser les éventuels effets sur le taux de survie à 3 ans des entreprises créées ou reprises ;
- Mesurer la qualité des données renseignées par les bénéficiaires ;
- Capitaliser les données récoltées en vue d'une exploitation consolidée.

Le questionnaire a été publié sous un éditeur de questionnaire en ligne (Sphinx online) et un lien individuel a été transmis par mail à chaque bénéficiaire identifié.

Le mail présentait l'enquête, les objectifs présentés supra, les modalités de réponse et rappelait les obligations de renseignement des données relatives au calcul de l'indicateur D3 par les bénéficiaires. Par ailleurs, de manière à anticiper certaines difficultés informatiques, le questionnaire a été joint sous format papier. Le questionnaire a été mis en ligne durant près de deux mois entre février et avril 2012. Trois relances ont été réalisées de manière à rappeler aux bénéficiaires la nécessité de répondre à cette enquête.

Au final, les données recueillies représentent 123 dossiers sur les 376 dossiers potentiellement concernés par l'enquête, soit 33% du total des dossiers.

4.3.3 Profil des bénéficiaires

Au total, les 123 dossiers pour lesquels un questionnaire a été renseigné correspondent à **113 bénéficiaires**. La grande majorité des bénéficiaires-répondants est donc concernée par un seul dossier soutenu par le FSE, au titre de la sous-mesure 131, pour 2008. Il est à noter que :

- deux structures sur les 113 répondants ont bénéficié de FSE au titre de la sous-mesure 131 pour *deux* dossiers d'assistance aux personnes.
- six structures ont bénéficié du FSE pour *trois* dossiers d'assistance aux personnes.

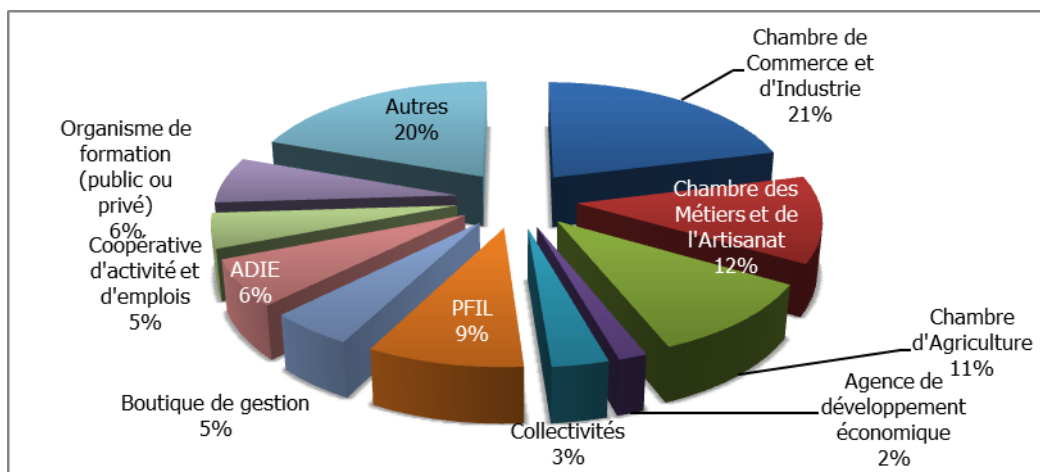
Les bénéficiaires répondants :

Typologie des répondants	Nombre	Part
Chambre de Commerce et d'Industrie	26	21%
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	15	12%
Chambre d'Agriculture	13	11%
Sous-total (Chambres consulaires)	54	44%
Agence de Développement économique	2	2%
Collectivités	4	3%
Sous-total (Collectivités)	6	5%
PFIL	11	9%
Boutique de Gestion	6	5%
ADIE	8	7%
Coopérative d'activité et d'emplois	6	5%
Sous-total (structures spécialisées)	31	25%
Organisme de formation (public ou privé)	8	7%
Autres	24	20%
Sous-total (Divers)	32	26%
Total général	123	100%

Source : Enquête Amnyos auprès des bénéficiaires de la sous-mesure 131, Avril 2012

Les bénéficiaires se regroupent en deux grandes catégories :

- Les chambres consulaires qui représentent la part la plus importante (44% du total des répondants)
- Les structures spécialisées (Plateforme d'initiative locale, réseaux spécialisés, Coopératives d'Activité et d'Emploi) qui représentent 25% du total des répondants.



De nombreuses structures associatives locales sont également bénéficiaires de la sous-mesure 131, au titre de l'année 2008 (cf. catégorie Autres).

4.3.4 Les opérations financées

En termes de financement, le **montant FSE programmé** cumulé pour l'ensemble des 123 dossiers pris en compte représente **8 212 800€ en 2008**. Le **montant FSE réalisé** s'élève, quant à lui, à **6 736 026 €**. Le **montant moyen d'aide FSE** s'établit donc à **55 000 €** par opération.

Montant FSE programmé	8 212 800 €
Montant FSE (réalisé)	6 736 026 €

Source : Enquête Amnyos auprès des bénéficiaires de la sous-mesure 131, Avril 2012

Base : nombre de dossiers (123)

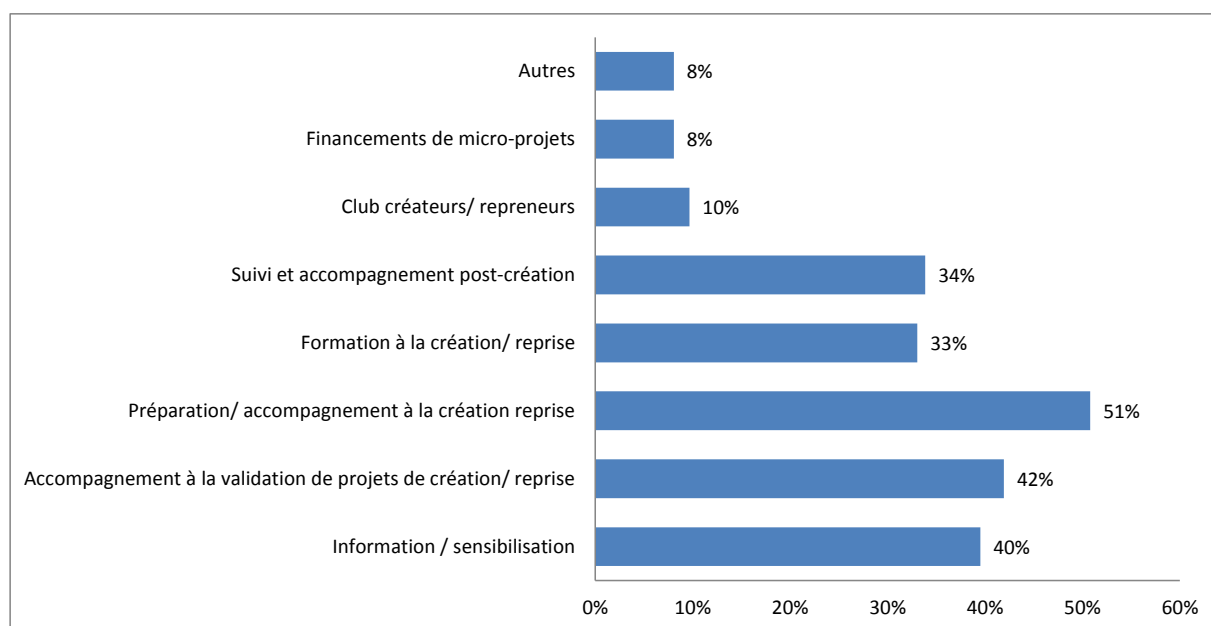
4.3.5 La typologie des actions financées

Dans le cadre de la réponse à la question relative au type d'action mise en œuvre, les répondants avaient le choix entre plusieurs items :

- Information/sensibilisation
- Accompagnement à la validation de projets de création/reprise
- Préparation/accompagnement à la création/reprise
- Formation à la création/reprise
- Suivi et accompagnement post-crédation
- Club de créateurs/repreneurs
- Financement de micro-projets
- Autre

Les répondants avaient la possibilité de sélectionner plusieurs items.

Les types d'actions financées



Source : Enquête Amnyos auprès des bénéficiaires de la sous-mesure 131, Avril 2012

Base : nombre de dossiers (123)

Note de lecture : le total est supérieur à 100% étant donné que nombre d'opérations cofinancées intègrent plusieurs types d'opérations.

Le graphique qui précède représente donc la fréquence de réponse aux différents items proposés :

- Dans 40% des opérations, des actions d'information et de sensibilisation ont été réalisées.
- Pour la moitié des 123 dossiers renseignés, l'une des actions mises en œuvre concerne la préparation et ou l'accompagnement à la création/reprise.
- Dans un tiers des dossiers, des actions de formation à la création/reprise ont été organisées.
- Enfin, il est à noter que pour un tiers des opérations est mentionné un suivi/accompagnement post-crétion.

De manière générale, on note que les bénéficiaires ont souvent mis en œuvre des actions combinant plusieurs registres d'intervention. Ainsi, sur les 123 opérations cofinancées au titre de la sous-mesure, 74 combinent plusieurs types d'appui et d'accompagnement parmi ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, soit 60% des opérations.

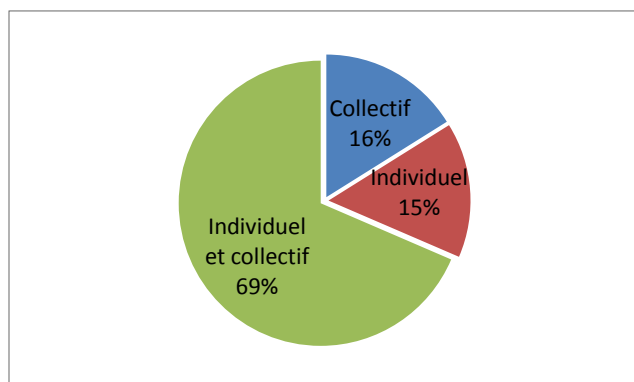
Parmi les 49 actions relevant d'un seul registre d'intervention, il apparaît que :

- 16 concernent des actions de préparation/ accompagnement à la création/reprise ;
- 13 concernent des actions de formation à la création/reprise exclusivement ;
- 6 renvoient à des actions d'information et de sensibilisation ;
- 5 renvoient à des actions d'accompagnement à la validation de projets de création/reprise ;
- 6 renvoient à des actions de suivi et d'accompagnement post-crétion/reprise.



En cohérence avec la combinaison des registres d'intervention dans le cadre des actions mises en œuvre, les bénéficiaires ont fait le choix de mixer des séquences individuelles (sans doute majoritairement celles liées à l'accompagnement et au financement), et des séquences collectives (formation, information/sensibilisation, notamment). Ainsi, **près de 70% des actions mises en œuvre proposent des formats d'intervention mêlant l'individuel et le collectif.**

Les formats d'intervention



Source : Enquête Amnyos auprès des bénéficiaires de la sous-mesure 131, Avril 2012
Base : nombre de dossiers (123)

Compte tenu de la grande hétérogénéité des actions mises en œuvre les durées d'actions se révèlent d'amplitude variable. Pour autant, il est à noter que dans **60% des opérations aidées, les actions mises en œuvre sont d'une durée supérieure à 200 heures.**

La durée de l'action

	Nombre de dossiers
De 20 à 49 heures	13
De 50 à 199 heures	16
Moins de 20h	19
Plus de 200 heures	74
N.R	1
Total général	123

Source : Enquête Amnyos auprès des bénéficiaires de la sous-mesure 131, Avril 2012
Base : nombre de dossiers (123)

Compte tenu du risque de ne pouvoir mesurer un taux de création et un taux de survie à 3 ans qui ait du sens au regard de la multiplicité des registres d'intervention (information/sensibilisation, accompagnement à la création/reprise...) mis en œuvre, l'enquête prévoyait une question devant permettre d'identifier, sur une base déclarative, les dossiers pour lesquels les actions visaient explicitement la création ou la reprise à l'issue de ces dernières. **Sur 78% des 123 opérations, les actions visaient explicitement un objectif de création/reprise à l'issue.**

4.3.6 Les publics et participants

L'analyse du statut des participants fait apparaître une grande hétérogénéité des statuts. Les répondants avaient la possibilité de sélectionner simultanément plusieurs statuts de publics cibles ayant participé aux actions mises en œuvre.



La très grande majorité des opérations s'adressait aux demandeurs d'emploi (dans 89% des réponses, ce statut a été mentionné), mais **également aux salariés** (dans 66% des cas) ainsi qu'à des actifs indépendants (dans la moitié des réponses), de manière plus surprenante. On peut donc penser qu'une majorité des actions permettait de mixer des publics de statuts différents.

Le statut des participants

	Nb	%
Chômeurs	110	89%
Salariés	82	66%
Actifs indépendants	66	53%
Publics en formation	47	38%
Publics scolarisés, étudiants	36	29%
Allocataires de minima sociaux	5	4%
Autres publics	8	7%
Nombre de dossiers	123	

Source : Enquête Amnyos auprès des bénéficiaires de la sous-mesure 131, Avril 2012

Base : nombre de dossiers (123)

Au total, sur la base des 123 opérations aidées, **42 696 participants ont été concernés par une action en lien avec la création/reprise, en 2008.**

Le profil des participants

	Nb	%
Nombre de participants (cumul)	42 696	100%
dont femmes	15 341	36%
dont moins de 24 ans	6 589	15%
dont plus de 55 ans	2 502	6%

Source : Enquête Amnyos auprès des bénéficiaires de la sous-mesure 131, Avril 2012

Base : nombre de dossiers (123)

La part des jeunes s'avère très légèrement supérieure à ce que nous observons à l'échelle de la sous-mesure 131 où cette catégorie d'âge représente 13% du total des entrées (sur la base des valeurs cumulées depuis le début du programme jusqu'au dernier RAE, au 31.01.2012). La part des publics de plus de 55 ans se révèle, quant à elle, relativement équivalente.

Sur les 123 dossiers enregistrés dans l'enquête, la quasi-totalité (120) s'adressait à un public mixte. Trois dossiers ciblaient exclusivement un public féminin. **La part des femmes dénombrée au titre de l'enquête (36%) se révèle inférieure à leur part au sein de la sous-mesure 131 (40%, sur la base des valeurs cumulées jusqu'au dernier RAE).**

4.3.7 Taux de création à l'issue des actions

L'analyse du taux de création en fonction des registres d'intervention fait apparaître de nettes différences en matière de résultat de créations/reprises d'entreprises selon que l'on observe les résultats en matière de création à l'échelle de la totalité des 123 dossiers, ou que l'on se concentre sur les 96 dossiers pour lesquels les actions mises en œuvre visaient explicitement la création ou la reprise à l'issue de l'action.



Nous dénombrons au total 10 900 créations/reprises d'entreprises très majoritairement créées par des hommes (67%). Si l'on calcule le taux de création/reprise à l'issue des actions sur la totalité des 123 dossiers, il apparaît que le taux global de création à l'issue des actions se situe aux alentours de 26%, ce qui se révèle plutôt faible.

Le taux de création/reprise global, tous types d'actions confondus

<i>En cumul - tous types d'actions confondus</i>	TOTAL	Femmes	Hommes
Nombre de participants (cumul)	42433	15222	27211
Nombre d'entreprises créées ou reprises à fin 2008	10900	3588	7312
Taux de création à fin 2008	26%	24%	27%

Source : Enquête Amnyos auprès des bénéficiaires de la sous-mesure 131, Avril 2012

Base : nombre de dossiers (123)

Si nous retenons uniquement les dossiers pour lesquels les bénéficiaires visaient explicitement, dans le cadre des actions mises en œuvre, la création ou la reprise d'entreprise, **ce taux se révèle nettement supérieur (35%)**. Nous pouvons en déduire que certaines des actions aidées au titre de la mesure 131 ne sont pas uniquement ciblées sur la création ou la reprise d'activités.¹⁴

Le taux de création/reprise sur la base des opérations visant explicitement la création ou la reprise d'activité

<i>En cumul - tous types d'actions confondus</i>	TOTAL	Femmes	Hommes
Nombre de participants (cumul)	31 564	11989	19575
Nombre d'entreprises créées ou reprises à fin 2008	10900	3588	7312
Taux de création à fin 2008	35%	30%	37%

Source : Enquête Amnyos auprès des bénéficiaires de la sous-mesure 131, Avril 2012

Base : nombre de dossiers dont une des actions a minima vise la création ou la reprise d'activité de manière explicite (sont exclus notamment les opérations renvoyant exclusivement à des actions d'information/ sensibilisation ou des actions de suivi post-crédation/ reprise) soit 96 dossiers

4.3.8 Taux de survie

Pour calculer le taux de survie des entreprises créées dans le cadre de la sous-mesure 131, en 2008, **nous nous sommes basés sur les dossiers dont les objectifs visaient explicitement la création ou la reprise d'entreprise à l'issue de l'action, soit 96 dossiers.**

Le taux de survie à trois ans s'élève ainsi à 67%. Il s'avère inférieur à celui obtenu lors de la précédente enquête (70%) qui couvrait un panel plus limité de dossiers qui visaient tous également la création/reprise d'entreprise à l'issue de l'action. Ce taux de survie à trois ans des entreprises créées en 2008 reste toutefois légèrement supérieur au dernier taux calculé pour les entreprises créées en 2006 par l'INSEE qui s'élève à 65,9% (tout type de secteur d'activité¹⁵).

¹⁴ La non-éligibilité de certaines actions non clairement finalisées sur la création devra à l'avenir être clairement affirmée sur ce type de sous-mesure, dans l'optique d'une construction d'indicateurs ayant du sens, pour la période 2014-2020.

¹⁵ Le taux variait de 58% dans les « activités de commerces et réparation », à 81% pour les « activités d'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » - Source INSEE, Enquête SINE 2006



Le taux de survie à 3 ans (sur la base des dossiers visant explicitement la création ou la reprise d'activité à l'issue de l'action)

En cumul - tous types d'actions confondus	TOTAL	Femmes		Hommes	
Nombre d'entreprises créées ou reprises à fin 2008	10900	3588	33%	7312	66%
Nb entreprises en activité à fin 2011	7273	2222	30%	5051	70%
Taux de survie	67%	62%		69%	

Source : Enquête Amnyos auprès des bénéficiaires de la sous-mesure 131, Avril 2012

Base : nombre de dossiers dont une des actions a minima vise la création ou la reprise d'activité de manière explicite (sont exclus notamment les opérations renvoyant exclusivement à des actions d'information/ sensibilisation ou des actions de suivi post-crédation/ reprise) soit 96 dossiers

Certaines de ces actions n'incluent pas la préparation ou l'accompagnement à la création. Si l'on calcule le taux de survie des entreprises créées ou reprises à la suite d'une action explicite de préparation et/ou d'accompagnement à la création/reprise, alors le taux de survie s'élève à 74%.

Taux de survie à 3 ans (sur la base des dossiers intégrant une action de préparation/accompagnement à la création/reprise)

	TOTAL	Femmes		Hommes	
Nombre d'entreprises créées ou reprises à fin 2008	5966	1877	31%	4089	69%
Nb entreprises en activité à fin 2011	4422	1247	28%	3175	72%
Taux de survie	74%	66%		78%	

Source : Enquête Amnyos auprès des bénéficiaires de la sous-mesure 131, Avril 2012

Base : nombre de dossiers dont une des actions a minima vise la préparation/l'accompagnement à la création/reprise, soit 63.

Quel que soit le périmètre retenu pour le calcul du taux de survie, il apparaît que les entreprises créées par les femmes connaissent des taux de survie inférieurs de 7 à 12 points de celles créées ou reprises par des hommes, ce qui renforce la nécessité de mieux soutenir les femmes qui créent ou reprennent une entreprise à l'issue de la phase de création/reprise.

4.4 Quelques points de repères sur les acteurs et dispositifs d'accompagnement à la création/reprise d'activité en France

Le champ de la création/reprise d'activité en France est investi par de nombreux opérateurs dont les compétences et les modalités d'intervention sur les territoires ne sont pas nécessairement extrêmement lisibles pour les porteurs de projet.

De nombreux acteurs interviennent directement auprès des porteurs de projet dans le champ de la création/reprise, parmi les principaux :

- L'ADIE
- France Active
- Les PFIL (Plateforme d'Initiative Locale) organisées au sein du réseau Initiative France
- Les chambres consulaires (CCI, CMA Chambre d'agriculture)
- Les Boutiques de Gestion
- Le Réseau Entreprendre
- Les couveuses
- Les coopératives d'activité et d'emploi



La tentative de cartographie établie dans le cadre du rapport de Philippe Mathot¹⁶ est illustrative du chevauchement des interventions des différents acteurs. Ceci contribue à expliquer la difficulté de lire les spécificités d'approche développées et proposées à des publics cibles qui sont en partie les mêmes. Nous proposons, en nous appuyant, d'une part sur des entretiens qualitatifs conduits au cours du mois de novembre 2012 auprès de quelques-uns des grands opérateurs (France Active, Initiative France, ADIE, AVISE), d'autre part sur les rapports et études disponibles sur le sujet, de mettre en perspective l'intervention du FSE au regard des interventions existantes aujourd'hui sur ce champ d'activité.

Le tableau présenté ci-après permet de pointer quelles sont les modalités d'intervention des grands réseaux de l'accompagnement à la création/reprise d'activité en France.

	France Active	Initiative France	ADIE	BGE - Boutiques de gestion
Structuration et organisation	Association tête de réseau de 40 fonds territoriaux	Réseau territorialisé de 230 associations en plateformes locales autonomes	Institution de Micro-Finance (IMF) - 460 salariés, 1300 bénévoles, 120 antennes, 170 permanences, yc. DOM-TOM - Adhérent réseau CERISE (ONG)	Réseau de 430 implantations, 750 administrateurs, 950 salariés. Partenariat avec nombreux prescripteurs
Indicateurs 2011				
Volumes financiers	140 M€ de prêts bancaires	121 M€ prêts d'honneur	13 000 prêts micro-crédits/an	415,5 M€ mobilisés
		30 M€ de prêts supplémentaires	30% ont 1 cpte Bque Postale	
		979 M€ prêt banc. associé		
Résultats	5300 chômeurs créateurs	16000 E/ses financées	30 000 clients	17 000 Entreprises créées ou reprises
	2500 emplois créés/consol.	2 emplois par création	14 000 emplois créés par an	22 500 emplois créés
	900 E/ses solidaires	Emplois X2 après 3 ans	1,38 emploi (1,2 en 2007)	
Taux de pérennisation	78%	86/87%	59% à 3 ans (hausse)	72% à 3 ans
Publics				
Pas de public spécifique		oui		Oui (67% DE, 15% sal, 4% Dir ...)
Personnes éloignées de l'emploi	Oui		Oui, plus de 50%	
Jeunes	Oui		Oui, hausse (Créa Jeunes)	
Femmes	Oui		Oui, 40% du public, hausse	
Minima sociaux			Oui (50% des bénéficiaires)	
ESS	Oui			
Type Accompagnement				
Aide amont à la création	Oui	Oui	Oui, fort développement à l'ADIE	35 000 émergence ; 85 000 orientation ; création (57000)
Aide à la reprise	Oui	Oui	Oui	
Transition E/ses		Oui		

¹⁶ Accompagner l'Entrepreneuriat, un impératif pour la croissance, Octobre 2010 - suite à la mission confiée par le Secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation

	France Active	Initiative France	ADIE	BGE - Boutiques de gestion
Post-cr�ation			Oui, commercial et d�veloppement de l'activit�	Oui, 21000, aide au d�veloppement
Aide au d�veloppement TPE		Oui	Oui	Oui
Secteur	+ Aide recrutement ESS			
Type d'intervention				
Financement	Oui	Oui	Oui	
Ing�nierie et offre d'accompagnement		Oui	Evolution offre apr�s 2009 : "par phases" vs "publics ou projets" et transversalit� (individuel et collectif, fili�re, ...). M�thodes �valuatives (SPI, SESF)	De l'aide � l'�mergence, � l'aide � la cr�ation, puis au d�veloppement, tous secteurs confondus. Concours "Talents des cit�s" (quartiers en difficult�)
Suivi post-cr�ation			Possible 5 ans apr�s cr�ation	
Outils financiers				
Fonds de garantie	Oui			
Pr�t d'honneur		Oui	Oui, couplage possible	
Micro-cr�dit			Oui, 2600 � par projet (sur 5000�)	
NACRE	Oui	Oui	Oui : d�marche exp�rimentale	
Mobilisation du FSE	Oui	Oui avant 2007	Oui. Le FSE �quivaut � 20% du budget de l'ADIE : 30 dossiers par an pour l'accompagnement de cr�ateurs.	
Points compl�mentaires sur le FSE	Organisme interm�diaire b�n�ficiaire (pour l'animation du r�seau et la formation de ses membres)	B�n�ficiaire (en 2011, 10% du budget d'accompagnement des plates-formes). N'est plus organisme interm�diaire depuis 2007	Articulation op�rationnelle FSE/NACRE impossible (impossibilit� d'avoir d'attestation de co-financement de la part de l'ASP ou des DIRECCTE).	
Besoins et pistes pour le FSE post 2013 (entretiens qualitatifs octobre/novembre 2012)	Soutien au d�veloppement des petites entreprises	Soutien des TPE en premier d�veloppement	Elargir la prise en compte des b�n�ficiaires. Minima sociaux et illettr�s.	

Les taux de p rennit    trois ans des entreprises/activit s cr ees avec l'appui de ces quatre grands r seaux nationaux s' chelonnent entre 59% et 87%.

- L'ADIE affiche le taux de p rennit    l'emploi le plus faible (59%) qui s'explique par la nature des publics cibl s et accompagn s : ces publics sont le plus souvent b n ficiaires de minima sociaux ou sans ressources, et sont exclus du syst me bancaire traditionnel.
- Le r seau des boutiques de gestion pr sente un taux de 72% qui est relativement proche de celui observ  dans le cadre de la sous-mesure 131 pour des profils de public relativement  quivalents.
- Enfin, France Active et Initiative France pr sentent des taux de p rennit  sup rieurs qui sont respectivement de 78% et de 87%.



Si Initiative France ne cible pas de public a priori (deux tiers des créateurs accompagnés sont demandeurs d'emploi, mais seulement 19% d'entre eux sont des chômeurs de longue durée), il apparaît qu'une sélection des publics s'opère au cours du processus d'accompagnement à la création, tous les publics ne passant pas le stade des comités de sélection (comités d'engagement) qui valident le projet et la participation financière de la plateforme d'initiative locale. On retrouve ce même type de logique au sein du réseau France Active avec la mise en place de comités d'engagement au sein desquels on retrouve assez fréquemment le réseau bancaire.

Ces quatre grands opérateurs nationaux proposent un accompagnement/suivi post-création qui s'étale sur des durées différentes (de quelques mois à 5 ans) :

- L'ADIE peut accompagner les créateurs pendant les cinq années qui suivent la création avec la perspective de leur permettre de retrouver l'accès au système bancaire traditionnel au cours ou à l'issue de cette période.
- Le réseau Initiative France propose un suivi technique post création des bénéficiaires de prêt d'honneur (rencontres régulières avec la plateforme locale) ;
- L'accompagnement financier se prolonge par la garantie d'emprunt bancaire, donc le suivi se poursuit en général pendant 5 ans pour le réseau France Active.
- La légitimité d'assurer un suivi post-création est d'autant plus forte que les opérateurs sont financeurs.

4.4.1 Focus sur le dispositif NACRE

Rappel du dispositif NACRE mis en place en 2009

« Piloté par le ministère du travail, de l'emploi et de la santé, dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse des dépôts, NACRE permet à des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion durable dans l'emploi de créer ou reprendre une entreprise en bénéficiant d'un accompagnement dans la durée »¹⁷.

L'originalité de NACRE par rapport aux dispositifs qui l'ont précédé réside dans la notion d'accompagnement organisé en parcours. Concrètement, celui-ci s'articule en trois temps bien distincts :

- Appui à la formalisation du projet appelé « phase métier 1 ».
- Appui à l'ingénierie financière appelé « phase métier 2 ».
- Appui au pilotage et au développement de l'activité appelé « phase métier 3 ».

Sans préjuger du contenu du parcours, le principe de celui-ci se matérialise à l'entrée dans le parcours NACRE par la signature d'un contrat d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise avec l'opérateur d'accompagnement¹⁸. Ce contrat traduit les engagements des deux parties contribuant à la bonne marche du parcours : respect des délais, assiduité, orientation en cas d'échec... L'accompagnement dans les différentes phases métier est réalisé par un opérateur conventionné par les services compétents de l'Etat (DIRECCTE).

¹⁷<http://www.emploi.gouv.fr/nacre/>

¹⁸Lorsqu'un porteur de projet poursuit son parcours dans la phase métier suivante, il signe à nouveau avec l'opérateur d'accompagnement Nacre concerné, une annexe d'entrée dans cette phase. Le CACRE qu'il a signé en entrant la première fois dans le parcours nacre est ainsi mis à jour. A l'issue de chaque phase métier, une annexe de sortie signée par les deux parties vient attester la réalisation et la remise des différents livrables sur lesquels s'est engagé l'opérateur.



De manière générale, on retrouve en fonction des compétences de chacun, les réseaux suivants : Chambres de commerce et d'industrie, Chambres des métiers et de l'artisanat, Initiative France, France Active, les Boutiques de gestion, les experts comptables, l'ADIE, EGEE ainsi que d'autres opérateurs indépendants (organismes de formation, etc.). Chaque opérateur doit *a minima* couvrir deux phases métier. En plus des trois phases métier destinées à structurer le parcours de création/reprise, des expertises spécialisées peuvent être prescrites aux porteurs de projet si des besoins spécifiques sont détectés en phase 1 et/ou en phase 3 par les opérateurs.

Par ailleurs, un prêt à taux zéro peut être accordé par la Caisse des dépôts et consignations au créateur ou repreneur. Celui-ci peut varier de 1 000 à 10 000 euros. Ceci dit, l'objectif de la « phase métier 2 » est plus large que la simple obtention de ce prêt. Celle-ci vise plus largement la bancarisation des porteurs de projet et, en la matière, tout un travail d'intermédiation entre les réseaux bancaires et les porteurs de projet est à réaliser par les opérateurs conventionnés au titre de cette phase métier.

Eléments de bilan

Le dispositif NACRE était théoriquement éligible pour une partie de ses actions au financement du FSE mais pour une partie de l'accompagnement seulement. De ce fait, la complexité des règles proposées par la circulaire nationale a découragé les DIRECCTE et les opérateurs d'avoir recours au FSE pour abonder le dispositif. Nous dénombrons en fin d'année 2012 85 000 bénéficiaires du dispositif NACRE qui sont :

- des demandeurs d'emploi à 82% (68% sont indemnisés et 14% sont bénéficiaires des minima sociaux). La moitié des demandeurs d'emploi le sont depuis moins de 6 mois, 2% depuis 3 mois au moins ;
- d'un niveau de formation égal ou supérieur au baccalauréat dans 60% des cas.

NACRE ayant été mis en place au cours de l'année 2009, le taux de pérennité des entreprises créées dans ce cadre n'est encore pas connu. Sa valeur cible avait été fixée à 80%. Parmi les premiers éléments de retour dont nous disposons à ce stade, il apparaît que le taux de sinistralité physique des prêts à taux zéro NACRE à trois ans¹⁹ s'élève à près de 20% pour les créateurs entrés dans le dispositif en 2009, ce qui semble indiquer que 8 entreprises créées sur 10 en 2009 dans le cadre de NACRE n'ont pas rencontré de difficultés particulières pour rembourser le prêt à taux zéro qui leur a été accordé.

Il est à noter un fort taux d'abandon après la « phase métier 3 » l'année 1 (soit à l'issue de la première année où l'entreprise a été créée), alors même que tous les experts considèrent que l'accompagnement post-crédation constitue un facteur important dans la pérennisation des entreprises créées à 3 et 5 ans. Les facteurs conduisant à ces abandons qui ne traduisent pas nécessairement une disparition des entreprises créées ne sont aujourd'hui pas identifiés.

La DIRECCTE Bretagne a récemment conduit une étude visant à analyser les parcours des bénéficiaires du dispositif NACRE qui a permis d'établir un profil des bénéficiaires de NACRE en Bretagne qui est conforme aux caractéristiques des publics bénéficiaires du dispositif au niveau national (62% d'hommes pour 38% de femmes, soit 2 points de moins que pour les actions de la mesure 1.3.1. du PO FSE).

¹⁹ Cet indicateur est un pourcentage calculé par cohorte annuelle selon la formule suivante : Taux de sinistralité physique des prêts à taux zéro NACRE à 3 ans = nombre total de prêts à taux zéro NACRE non totalement remboursés / nombre total de prêts à taux zéro NACRE décaissés.



En Bretagne, depuis le lancement du dispositif, 2 500 entreprises ont été créées ou reprises dans des secteurs d'activité qui se concentrent principalement autour des activités de commerce, d'hébergement-restauration et du bâtiment. Le rôle de l'accompagnement dans la phase de création apparaît déterminant, puisqu'un quart des créateurs/repreneurs a réorienté son projet au cours de cette phase. Par ailleurs, le changement d'opérateur d'une « phase métier » à l'autre ne perturbe pas la logique de parcours du porteur de projet. En revanche, la moitié des ruptures survient au cours de la « phase métier 3 » (suivi post-crédation), ce qui ne signifie pas que les entreprises créées disparaissent pour autant, mais pose la question de la capacité à assurer un véritable suivi post-crédation.

4.5 Premiers enseignements

Du point de vue du FSE :

Le FSE soutient un spectre d'interventions dans le cadre de la sous-mesure 131 relativement large qui bénéficie à un grand nombre d'opérateurs de la création/reprise. Ceci peut entraîner sur certains territoires, l'émergence d'une « concurrence » entre les actions soutenues par le FSE et celles mises en œuvre dans d'autres cadres : les interventions sont relativement proches (tant en termes de contenus qu'au regard des modalités de mise en œuvre) et les publics cibles sont identiques.

Du point de vue de l'offre en matière d'accompagnement à la création/reprise existant en France, nous constatons que :

- L'offre, souvent structurée au plan national, voire régional, est déclinée par chacun des réseaux en fonction de leurs registres d'intervention (financement, accompagnement, accompagnement et financement...) sur les territoires.
- Certains acteurs peuvent être considérés comme « généralistes » dans la mesure où leur offre est plutôt globale (capacité à traiter tous les aspects de la création/reprise d'entreprises, accessibilité à tous publics...). C'est notamment le cas de Initiative France et du réseau des Boutiques de gestion. D'autres, en revanche, cultivent une forme de spécialisation (modalités d'intervention ou publics cibles) tels que l'ADIE ou France Active.

Pour autant, ces acteurs généralistes peuvent développer sur certains territoires des approches spécifiques, à l'instar des Boutiques de gestion dans les quartiers sensibles ou de certaines PFIL (Plateformes d'initiative locale) qui peuvent cibler leurs interventions en matière de création/reprise sur certains secteurs d'activité.

- Certains de ces acteurs ont développé des méthodologies de suivi et d'évaluation spécifiques. A ce titre, on peut souligner le travail conduit par l'ADIE pour mesurer la performance sociale de l'association au travers du SPI (Social Performance Indicators) ou pour assurer un meilleur profilage de leurs clients au travers d'une méthode scoring permettant de mesurer l'exclusion sociale et financière.
- Le contexte en matière de création/reprise d'activité a beaucoup évolué au cours des dernières années avec l'introduction de l'auto-entrepreneuriat (2009), la mise en œuvre de NACRE, la crise économique, le développement de l'ingénierie financière (micro-finance...).



Ce sont autant d'éléments qui influent sur les stratégies d'offre : approches plus transversales ou longitudinales (suivi sur 5 ans pour l'ADIE, aide post-crédation pour BGE...) et plus intégrées dans la filière ou le secteur d'activité de rattachement par exemple (ADIE...).²⁰ L'ADIE devrait expérimenter prochainement un dispositif NACRE aménagé davantage en phase avec les publics qu'accompagnent et financent l'association.

Quelles perspectives après 2013 ?

Ce premier travail de mise en perspective souligne l'intérêt d'approfondir en 2013 ces travaux pour mieux analyser la place que pourrait prendre le FSE pour la prochaine période de programmation en matière de création d'activités et comprendre les effets des évolutions institutionnelles (lancement des dispositifs NACRE et d'auto-entrepreneur en 2009) et macro-économiques (poursuite des effets de la crise économique).

Les différences de publics observées entre le dispositif NACRE (publics globalement plus qualifiés au départ) et la sous-mesure 131 (publics moins qualifiés), et les éléments partiels dont nous disposons à ce stade sur le dispositif NACRE, nous conduisent à nous interroger quant à l'intérêt de **développer une intervention renforcée et adaptée du FSE au profit de certains publics cibles accompagnés par les opérateurs mais nécessitant davantage de temps et de moyens pour aboutir à une création**. D'autant que l'aide prévue par l'État pour renforcer l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi dans le cadre de NACRE semble en effet ne pas être activée compte tenu des contraintes techniques et administratives mentionnées précédemment.

En termes d'intervention, quatre types d'actions à forts enjeux en matière de création d'entreprise pourraient être soutenus :

- **L'émergence des projets** apparaît aujourd'hui comme la phase du parcours des porteurs de projet la moins bien couverte et la moins bien financée. Or elle constitue un bon sas pour sécuriser les projets et éviter d'engager à tort des individus dans des processus de création qui peuvent avoir des conséquences importantes et au contraire favoriser des projets bien ciblés.
- Dans ce moment de formalisation du projet, **les femmes** semblent avoir plus de difficulté à matérialiser le projet que les hommes ; **sans doute une attention individualisée et ciblée à ce stade** est de nature à améliorer les résultats.
- Le stade du **développement de l'entreprise** fait l'objet d'une attention particulière de certains acteurs mais l'enjeu et les besoins restent forts. **La densification de l'accompagnement** apporte en général de meilleurs résultats.
- L'enjeu de la **traçabilité des parcours des créateurs** est également important et certaines méthodologies ont été développées.

²⁰ Le profilage des créateurs établis par le C.A.S basé sur une analyse multifactorielle pourrait permettre d'interroger la mobilisation du FSE (en lien avec le dispositif NACRE et plus largement) :

- les créateurs par « nécessité », qui sont principalement d'anciens chômeurs cherchant à créer leur propre emploi ;
- les créateurs par « adaptation », qui, en raison de leur très faible niveau de diplôme, sont à la recherche d'opportunités d'emploi ou de revenu ;
- les créateurs par « opportunité », souvent salariés auparavant et qui choisissent de créer leur entreprise afin d'améliorer leur situation ;
- les créateurs par « vocation », qui ont un très haut niveau d'éducation et dont l'exercice de la profession passe souvent par le statut d'indépendant (cas des professions libérales).



4.6 Annexe au chapitre : sources et bibliographie indicative

4.6.1 Entretiens

ADIE : Nicolas HAMEL, Directeur des partenariats, Julie FONTANA, Responsable de l'accompagnement et Corinne BALTI, responsable du contrôle de gestion
 France Initiative : M. Marc OLAGNON, adjoint à la déléguée générale
 France active : Mme Nelly HORSI, Secrétaire Générale

4.6.2 Ressources bibliographiques

Titre	Auteur	Date
Rapport d'étude "Impact et usages du MCPE - Premier bilan"	ADIE- Association pour le droit à l'Initiative Economique	Janvier 2012
Synthèse de l'étude d'impact de l'action de l'Adie - Pérennité des entreprises et insertion des micro-entrepreneurs financés et accompagnés par l'Adie	ADIE	2010
La performance sociale de l'Adie : <i>Les services de l'Adie en direction des populations en situation d'exclusion évalués par l'audit SPI en 2012 (Social Performance Indicators)</i>	ADIE	2012
Les scores d'exclusion sociale et financière (SESF) en 2011	ADIE	2012
Rapport d'activité Boutique de gestion	Réseau des BGE	2011
Accompagnement à la création d'activité et quartiers prioritaires - Esquisse d'un état des lieux	Comité interministériel des villes	Mars 2012
Etude d'impact - Photographie du réseau France Active	France Active	Juin 2012
Rapport d'activité 2010	France Active	NC
Rapport d'activité 2011	France Active	
Créations et destructions d'emplois en 2011 en France - Attractivité des territoires	France Industrie et Emploi	Mai 2012
Créations et créateurs d'entreprises - Enquête de 2009 : la génération 2006 trois ans après	INSEE	
Bilan d'activité des prêts NACRE	Ministère de l'économie/CDC	Novembre 2011
Sondage « Les créateurs d'entreprise et la création d'emploi »	Opinion Way pour l'APCE, CER France et le Salon des Entrepreneurs	Janvier 2011
Sondage « Les femmes et la création d'entreprise »	Opinion Way pour l'APCE, CER France et le Salon des Entrepreneurs	Janvier 2011
Rapport « Accompagner l'entrepreneuriat, un impératif pour la croissance »	Philippe Mathot	Octobre 2010

5 L'évaluation de la mise en place du dispositif de suivi évaluatif du P.O FSE 2007-2013, avec comparaisons européennes et prospective post 2013.

5.1 Objectifs, questionnement et méthode de l'évaluation

Cette partie du rapport présente la méthodologie et les principaux résultats de l'étude thématique menée de novembre 2011 à juin 2012, concernant l'**évaluation de la mise en place du dispositif de suivi évaluatif du PO FSE 2007-2013, avec comparaisons européennes et prospective post 2013**. Le rapport complet et une synthèse de l'étude sont disponibles sur le site du FSE²¹.

5.1.1 Contexte et objectifs de l'étude

La réglementation européenne pour la période 2007-2013 a renforcé la logique d'évaluation en introduisant l'évaluation en continu, en liaison étroite avec le suivi de la mise en œuvre et l'exécution du PO FSE. L'analyse des réalisations et résultats obtenus « chemin faisant » est un élément clé de ce programme.

Le fonctionnement efficace du système d'évaluation fait partie des obligations de la France liées à l'attribution de l'aide : cette nécessité s'impose à tous les opérateurs, qu'ils soient gestionnaires ou bénéficiaires, au niveau local ou national. Afin de répondre à ces exigences, l'Autorité de gestion a mis en place un dispositif technique et organisationnel de **suivi évaluatif**²², partie intégrante du programme opérationnel.

Le suivi évaluatif du programme FSE s'appuie, en accord avec les règlements européens, sur un ensemble d'informations permettant la caractérisation des actions menées, la vision de leur volet financier ainsi qu'un suivi qualitatif (priorités transversales, axes d'analyse) et quantitatif (caractéristiques des participants décrites dans l'Annexe XXIII du règlement d'exécution du FSE). A ce périmètre réglementaire, la France a ajouté certaines caractéristiques des participants (tranches d'âge, profession ainsi que d'autres caractéristiques spécifiques) mais aussi un tableau de caractérisation des types de sorties. Ces données alimentent pour partie les 24 objectifs de résultats du programme ainsi que de nombreuses requêtes répondant aux besoins d'information des acteurs du programme (gestionnaires, élus, porteurs de projet...).

A partir de 2009, une action combinée portant sur des compléments des outils de saisie (interface D1/D2) et du système d'information (VIZIAPROG FSE), mais aussi sur une animation renforcée, ont permis de dépasser une situation jugée critique pour **parvenir à des taux de saisie permettant de recueillir un volume significatif de données**, susceptibles d'être exploitées tant dans le cadre du suivi du programme (rapport annuel d'exécution, dialogue de gestion), que de son évaluation (analyse de l'efficacité, par support statistique pour les études qualitatives, rapport d'évaluation annuel).

²¹ www.fse.gouv.fr, Onglet Evaluation

²² Il s'agit d'un dispositif de collecte de données de base permettant de satisfaire à la double exigence du suivi et de l'évaluation



Cette situation comporte pourtant encore **plusieurs points de faiblesse** : outils de saisie multiples, complexité des informations utilisées, délais de recueil, biais de sélection, liés aux délais de traitement des bilans, difficultés d'appropriation, petit nombre de personnes en pleine maîtrise du système... Il importe donc d'analyser comment ces faiblesses peuvent être minimisées dans leurs effets et dépassées.

Par ailleurs, il convient de **tirer parti de l'expérience de cette mise en œuvre pour préparer le système de la programmation future**, afin de répondre aux exigences actuellement décrites dans les projets de règlements 2014-2020 et principalement un cadre de performance qui comprend les étapes fixées pour chaque priorité, s'il y a lieu, pour les années 2016 et 2018, et des valeurs cibles fixées pour 2022 et des indicateurs qui forment la base du suivi et de l'examen des performances et de l'évaluation. Les nouvelles orientations en matière de suivi et d'évaluation (renforcement du ciblage et de l'approche par les résultats, conduite d'évaluations d'impact) imposent une bonne anticipation du futur système, que ce soit d'un point de vue méthodologique ou technique et renforcent le caractère stratégique des informations (disponibilité et qualité).

5.1.2 Questionnement évaluatif

Le questionnement évaluatif, validé par le Comité scientifique de l'évaluation, a été orienté sur quatre dimensions :

- Les informations :
 - La nature des informations collectées (différents types d'indicateurs de caractérisation des actions) est-elle pertinente compte tenu des valorisations attendues ?
 - L'information est-elle collectée à la bonne échelle ? (unité minimale d'information =>actuellement échelle de l'action, est-elle possible à celle du participant ?)
- Le Système d'Information (SI) :
 - Que représente la mise en œuvre du système en matière de ressources humaines (volume et nature des profils mobilisés) ?
 - Peut-on imaginer une organisation optimisée du système ? Quels seraient les éléments clés à préconiser? (en dehors des questions techniques)
- Les organisations :
 - Comment le système de recueil des indicateurs s'est-il inséré dans les organisations existantes ?
 - Certaines organisations ou configurations d'organisation ont-elles été un frein ou au contraire un facteur d'accélération à la mise en œuvre du dispositif de collecte ?
 - Y-a-t-il eu interaction entre le processus de collecte des informations et les organisations nationales ou locales ?
 - Les informations collectées « en continu » sont-elles utiles au management du programme ? Comment sont-elles mobilisées ?
 - Les informations alimentent à la fois un système de gestion (notamment dans le dialogue de gestion) et d'évaluation. Cette intégration est-elle un modèle optimum ? Quelles en sont les incidences éventuelles : sur la nature des informations collectées, sur les usages qui en sont faits... ?
- Les usages :
 - Quels sont les niveaux d'information actuellement disponibles pour les différents types d'acteurs ? Sont-ils adéquats ?
 - Quels sont les différents usages de l'information ? Qu'en font les différents groupes d'utilisateurs ?



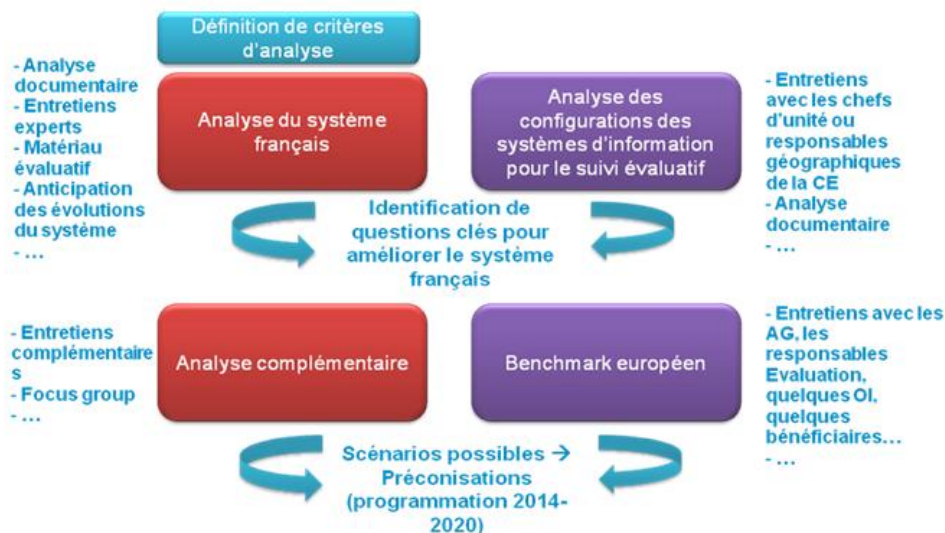
- La mise en œuvre d'un dispositif ambitieux de collecte et de valorisation des indicateurs conduit-elle à une plus grande diffusion du suivi et de l'évaluation en continu ?

5.1.3 Méthodologie retenue

La méthodologie proposée s'appuie sur deux piliers qui sont :

- Un approfondissement du retour d'expérience du système mis en place dans le cadre du suivi-évaluation du PO français et l'identification de questions clés comprises comme des points d'amélioration possible du dispositif, pour la fin de la programmation mais aussi pour la programmation à venir ;
- Un travail d'identification des principaux dispositifs de recueil de l'information dans les autres pays européens et un approfondissement en logique de benchmark en lien direct avec les questions clés identifiées à partir de l'analyse du système français.

Schéma général de la démarche et principaux outils proposés



■ Au niveau français, les outils méthodologiques retenus ont été :

- **Des entretiens** au niveau national et régional, visant à recueillir les jugements sur le système de collecte et de valorisation des indicateurs de suivi et d'évaluation ;
- **Deux études de cas** portant sur les organisations mises en œuvre et les usages de l'information dans deux régions : Midi-Pyrénées et Bretagne
- **Un « focus groupe »** portant sur les thèmes du système de recueil des données d'une part et sur les usages de l'information d'autre part.

Les résultats de cette première partie du travail ont permis :

- **une analyse critique détaillée** du contenu du dispositif et de sa mise en œuvre ;
- **l'identification des points clés de blocage ou d'améliorations possibles** articulés ensuite avec le benchmark au niveau européen.

■ Au niveau européen

Dans un premier temps un **questionnaire** (Cf. annexe) a été envoyé à sept pays²³ pour comprendre les modalités de recueil des informations attendues au titre de l'article 37

²³ Allemagne, Belgique-Flandres, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Suède



(c) du règlement général et de l'annexe XXIII du règlement d'exécution, précisant la nature des informations attendues sur les participants par priorités.

Dans un second temps, après analyse des réponses et en lien avec les constats menés lors des retours des entretiens menés en France, **trois pays ont été sélectionnés pour la réalisation d'un « benchmark » : l'Italie, la Lituanie et la Suède.**

Les résultats de la seconde partie du travail ont porté sur :

- **l'identification des quelques expériences européennes** en matière de dispositif de recueil d'information pour le suivi et l'évaluation (sur la base des attendus des règlements en cours) ;
- **l'approfondissement et l'analyse croisée sur des points clés issus d'expériences européennes** pouvant être utiles au moment de la réflexion sur l'évolution du dispositif de suivi et d'évaluation pour la prochaine programmation.

5.2 Principaux éléments d'analyse du système français

5.2.1 Rappel du fonctionnement du système de suivi évaluatif français FSE en métropole

Le suivi évaluatif s'appuie sur diverses informations permettant la caractérisation des actions menées, la vision de leur volet financier ainsi qu'un suivi qualitatif (priorités transversales, axes d'analyse) et quantitatif (entrées-sorties et caractéristiques des participants). Le suivi des données portant sur les participants par priorité (Annexe XXIII du règlement CE 1028, Modalités d'Exécution) doit être intégré dans le « système informatique d'échange de données » (art. 40 dudit règlement).

5.2.2 Un système mal conçu au démarrage pour la saisie des indicateurs quantitatifs

Dans un premier temps, le système Presage (retenu par la France comme outil unique d'échanges de données sous forme numérique) avait intégré le suivi des indicateurs qualitatifs ainsi que quantitatifs mais pas les indicateurs d'objectifs (résultats) qui relevaient de calculs et non d'une saisie directe d'information. Cependant le « système FSE » a été confronté à de nombreuses difficultés au démarrage de la programmation :

- **Un accès difficile et tardif à Presage_Web**, notamment pour les organismes intermédiaires, conjugué à la nécessité de se familiariser avec ce nouvel outil, dans le même temps où les gestionnaires clôturaient la programmation 2000-2006 avec l'outil « FSE WEB » engendrant des retards de saisie des dossiers de la programmation 2007-2013.
- **Une inadéquation de Presage_Web**, constatée dès 2008 pour le renseignement des indicateurs quantitatifs avec environ 300 écrans à ouvrir pour le renseignement des indicateurs concernant les participants²⁴.

Ainsi, les quelques dossiers saisis fin 2008 l'étaient de façon extrêmement partielle et inutilisable, d'où l'impossibilité à se conformer aux impératifs de mise en œuvre de collecte des indicateurs tels que décrits dans le PO. Il est donc apparu indispensable à l'Autorité de Gestion de compléter le dispositif d'information en place afin de permettre un rattrapage de la saisie des indicateurs D1-D2 et d'assurer l'anticipation de la montée en charge du programme.

²⁴ RAE 2008 p.7



5.2.3 La nécessité de construire un système alternatif pour permettre la saisie régulière de tous les indicateurs

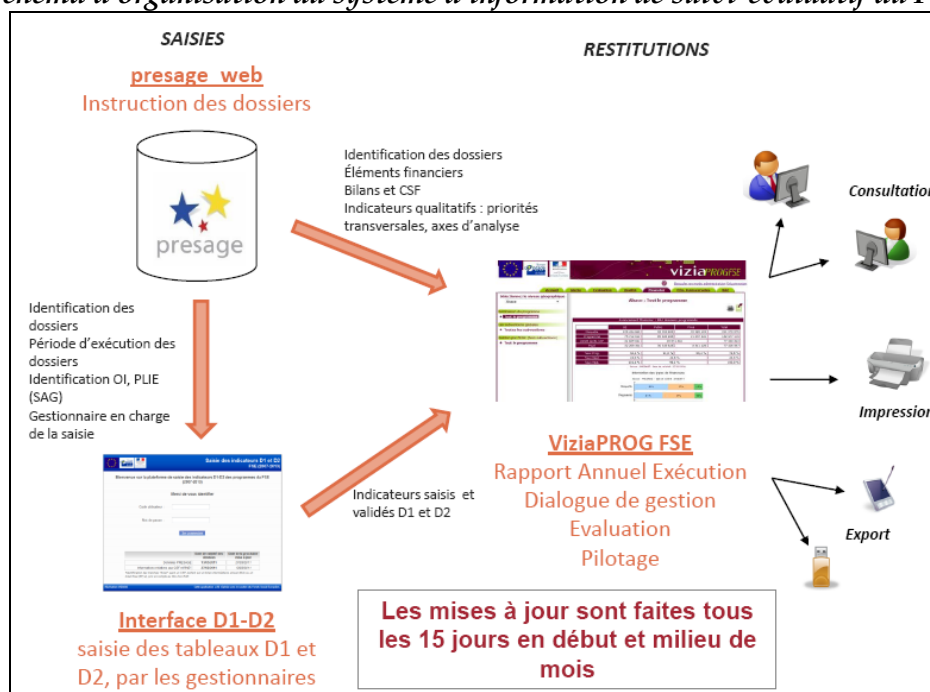
Début 2009, pour pallier les difficultés de saisie, l'Autorité de gestion a commandé, dans le cadre d'un marché spécifique, une interface informatique dédiée à la saisie des indicateurs quantitatifs relatifs aux caractéristiques des participants (tableaux D1-D2). Ce logiciel appelé « Interface D1-D2 » a été mis en service le 6 avril 2009. Alimenté au démarrage avec moins de 7 000 dossiers, il en comporte aujourd'hui près de 47 000. Un outil de valorisation appelé ViziaProg FSE a également été créé. Il s'agit d'une version enrichie de tableaux de bord de suivi des fonds européens et des CPER déjà en place dans certaines régions françaises. Il permet un accès aux données agrégées au niveau national mais aussi au niveau régional et pour chacun des acteurs du programme (y compris par organisme intermédiaire). Pour ce faire, ViziaProg FSE a été déployé dans un premier temps auprès des autorités de gestion déléguées et dans les SGAR des Préfectures de région et, depuis fin 2011, auprès de tous les Organismes Intermédiaires qui en ont fait la demande (275 organismes connectés pour 320 utilisateurs en juin 2012).

Le système final en vigueur au premier trimestre 2009 s'appuie donc sur trois outils principaux, interfacés entre eux :

- **Presage Web** : collecte et suivi de l'instruction des dossiers et des indicateurs de priorités transversales et des axes d'analyse (c'est l'outil de référence pour le suivi du FSE) ;
- **Interface de saisie D1-D2** : collecte des éléments de suivi des caractéristiques des participants (tableaux D1-D2) ;
- **ViziaProg FSE** : plateforme de restitution des éléments d'évaluation et des données du RAE.

Ces outils échangent de l'information de façon bimensuelle par des exportations-importations de données qui sont gérés par les cellules techniques administratrices des différents outils.

Schéma d'organisation du système d'information de suivi-évaluatif du FSE



5.2.4.1 Un dispositif de suivi évaluatif jugé trop complexe... mais désormais approprié par les utilisateurs

La mise en place de plusieurs outils complémentaires à Présage en 2009, a engendré un système complexe, peu évident à prendre en main par les nouveaux utilisateurs. Cette première difficulté a pu induire des pertes de qualité de l'information collectée.

A l'apprentissage des méthodes de collecte et de saisie, s'est ajoutée une nouvelle difficulté : la nécessaire compréhension de nouvelles règles de gestion. En effet, l'évolution de certaines règles de gestion a requis une adaptation technique rapide du dispositif, et conduit à organiser la diffusion de nouvelles pratiques au sein d'un réseau d'acteurs élargi. L'année 2011 a constitué un tournant important avec la stabilisation générale du dispositif, l'atteinte d'un niveau de connaissance et de motivation suffisant pour les différents types d'acteurs et une perception globalement positive du système.

5.2.4.2 Une animation forte mais insuffisante

La mise en place de ce dispositif a nécessité un fort appui méthodologique, qui s'est traduit par plusieurs types d'action : élaboration de guides d'aide à la saisie des indicateurs ou de questions-réponses, notes et appui technique de la DGEFP, réunions régionales d'évaluation, points spécifiques lors des réunions de réseaux, rappels en comité de suivi, etc. Pour autant, cet important effort a été insuffisant pour assurer un niveau d'appropriation égal du dispositif par l'ensemble du réseau, durant toute la période considérée. Nous constatons en 2012 des niveaux de connaissance des méthodes et des outils encore assez variables d'une structure à l'autre, voire d'une région à l'autre. Le besoin de formation demeure nécessaire pour les notions de base (définitions, nomenclatures ou protocoles de recueil) et pour l'exploitation et la valorisation des informations collectées.

5.2.4.3 Un système dématérialisé très attendu

Le système actuel nécessite de nombreuses saisies de données qui engendrent une lourdeur d'organisation, des délais parfois longs et éventuellement des erreurs dans les phases de report des informations. Certaines organisations sont alors en partie défaillantes du fait de moyens humains limités ou de recours à des personnes inexpérimentées, ce qui influe directement sur la qualité de certaines données. De ce fait, le démarrage de l'outil de dématérialisation de saisie des bilans « Ma Démarche FSE » en 2011 et son extension en cours en 2012, suscitent de nombreuses attentes tant en matière d'allègement de la charge de travail pour les AGD et les OI, que de responsabilisation des bénéficiaires et d'amélioration de la qualité de l'information.

5.2.4.4 Une multitude d'outils de suivi des participants

Bien qu'étant partagés par l'ensemble des organismes gestionnaires du FSE, les outils de suivi des participants du programme FSE coexistent avec d'autres outils informatiques, proposés par des réseaux d'animation d'organismes intermédiaires (les PLIE par exemple) ou déjà présents au sein d'organismes comme les Conseils généraux ou régionaux.

Cette situation a souvent engendré des incompréhensions, liées à la diversité des sources de données utilisées. Par ailleurs, elle a conduit certains organismes à une double saisie d'information. Cela est d'autant plus vrai que le système national ne permet pas d'échanges automatisés d'informations qui faciliteraient la tâche des OI, moyennant un établissement de protocoles de données et la qualification de l'information à échanger.



De ce fait, pour les organismes intermédiaires, les outils du dispositif mis en place au niveau national sont alimentés par nécessité, mais ne sont pas des outils naturels de valorisation des informations.

A ce titre, le cas du logiciel ABC VIEsION, outil de « gestion » des parcours des participants, auquel recourt les PLIE est révélateur de cette préoccupation d'outillage des bénéficiaires. En effet, le logiciel qui trace pour chaque participant un nombre important de données (données liées à l'individu, données liées à l'accompagnement, données liées aux actions réalisées dans le cadre du PLIE...) est majoritairement alimenté par les référents de parcours en charge de l'accompagnement des participants qui sont portés par des opérateurs externes (bénéficiaires du FSE pour cette action). Sur la base de la saisie des différentes données individuelles concernant chaque participant, l'outil permet de générer un nombre important de rapports statistiques détaillés pré-paramétrés dont un rapport de consolidation des données qui permet notamment de renseigner les tableaux d'indicateurs D1-D2.

Le Conseil Général du Morbihan a, pour sa part, développé, pour les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) qui constituent la majorité de ses bénéficiaires, un outil commun de saisie des données relatives au calcul des indicateurs D1-D2 et de sorties dynamiques définis par l'Etat, dans le cadre de sa politique en matière d'insertion par l'activité économique. Cette réalisation vise à répondre aux difficultés de compréhension et d'interprétation liées à l'utilisation par les ACI de ces deux nomenclatures d'indicateurs de résultats. L'outil développé, sous forme de tableur Excel, vise donc à permettre aux ACI de réaliser une saisie unique sur l'onglet n°1, les reports des données dans les tableaux d'indicateurs D1 et D2 étant générés automatiquement. En région Midi-Pyrénées, on recense notamment les outils suivants :

- **ABC VIEsION** (PLIE - outil cité ci-dessus permettant d'aller au-delà des critères stricts de suivi de D1-D2) ;
- **Implicite** (Conseil Général Hautes Pyrénées - outil permettant le suivi de l'action sociale, complémentaire à D1D2) ;
- **ASI** (Agefos PME - logiciel de gestion permettant le reporting national des actions financées au titre de la formation professionnelle) par exemple.

Autre exemple, d'outil spécifique dédié et complémentaire de D1-D2, une expérience a été recensée d'un regroupement de bénéficiaires autour d'un outil commun permettant de renseigner D1-D2 : le rassemblement des Points Emploi dans le département de l'Aveyron est ainsi piloté autour d'un outil développé sous forme d'intranet : Rural Emploi. L'outil développé présente toutes les caractéristiques de D1-D2 relatives au participant individuel avec des onglets à renseigner relatifs à la fiche d'identité du participant, ses informations socioprofessionnelles, diplômes, parcours suivi, demandes de formation, sa catégorie d'emploi, son niveau de formation, son origine géographique, des données sur sa mobilité professionnelle, etc.

5.2.4.5 Une information mieux partagée au service de l'efficacité des échanges

Les difficultés constatées dans la phase de collecte des données relèvent moins de questions de fond, que d'une mauvaise compréhension de la nature de l'information à mobiliser. La mise à disposition d'outils partagés, et autorisant la traçabilité des données (identification des dossiers pris en considération dans les indicateurs de suivi et de résultats) a considérablement amélioré le dialogue, en permettant des vérifications croisées. L'ouverture de ViziaProg FSE aux OI en 2011 a facilité l'accès à une information circonstanciée et partagée avec l'ensemble des acteurs du programme.



Par ailleurs, les informations partagées sont utilisées dans des organisations régionales ou départementales réunissant les acteurs du FSE durant lesquelles le suivi et l'analyse des indicateurs sont à l'ordre du jour.

L'AGD Bretagne a entrepris un travail spécifique de sensibilisation, d'information auprès des chambres consulaires. Certains OI ont souhaité que leurs bénéficiaires appréhendent mieux cette dimension dans le cadre de leurs projets et qu'ainsi les informations relatives aux participants transmises à chacune des étapes de la vie d'un projet (dépôt de dossier de demande de subvention, bilan intermédiaire, bilan final) soient les plus pertinentes possibles. Pour y parvenir, ils ont donc systématisé les actions d'information et de sensibilisation des bénéficiaires existants ou potentiels en 2 grandes catégories d'occasion :

- Réunions annuelles des opérateurs (périmètre potentiellement plus large que le FSE) au cours desquelles sont présentées les priorités d'intervention des organismes concernés dont plus spécifiquement celles liées au FSE
- Réunions plus spécifiques liées au FSE (présentation de la programmation annuelle d'organisme intermédiaire et/ou présentation d'appel à projets,...) au cours desquelles une information très précise est faite aux porteurs de projet potentiels sur les différentes modalités de présentation de la demande de concours intégrant un propos sur les indicateurs à renseigner et à suivre tout au long de la vie du projet.

Le Conseil Général du Finistère s'est doté d'un Comité de pilotage « stratégique » qui réunit en son sein : le Président du Conseil Général, le Directeur Général des Services, le Directeur Général Adjoint aux politiques de Solidarité, le Directeur Général Adjoint au Développement local, la Direction du Développement économique et de l'international, la Direction de l'insertion et de la lutte contre les exclusions et la Direction des finances et de la commande publique. Il se réunit en moyenne une fois par an pour réaliser le bilan de l'année écoulée :

- Suivi de la programmation
- Principales réalisations
- Résultats
- Difficultés rencontrées
- Orientations stratégiques.

Le Conseil Général du Morbihan, quant à lui, a mis en place selon cette même logique un comité de pilotage composé d'élus et techniciens du Conseil Général qui traite de :

- La programmation
- L'état d'avancement de la subvention globale,
- Les réalisations et résultats, en recourant aux indicateurs D1-D2 et à l'indicateur d'objectif de résultat n°24.

En Midi-Pyrénées ont lieu les réunions suivantes d'échanges de l'information :

- Les réunions post CRP à l'initiative de l'AGD : tous les deux mois.
- Les réunions régionales d'évaluation
- Les réunions d'information collective annuelle des porteurs de projets (CR, BGE)
- L'accompagnement en continu des bénéficiaires (OPCA) ainsi que les retours réguliers lors du comité des aides.

5.2.4.6 Les usages demeurent principalement centrés sur la gestion

A mi-2012, la phase initiale d'appropriation était dépassée. Pour autant, les préoccupations des gestionnaires demeurent concentrées sur l'avancement financier de la programmation et la réalisation des opérations.



L'utilisation des indicateurs est restée limitée aux travaux de l'évaluation et du suivi (dialogue de gestion, rapport annuel d'exécution), à l'exception de quelques usages locaux de valorisation des informations. Les interlocuteurs sollicités dans le cadre de cette étude reconnaissent de façon générale la stabilisation du dispositif, l'amélioration des volumes de saisie et la qualité globale de l'information recueillie et traitée. Nous constatons alors un intérêt croissant pour un usage plus large de l'information. En particulier, il faut souligner que le recours aux données valorisées dans le cadre du suivi évaluatif dans le cadre du dialogue de gestion, organisé annuellement entre Autorité de gestion et Autorité de gestion déléguée, s'est développé au fur et à mesure de la montée en charge du dispositif.

5.3 Principaux éléments issus des comparaisons avec d'autres systèmes européens

Un questionnaire a été transmis initialement à sept pays. Cinq ont répondu (Italie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Suède) et trois ont été sélectionnés pour les benchmark (les synthèses des retours des pays non retenus pour le benchmark figurent en annexe du rapport). L'analyse s'est principalement portée sur les modes de collecte des indicateurs et leurs usages mais le lien a été fait avec le dispositif d'évaluation rencontré dans chacun des pays. Les pays retenus ont été :

- **l'Italie** avec des systèmes décentralisés (autonomie des systèmes) avec agrégation nationale des informations ;
- **la Lituanie** avec un système d'indicateurs complet et entièrement dématérialisé ;
- **Et la Suède** qui bénéficie d'un système de suivi au participant individuel et croisement avec les bases de données de l'institut Suédois des Statistiques.

5.3.1 Le système de suivi et d'évaluation du FSE en Lituanie

5.3.1.1 Organisation générale de ses quatre programmes opérationnels

La Lituanie bénéficie au titre de la programmation 2007-2013 d'une enveloppe de fonds structurels (Objectif convergence) de 6,8 milliards d'euros répartis sur quatre programmes opérationnels :

- Le programme d'appui à la croissance économique (45,7% de l'enveloppe) centré sur la recherche, l'aide au développement des entreprises, les infrastructures de transport, la société de l'information.
- Le programme de promotion de la cohésion (38,8% de l'enveloppe), qui est ciblé sur le développement régional, la santé et les services sociaux, l'environnement, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, le tourisme.
- Le programme de développement des ressources humaines (13,8% de l'enveloppe soit 935 millions d'euros, qui est en fait le programme cofinancé par le FSE), dont les priorités sont la promotion de l'emploi et de l'inclusion sociale, la formation tout au long de la vie, le développement des compétences des chercheurs et le renforcement des capacités administratives.
- Auxquels s'ajoute un programme propre d'assistance technique (1,4% de l'enveloppe) centré sur la gestion, l'évaluation et la communication.

Nous parlerons ensuite du programme de développement des ressources humaines.



L'Autorité de Gestion nationale est le Ministère des Finances, qui cumule dans différents départements les fonctions d'Autorités de Gestion, de Certification et de Paiement (70 personnes s'occupent des fonds structurels au sein du Ministère).

L'Autorité d'Audit est une instance nationale ad hoc extérieure au Ministère. Au total, plus de 1 500 personnes s'occupent de la gestion des programmes de fonds structurels. Ce Ministère délègue la gestion des programmes à 7 ministères, dont 3 pour le FSE : Travail et Sécurité Sociale, Education et Science, Intérieur, qui sont Organismes Intermédiaires. On doit noter que l'Etat lituanien assure un prépaiement de toutes les opérations sur justificatifs certifiés nationalement avant d'être remboursé par l'Union Européenne. Le programme FSE est mis en œuvre principalement par une Agence nationale spécifique, l'Agence FSE (205 personnes), plus pour certaines mesures le Conseil de la Science de Lituanie et JSC Invega (Agence d'aide à la garantie des banques pour des prêts aux PME et à la création d'entreprises). Le Ministère produit les Rapports Annuels d'Exécution. L'Agence FSE établit la recevabilité des dossiers, prépare l'instruction, la décision d'aide revenant aux Ministères OI, qui peuvent fixer par dossier des conditions de réalisation et de résultat. La décision une fois prise, l'Agence établit le contrat d'aide (signé par le bénéficiaire, l'Agence, le Ministère concerné), puis suit les dossiers pour le compte des Ministères, et vérifie les demandes de paiement avant envoi pour certification.

85% de l'enveloppe est attribuée directement à des projets élaborés par les Ministères, seulement 15% découlent d'appels à projets nationaux.

5.3.1.2 Le système des indicateurs

Le système comprend :

- des indicateurs « nationaux » de contexte, associés au CRSN
- des indicateurs par Programme Opérationnel : de contexte, de programme, de réalisation et de résultat
- des indicateurs d'impact, utiles pour l'évaluation.

Le PO comprend cinq priorités (dont l'assistance technique) et 65 mesures (environ 13 par priorité). A chaque priorité sont affectés 17 indicateurs (11 de réalisation et 6 de résultat). A chaque mesure correspond 4 indicateurs de programme et 3 indicateurs nationaux. Au total, il y a 87 indicateurs associés au PO, dont 58 de réalisation et 29 de résultat ; et 235 indicateurs nationaux, dont 138 de réalisation et 97 de résultat.

Les indicateurs se déclinent par axes, puis au niveau des mesures (en référence à des indicateurs nationaux et propres au PO). Ils s'imposent aux chefs de projet qu'ils soient issus des Ministères ou des appels à projets. Chaque projet dès lors qu'il est situé dans une mesure du PO se voit affecter de façon obligatoire un ou plusieurs indicateurs de réalisation et des indicateurs de résultat. Avec une marge de manœuvre dans le choix de ces indicateurs lorsqu'il y en a plusieurs possibilités. Une fois ceux-ci fléchés, **le renseignement de cibles chiffrées sur ces indicateurs de réalisation et de résultat est obligatoire pour chaque dossier, sinon le dossier n'est pas recevable.** Par la suite, le suivi du dossier se fera non seulement sur l'avancement financier mais aussi sur les indicateurs, dont le renseignement sera obligatoire au cours de l'avancement des dossiers.

En ce qui concerne les actions dirigées vers les personnes, l'identification des participants est obligatoire. Au démarrage de l'action le renseignement par le bénéficiaire des données de l'annexe 23 est obligatoire. **Le nombre de participants visé est ainsi contractuel.**



Les participants remplissent au démarrage de l'action un questionnaire (nom, prénom, date de naissance, activité concernée, etc.). Ce nom apparaîtra au moment de la saisie des dossiers et des demandes de paiement. Les remontées trimestrielles des informations financières et concernant les indicateurs sont obligatoires. Pour les entrées et sorties des participants, au moins une fois par an.

La preuve de l'atteinte effective des résultats est demandée (par exemple, copie du contrat de travail d'un demandeur d'emploi ayant trouvé du travail). Si les valeurs atteintes pour les indicateurs associés au projet ne sont pas conformes aux objectifs en raison d'une exécution déficiente de l'action, l'Autorité de gestion peut décider une réduction de l'aide ou effectuer une demande de remboursement, au vu des réalisations mais aussi au vu de résultats. Si la cause est liée à des facteurs externes indépendants de l'activité du bénéficiaire, il n'y a pas réduction de l'aide. Dans la pratique, il y a très peu de cas de réduction de l'aide, et une méthode précise d'application des sanctions reste à établir.

Dans les progrès à réaliser, l'Autorité de gestion souligne qu'il n'y a pas de lien établi entre les indicateurs physiques et l'avancement financier, et qu'il serait souhaitable d'établir des plans annuels d'atteinte des cibles correspondant aux indicateurs physiques. Les états d'avancement du programme sont ainsi à la fois financiers et « physiques » (participants + indicateurs). Le RAE, réalisé par les Ministères sur la base des informations compilées fournies par l'Agence FSE, n'est pas automatiquement engendré mais utilise certains de ces indicateurs et les commente.

5.3.1.3 Description du système de suivi et d'évaluation

Un système d'information unique (SFMIS, « structural funds monitoring information system ») a été mis en place. Il est dématérialisé et comporte plusieurs modules intégrés :

- Pour la recevabilité, l'instruction, la contractualisation, le suivi des projets : formulaires de demande de subvention en ligne, avec saisie soit en ligne soit par interfaçage sur EXCEL, demandes de paiement, information sur les participants. Cependant, un dossier papier est envoyé simultanément, qui peut comporter des informations plus détaillées nécessaires à l'instruction, au suivi et au contrôle. L'accès au dossier se fait en ligne de tous ceux qui doivent l'examiner réduit les délais de traitement des dossiers et le volume des papiers à faire circuler. Les bénéficiaires peuvent travailler sur leur dossier en ligne avant l'envoi pour instruction, et des contrôles automatiques permettent de vérifier la recevabilité du dossier (notamment renseignement des indicateurs). En fonction de la mesure de rattachement, des indicateurs leur sont automatiquement proposés (possibilité de choix effectué par le bénéficiaire sur le logiciel qui propose des onglets qui apparaissent automatiquement). Le logiciel effectue des contrôles automatiques (contrôles cohérence automatisés mais il persiste des erreurs potentielles) qui réduisent d'autant les contrôles à effectuer ensuite (même s'ils avouent qu'il n'est pas infallible). L'accès est simple et « convivial ».
- Pour l'instruction, la vérification des demandes de paiement et leur traitement. Le logiciel génère automatiquement les contrats, et après saisie des bilans les paiements (4 fois par an) – les demandes de paiement sont effectuées via un site web spécifique et chaque partie au contrat a la possibilité d'en suivre l'évolution, au jour le jour. La limite réside un peu ici en matière de contrôle de la validité des factures. A noter que si les indicateurs ne sont pas renseignés il ne peut y avoir paiement.



Le module paiement du SFMIS est interfacé avec le module de gestion du budget et des comptes de la nation.

- Pour le suivi du programme, par mesures, axes et globalement, avec l'appui de l'Agence FSE. Celle-ci a accès complet au SFMIS et la possibilité d'extraire des rapports spécifiques en fonction des priorités, des mesures, du programme, voire des projets : objectifs et résultats apparents (avec une ligne par indicateur). De manière générique apparaît un masque global intégrant l'avancement et la comparaison entre les chiffres initiaux (PO), les chiffres du complément de programmation, les chiffres planifiés contractualisés et enfin les chiffres réalisés. Ceci permet d'effectuer des analyses fines par mesures ou objectifs et d'éditer des résumés, sachant qu'il est possible, en cliquant sur le résumé de la mesure de faire apparaître toutes les opérations programmées à ce titre. Le tableau d'avancement du programme présente cet avantage de cumuler les fonctions d'alerte (voir supra) ; ainsi, sur un seul masque il fait apparaître le pourcentage d'avancement des indicateurs ainsi que le pourcentage d'avancement financier de la mesure, d'où le fait que l'avancement physique peut parfois apparaître comme plus important que l'avancement financier. Il est aussi possible d'examiner l'avancement de tous les projets d'un bénéficiaire.
- A fins de contrôle (éventuellement sur place) un module obligatoire demande aux bénéficiaires de saisir le calendrier prévisionnel de leurs actions et la fréquentation effective (calendriers, nature des prestations- en général de formation-, fréquentation, identification et analyse des participants).

Le site comprend aussi l'ensemble des informations réglementaires et de procédure nécessaires à la gestion du programme.

Le système comporte également un module d'analyse et de gestion des risques en ce qui concerne l'atteinte des indicateurs :

- Comparaison des valeurs des cibles contractualisées avec les bénéficiaires avec celles planifiées dans le PO
- Comparaison des valeurs des cibles atteintes par les bénéficiaires avec celles planifiées dans le PO
- Comparaison des valeurs des cibles contractualisées avec les bénéficiaires avec celles atteintes par les bénéficiaires.

5.3.1.4 Processus de valorisation

La valorisation des informations recueillies reste, malgré les possibilités importantes de capitalisation, très limitée aujourd'hui. Il y a très peu d'usage des données collectées en dehors du suivi au fil du temps. Les Ministères concentrent leur intérêt sur l'avancement du programme et sur les bilans financiers. Il n'y a pas de système d'évaluation et d'analyse s'appuyant sur les données collectées. L'Agence FSE a un rôle d'appui à la gestion mais pas d'analyse des données et encore moins d'évaluation.

5.3.1.5 Synthèse (atouts, faiblesses)

L'intérêt principal du système réside dans le processus d'instruction et de suivi des dossiers, puis de suivi du programme, dans **la double optique simultanée d'un suivi financier et d'un suivi des réalisations et des résultats**. Cette possibilité est directement liée à l'obligation pour la recevabilité du dossier de définir des cibles sur des indicateurs automatiquement attribués selon la mesure de rattachement, puis de fournir trois fois par an les informations financières et les informations concernant les indicateurs.



Cette obligation permet une analyse du dossier et donc des réalisations et résultats préalables aux paiements. La crédibilité du dispositif est largement obtenue par la mise en œuvre du système d'information unique, le SFMIS, qui permet la saisie en ligne et le suivi permanent des informations essentielles concernant les dossiers tout au long de leur cheminement. La délégation de la gestion courante à l'Agence (certifiée ISO 27001) permet aux trois OI Ministères et au Ministère des Finances de se concentrer sur la programmation et le suivi global ou par axes et mesures.

La principale faiblesse du dispositif réside finalement dans le peu d'usage qui en est fait pour :

- décider de sanctions financières liées à la non-réalisation des objectifs de réalisation et de résultat, la doctrine restant à établir
- fournir une logique d'évaluation en continu des données utiles pour mesurer et analyser les résultats et effets du programme, faute d'un lien explicité entre la dimension de suivi et la dimension d'évaluation.

5.3.2 Le système de suivi et d'évaluation du FSE en Italie

5.3.2.1 Organisation générale de ses PO

Les interventions sur fonds structurels en Italie relèvent de 46 programmes opérationnels :

- 14 au titre de l'objectif Convergence, dont 7 au niveau national, et 2 au niveau interrégional plus 5 au niveau régional bénéficiant aux régions du sud,
- 17 au titre de l'objectif Compétitivité régionale et emploi, dont un au niveau national (programme du Ministère du Travail et de la Politique sociale), et 16 au niveau régional pour les autres régions italiennes,
- 15 programmes INTERREG IV pour la coopération territoriale européenne.

Chacun de ces programmes a sa propre Autorité de Gestion, soit un ministère soit une collectivité régionale.

En ce qui concerne le FSE, il y a trois programmes nationaux :

- deux gérés par le Ministère du Travail et de la Politique sociale, concernant l'un l'objectif Convergence, et l'autre l'objectif Compétitivité régionale et emploi. Ces deux programmes sont centrés sur les actions d'aide aux systèmes et structures,
- un programme de développement des compétences géré par le Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

A ces trois programmes, il faut ajouter 16 programmes FSE CRE pour les régions et provinces autonomes du nord et 5 programmes FSE Convergence pour les régions du sud (Pouilles, Calabre, Sicile, Campanie, et en *phasing out* la Basilicate). Le cofinancement des programmes dépend largement des cofinancements inscrits dans le budget de l'Etat (environ 80% des cofinancements pour les programmes régionaux et 100% pour les programmes nationaux).

5.3.2.2 Organisation des autorités de gestion

Chaque programme relève d'une Autorité de Gestion nationale et régionale, responsable de l'élaboration de la stratégie, de la programmation, de la gestion, du suivi et de l'évaluation. Par exemple, le Ministère du Travail et de la Politique sociale qui est AG a développé son propre système d'information (SIGMA) pour deux programmes (Convergence 517 Millions d'euros, Compétitivité régionale et emploi 72 Millions d'euros).



En outre, le Ministère a confié une assistance technique générale à l'ISFOL (Institut pour le Développement de la formation professionnelle des travailleurs), qui collecte et traite à la demande du ministère des données de suivi ou utiles pour les évaluations (avec accès de consultation aux données de suivi national, cf. infra). Cependant, **chaque Autorité de Gestion a l'obligation de fournir au niveau national des données de suivi au Ministère de l'Économie et des Finances, et donc d'interfacer son système de suivi avec celui du Ministère** (notamment en utilisant l'application Monitweb), selon des normes précises consignées dans un protocole s'imposant à tous. Ce qui permet une consolidation nationale du suivi, et un reporting national détaillé pour la Commission européenne (notamment transmission automatique de données tous les deux mois).

Cette consolidation est gérée par l'inspection Générale pour les Relations financières avec l'Union Européenne (IGRUE), qui fait partie de la direction des comptes de la nation. Cette petite équipe (4 personnes et 7/8 assistants techniques) a développé un système global de monitoring ad hoc. Le système est en contact avec les 4 239 agents (au 17 mai 2012) qui gèrent sur tout le territoire les fonds européens. Le Ministère transmet à la Commission les données officielles, dans SFC et hors SFC complétée, notamment pour les indicateurs de résultats, par des envois directs par les autorités de gestion. Chaque Autorité de Gestion a accès à ses données de programmation et d'exécution, d'abord dans un espace « de travail » puis dans un espace « de données officielles » où on peut voir les données de tous une fois celles-ci validées.

5.3.2.3 Description du système de suivi et d'évaluation

Le système national de suivi

Il s'agit d'un système intégré national de programmation, de contrôle, de capitalisation des données financières et de suivi (4 applications intégrées). Son objet est de compiler et de fournir une information complète à la Commission européenne sur la mise en œuvre des fonds structurels en Italie, de suivre en continu l'avancement des programmes, d'appuyer les évaluations prévues dans le cadre national de référence stratégique, de fournir des données aux Comités de suivi, et de fournir la base adéquate pour gérer les paiements.

- Au niveau de la programmation, le système intègre la programmation et les reprogrammations de tous les PO.
- Au niveau de la mise en œuvre, il suit les informations financières, les demandes de paiement mais aussi des données physiques (cibles et réalisations effectives pour des indicateurs de programme).
- Au niveau des paiements il suit les demandes de paiement en paiements effectifs et élabore des prévisions.

Le système permet la réalisation automatique des rapports financiers pour les Comités de suivi des différents programmes.

Le système permet le dialogue avec les Autorités de gestion notamment régionales. Il met à disposition des données de contexte, et échange les données par Internet à l'aide du protocole unique imposé aux Autorités de gestion. Ainsi, les Autorités de gestion peuvent dialoguer avec le système IGRUE soit via leurs propres outils de suivi lorsqu'il est compatible, soit à travers une application proposée gratuitement à cet effet par IGRUE (application SRTP). Le système contrôle de façon automatique les erreurs d'identification des projets ou des financements et vérifie la complétude de l'information. En cas d'erreur ou d'invéraisemblance repérée, un dialogue s'engage entre l'AG et IGRUE, pour correction des données et nouvel envoi.



La validation des données une fois ce dialogue mené à son terme se fait par l'Autorité de Gestion, et peuvent ainsi passer dans l'espace de travail des données officielles. Au bout d'un certain temps, les données basculent dans un espace de stockage où elles ne peuvent plus être modifiées.

5.3.2.4 Type d'informations recueillies

Les données échangées sont des données physiques, financières et concernant les règlements à appliquer.

L'unité prise en considération est le projet. Les données de projet obligatoires sont :

- le code projet, le titre, la catégorie de dépenses, le repérage par rapport aux priorités du CRSN ;
- les données de financement : participations au financement, demandes de paiement et paiements effectués par les bénéficiaires, etc.
- les données physiques, limitées aux indicateurs de réalisation liés au programme opérationnel. Le type de résultat à obtenir, en référence à la liste des objectifs de résultat du cadre national doit être renseigné mais il n'y a pas de valeur cible associée à chaque projet : le système est un système de suivi pas d'évaluation (et revendiqué comme tel par les responsables).
- les procédures à suivre en fonction de la nature des projets.

Chaque projet doit aussi être repéré par un code national d'identification des investissements (CUP) qui permet de vérifier l'existence de cofinancements notamment du budget de l'Etat mais aussi des collectivités territoriales.

Plusieurs guides sont à disposition des Autorités de Gestion :

- Description des données à envoyer
- Protocole d'envoi des données par les AG
- Glossaire
- Modalités de pré-validation et de validation associées aux PO.

Ces guides constituent la base de description des modalités d'échanges de données pour tous les systèmes. L'ensemble des données transitent par des fichiers d'échanges qui doivent respecter les normes de présentation validées dans ces guides. Le système central ne se préoccupe pas des outils des autorités de gestion régionales mais uniquement de contrôler que les données qui lui sont envoyées sont conformes aux protocoles.

Malgré la complexité et l'ampleur du système, il semble que le système fonctionne correctement et que l'IGRUE et les utilisateurs en soient satisfaits.

Le dénombrement des participants peut se faire selon deux méthodes : soit agrégé par projet, soit suivi de façon individuelle. Sept à huit régions auraient opté pour un suivi individuel qui se fait avec le code fiscal des individus. Monitweb permet d'intégrer l'information agrégée ou par participant au choix des autorités de gestion. L'absence d'homogénéité des saisies entre les régions rend difficile des traitements similaires pour tous les PO.

En revanche, le système ne comprenant pas d'indicateurs de résultat projet par projet, il revient à chaque Autorité de Gestion de procéder dans le cadre des plans d'évaluation à l'analyse des résultats. Monitweb n'a pas été conçu pour fournir une base d'analyse des résultats, mais uniquement des réalisations physiques et financières. Il ne semble pas pour le moment envisagé, dans la perspective de 2014-2020, de compléter le système en rendant obligatoire la saisie des données liées aux sorties et encore moins au devenir des participants.



5.3.2.5 Le rôle de l'ISFOL

L'ISFOL est un institut de recherche dépendant du Ministère du travail et de la politique sociale. Il est Organisme Intermédiaire et bénéficie d'une attribution du FSE sur la période de programmation, avec élaboration de plans annuels. Les thématiques d'étude et de recherche de l'ISFOL sont : les politiques de formation professionnelle, les politiques du marché du travail, les politiques de cohésion sociale et les politiques concernant la société de la connaissance. L'ISFOL est à la disposition du Ministère de l'économie et des finances et du Ministère du travail et de la cohésion sociale pour les actions de suivi et d'évaluation concernant le FSE. L'ISFOL a un rôle d'assistance technique et d'appui aux AG dans leur obligation de fournir à IGRUE les informations de suivi. L'ISFOL gère un Groupe de travail sur le suivi national, et dans ce cadre organise des réunions de travail et des rencontres pour débattre des problèmes communs rencontrés dans le suivi. L'ISFOL possède un accès à l'espace officiel de Monitweb comme requêteur/ extracteur de données afin de produire des informations et compilations à la demande du Ministère du Travail, mais dans la pratique ceci est très rare. Les informations traitées peuvent concerner les participants (individuelles pour 7 ou 8 régions, agrégées pour les autres régions, certaines comptant encore les participants sans automatismes informatisés, d'où des délais très variables de production des données), les projets (y compris la localisation).

L'ISFOL n'a pas pour mission de collecter des indicateurs de résultat, ni à la sortie des opérations pour les participants, ni différés. Chaque AG décide ou non de travailler sur les résultats et si oui comment. Les indicateurs de résultat liés aux programmes sont donc collectés par ailleurs sans lien avec le système de suivi. Il existe un socle commun d'indicateurs (une vingtaine) et de méthodologies associées.

L'ISFOL coordonne également un groupe de travail national sur le marché du travail, et peut à partir de l'interrogation de Monitweb déterminer des échantillonnages pour des évaluations ponctuelles et des études d'impact, au niveau national ou régional. Dans la pratique, cette possibilité ne semble guère activée car la compréhension de la notion d'évaluation en continu par le Ministère du Travail est qu'il n'y a plus d'évaluation obligatoire, au contraire de la précédente programmation, avec l'évaluation à mi-parcours et contractualisation.

5.3.2.6 Synthèse (atouts, faiblesses)

Le principal atout du système italien réside dans la mise en place d'un système informatisé et dématérialisé d'information obligatoire d'enregistrement et de suivi des projets de l'ensemble des PO nationaux et régionaux :

- fondé sur des règles obligatoires communes de fourniture de l'information sur les projets
- permettant de bien situer chaque projet sur les axes/objectifs des PO et leur localisation
- permettant de suivre les projets à tous les stades du dépôt du dossier jusqu'à la certification et le paiement
- puis permettant à tout moment une vision de l'avancement physique et financier du programme
 - o avec transmission périodiques de données à la Commission hors SFC et une fois par an, avec saisie spécifique dans SFC des données issue du système
 - o avec possibilité de déposer les dossiers sur un espace de travail avant de les passer une fois validés sur un espace « officiel » pour les AG qui disposent ainsi d'un accès dédié à un espace de travail et un espace « officiel ».



- Et une application gratuite pour l'échange de données pour les AG qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas utiliser leur propre système pour ce faire.

En revanche, le système n'est pas construit pour suivre systématiquement les données personnelles des participants (il y a un choix possible de suivre les participants personnellement ou par dossiers). En outre, il n'est pas prévu de renseigner les indicateurs de résultat (Outcomes) dans le système et il n'y a pas de logique évaluative intégrée dans le système de suivi national.

L'examen du système SIGMA du Ministère du Travail montre qu'il est aisé pour les AG qui le souhaitent de disposer d'un système propre interconnecté avec le système national intégrant des besoins spécifiques, par exemple un meilleur suivi des données des participants. Mais le système n'apporte rien de plus élaboré sur le devenir des participants et les résultats des actions aidées mesurées par des indicateurs spécifiques. Alors que l'ISFOL semble être en mesure de réaliser ou de faire réaliser des études évaluatives, il ne semble pas au moins au niveau du Ministère du Travail et de la Politique Sociale que cette possibilité ait été activée. Ainsi, la logique du suivi et celle de l'évaluation semblent largement déconnectées.

La collecte des données sur les participants est renvoyée principalement du point de vue de la collecte et de la qualité de l'information aux différentes Autorités de Gestion avec des pratiques de saisie et de contrôle qualité qui semblent très diverses.

5.3.3 Le système de suivi et d'évaluation du FSE en Suède

5.3.3.1 Organisation générale du PO

La Suède a un PO FSE national élaboré par le Ministère du Travail. Il représente un montant en coût total d'environ 770 millions d'Euros. 90% des fonds sont délégués au niveau des huit régions Suédoises, 10% du budget est géré au niveau national pour des projets innovants (de type transnationaux par exemple). Les fonds ont été répartis dans les huit régions en fonction d'un modèle d'allocation (qui sert par ailleurs à la répartition des cibles pour les indicateurs de programme). Le Fonds Social Européen représente environ 4% des moyens financiers dédiés à la politique de l'emploi en Suède.

Le PO est organisé en deux priorités (il ne comporte pas de sous-divisions) :

- La priorité 1 vise les salariés (formation, lutte contre les inégalités et les discriminations, et amélioration de la qualité de vie au travail)
- La priorité 2 vise les demandeurs d'emploi (formation, accompagnement en vue d'une amélioration de leur situation sur le marché du travail et de leur accès à l'emploi)

Le cofinancement de la priorité 1 est uniquement issu de l'État Suédois tandis que le cofinancement de la priorité 2 est issu d'autres catégories de financeurs notamment les collectivités locales.

A défaut de niveau infra-prioritaire, le Conseil national du FSE suédois a défini trois sous-priorités (appelées cibles) pour la priorité n°1 qui décrivent un projet sur les points suivants :

- développer les compétences des salariés pour répondre aux exigences du monde du travail;
- combattre les inégalités et les discriminations ;
- prévenir les arrêts de travail pour longue maladie.



5.3.3.2 Organisation de l'autorité de gestion

Une agence gouvernementale

Le Fonds Social Européen est géré par le Conseil Suédois du Fonds Social Européen (Swedish ESF Council). C'est une agence gouvernementale dépendant du ministère du travail en charge de la gestion et du pilotage du programme FSE et du Programme Européen d'Intégration. Elle a en charge le monitoring et l'évaluation du FSE. Cette agence compte environ 130 personnes.

Le Conseil Suédois du FSE a huit antennes dans les régions²⁵ qui ont en charge de la communication de l'information à propos du FSE, de recevoir et analyser les propositions de projets, de soumettre les propositions au partenariat régional (cf. infra), de distribuer les fonds et d'assurer le suivi des projets dans le cadre du système national.

Un partenariat régional développé

A la suite des constats réalisés à la fin de la programmation 2000-2006, la Suède a décidé de renforcer le partenariat en créant 8 structures dites de « partenariat régional pour les fonds structurels » (différentes des antennes du Conseil Suédois du FSE). Elles regroupent des membres des municipalités, des collectivités territoriales de niveau intermédiaire, des représentants des partenaires sociaux, de l'agence nationale pour l'emploi ainsi que d'autres parties prenantes ou associations.

Chaque partenariat régional a déterminé un plan d'action régional pour le FSE en fonction des éléments de contexte locaux dans le respect du cadre national du programme et des objectifs fixés. Les structures du partenariat régional ont un rôle important dans la sélection des projets. Ainsi chaque projet passe un double niveau de sélection :

- le Conseil Suédois du FSE au niveau national qui vérifie l'éligibilité générale
- le Partenariat Régional Interfonds qui établit la priorisation finale et décide des projets retenus.

Des groupes thématiques d'appui

Cinq groupes thématiques complètent le dispositif. Chacun d'entre eux est un projet cofinancé par le FSE :

- Intégration dans la vie active (Linköping University)
- Groupe sur le thème de la jeunesse (Ungdomsstyrelsen)
- Apprentissage en milieu professionnel et conversion professionnelle (Luleå University of Technology)
- Entrepreneuriat et entreprises (Tillväxtverket)
- Discrimination et égalité dans le marché du travail (Arbetsmiljöforum)

Ils ont pour objet de capitaliser les retours d'expériences sur les projets les plus innovants, en apportant des compléments d'expertise issus des travaux des membres des groupes ou en participant aux travaux d'évaluation.

Les cibles à l'issue du programme sont de 3 000 projets²⁶ pour 315 000 participants. Le PO FSE Suédois distingue deux types de projets :

- les projets préparatoires qui sont des étapes initiales
- les projets dits « d'exécution » (implementation projects).

Seule cette dernière catégorie de projets recense des participants. Les suivis statistiques réalisés par le Conseil Suédois du FSE et l'Institut Statistique Suédois concernent uniquement les projets dits d'exécution.

²⁵ Durant la précédente programmation il n'y avait déjà qu'un seul PO mais deux organismes en charge de la gestion (nord et sud).

²⁶A noter que l'objectif affiché en 2010 était de 4000, il a été révisé à la baisse en 2011



Au 31 mars 2011, 833 projets dits d'exécution ont été programmés (28% des projets retenus au total) et sur les projets non-retenus environ 35% l'ont été au niveau du partenariat régional. Il convient toutefois de noter qu'un des principaux motifs de « rejet » est l'atteinte au niveau régional du seuil de programmation des montants FSE disponibles sur une période donnée.

5.3.3.3 Description du système de suivi et d'évaluation

Le système d'indicateurs

Le PO Suédois dispose d'une batterie d'indicateurs organisée de la façon suivante :

- des objectifs quantifiés par priorités (en nombre de participants selon certaines catégories) ;
- des indicateurs dits de résultats et d'effets par priorités centrés essentiellement sur des appréciations qualitatives sur les effets des actions menées pour la priorité 1 et sur les types de sorties pour la priorité 2 ;
- des indicateurs de réalisation physiques et financiers dans lesquels on retrouve les indicateurs de l'annexe 23 (indicateurs D1 français).

Zoom sur les indicateurs de résultats

Le PO Suédois prévoit des indicateurs dits de résultats et d'effets à l'échelle de chaque priorité. Ces indicateurs sont pour la priorité 1 principalement orientés sur des appréciations qualitatives du nombre de participants ayant amélioré leur situation en matière de conditions de travail. Ils sont présentés de la façon suivante (avec distinction par genre quand cela est possible) :

- 1) Nombre de participants qui, 90 jours après la fin de l'action, ont un emploi en distinguant les jeunes de 16 à 24 ans, les migrants et les personnes précédemment en arrêt longue maladie.
- 2) Nombre de participants qui, 90 jours après la fin de l'action, sont en formation initiale en distinguant les jeunes de 16 à 24 ans, les migrants et les personnes précédemment en arrêt longue maladie.
- 3) Nombre de participants qui, 90 jours après la fin de l'action, relèvent d'une prise en charge différente au titre de la politique d'emploi, distinguant les jeunes de 16 à 24 ans, les migrants et les personnes précédemment en arrêt longue maladie.
- 4) Nombre de participants qui, 90 jours après la fin de l'action, ont amélioré leur capacité à accéder à l'emploi en distinguant les jeunes de 16 à 24 ans, les migrants et les personnes précédemment en arrêt longue maladie.

Les trois premiers indicateurs sont calculés par l'Institut suédois des statistiques (cf. infra). Le dernier par enquêtes (en 2010 et 2011). Cependant les résultats de l'enquête ont été assez limités du fait d'un faible taux de réponse. Il a donc été décidé de ne pas extrapoler les chiffres mais de présenter uniquement les résultats de l'échantillon enquêté.

Pour la priorité 2 les indicateurs de résultats s'expriment en types de sorties.

5.3.3.4 Type d'informations recueillies et processus de renseignement et de recueil de données

Le principe retenu par le Conseil National du FSE Suédois s'appuie sur un système composite qui associe un outil de gestion à l'échelle du projet et un site de recueil des informations sur les participants ensuite croisées avec des bases de données nationales.

Un outil de gestion des projets

Un outil de renseignement des informations de gestion a été conçu pour la programmation 2007-2013. Appelé EBS, il a été réalisé par le consortium ATOS-SIEMENS.



Il permet à chaque porteur de projet de saisir le descriptif de son projet en matière d'information financière et de descriptif général du projet (contact, contenu, priorités transversales...). Tous les actes de la vie du projet sont consignés dans cet outil qui est accessible par le porteur de projet ainsi que par le Conseil Suédois du FSE (au niveau régional et national). Les différents documents administratifs de la vie du projet sont stockés dans l'outil. L'outil couvre actuellement le FSE et le Fonds Européens d'Intégration mais il a été conçu afin de pouvoir être utilisé pour d'autres fonds éventuellement. Les indicateurs ne sont pas suivis dans cet outil.

L'outil de saisie des informations des participants géré par l'Institut Statistique Suédois (ISS)

L'Institut Suédois des Statistiques (ISS) a été missionné pour réaliser et gérer le dispositif de suivi des participants. Le choix de cet institut repose sur deux critères principaux :

- la possibilité qu'il a (par ses statuts) d'exploiter des données individuelles et de croiser à ce titre plusieurs bases de données nationales pour constituer des bases de données répondant à ces besoins en termes d'analyse. On peut souligner que le Conseil Suédois du FSE n'aurait pas été en mesure de collecter et de traiter cette information pour des raisons de secret statistique ;
- l'intérêt de pouvoir croiser, via le numéro d'identifiant individuel, les différentes bases statistiques descriptives (cf. infra).

L'ISS est une agence administrative en charge de la réalisation et de la coordination du système statistique Suédois. Elle regroupe 1 400 personnes et un budget de 110 millions d'euros environ dont la moitié relève de ressources propres qu'il doit trouver. L'ISS est rémunéré dans le cadre de ses services pour le suivi du FSE. Deux services de l'ISS sont mobilisés pour la réalisation puis la gestion de cette partie du système d'information de suivi : le département des technologies de l'information et le département des statistiques économiques²⁷. Au départ l'outil réalisé s'appuyait sur un outil de collecte de données par internet déjà existant au sein de l'ISS (SIV) auquel un module spécifique FSE a été ajouté il y a 4 ou 5 ans. L'investissement technologique a donc été limité en matière de remontée des informations sur les participants (tout en rappelant, cf. infra, que le volume de données remonté via cet outil reste très limité l'essentiel de l'information étant dans d'autres bases de données). L'ISS assure la maintenance de l'outil notamment pour le support aux utilisateurs (ce qui représente environ une centaine d'heures par an). Une autre personne dans le département des statistiques économiques effectue les croisements d'information et les agrégats de données. Les accès aux différentes bases de données utilisées pour constituer des données agrégées sont extrêmement sécurisés (une même personne ne peut avoir accès à la totalité des bases de données gérées par l'ISS).

Le lien avec les bases de données de l'Institut Suédois des Statistiques

A partir du moment où une saisie mensuelle est validée, l'ISS est en mesure de croiser ces informations issues des projets (en utilisant l'identifiant unique de la personne) avec les bases de données utiles à la constitution des indicateurs de suivi. Ainsi il constitue l'information demandée au titre de l'annexe 23 ainsi que d'autres éléments utiles aux indicateurs du programme y compris les trois premiers indicateurs de résultat de la priorité 2.

²⁷ Voir organigramme de l'institut suédois des statistiques en annexe



Les principales sources de données « externes » utilisées sont les suivantes :

- Fichier descriptif de la population ;
- Fichier niveau de scolarité qui permet d'avoir le plus haut niveau atteint par l'individu ;
- Fichier des activités professionnelles ;
- Registre des statistiques du marché du travail qui renseigne notamment sur le lieu de travail, le secteur économique de travail et permet de faire le lien avec l'employeur... ;
- Registre de la sécurité sociale et des charges sociales.

L'ISS accède aussi à des données qui ne sont directement gérées par lui comme les données de l'Office Suédois de l'Emploi qui fournit des informations sur les chômeurs ou des données en provenance du ministère des finances. Après élaboration du croisement des informations entre les données des projets et les bases nationales l'ensemble de l'information est stocké dans une base de données unique du FSE gérée par l'ISS.

Outre la question de secret statistique, le recours à l'ISS avait comme objectifs de :

- garantir l'intégrité des participants
- assurer la qualité des données produites du fait de leur traitement par un institut spécialisé
- réduire le travail des responsables de projets
- permettre la constitution d'un corpus d'informations réutilisables dans le cadre de recherches à long terme

5.3.3.5 Processus de valorisation des informations du suivi

Pour mémoire les informations de suivi des projets et les informations financières sont fournies par les rapports préétablis de l'outil de gestion ESB. Les données des participants sont produites par l'ISS. Ainsi, l'autorité de gestion suédoise ne dispose d'aucune donnée individuelle. Elle ne recourt qu'à des données consolidées et agrégées produites par l'ISS.

Le Conseil Suédois du FSE reçoit de l'Institut Statistique Suédois des rapports agrégés sommant les catégories de participants en fonction des typologies attendues par l'Annexe 23 (à l'exception de certaines informations concernant les groupes vulnérables non collectées). Il fournit par ailleurs une partie des indicateurs de résultats attendus notamment pour la priorité 2. Ces informations sont également ventilées par région. Outre le Rapport Annuel d'Exécution, le Conseil Suédois du FSE produit chaque année un rapport « Le FSE en chiffres » qui exploite l'ensemble des données de suivi collectées et traitées par l'ISS.

Le dispositif d'évaluation et le lien avec les données de suivi

La Suède a décidé de mettre en place un processus d'évaluation en continu. La décision a donc été prise de mettre en place une évaluation dite en continu à la fois pour le FSE et pour le FEDER au niveau des Programmes Opérationnels et des projets principaux. La stratégie suivie a été de définir deux périodes :

- la première a consisté à accompagner la mise en œuvre du programme et notamment la priorisation des projets ainsi que la mise en place des outils de monitoring ;



- la seconde, qui a débuté fin 2011, est centrée sur l'analyse des résultats et des effets avec notamment la mise en place d'une évaluation nationale de type ex-post mené en collaboration avec le cabinet Ramböll Management.

Chaque projet FSE (pour les projets dits d'exécution) doit établir un plan stratégique pour le suivi et l'évaluation en lien avec les objectifs et les indicateurs définis au niveau national.

A partir des constats faits sur la période 2000-2006 et notamment l'importance d'une meilleure dissémination des concepts de l'évaluation au sein de l'ensemble des parties prenantes, plusieurs actions d'amélioration des connaissances ont été menées dont notamment :

- la mise en place d'un cursus universitaire sur le thème de l'évaluation en continu introduit dans 5 universités suédoises (environ 150 étudiants formés) ;
- la publication d'un recueil d'articles dans un ouvrage intitulé « Apprendre par l'évaluation en continu » publié en suédois et en anglais en 2009 présentant les principaux concepts de ce type d'évaluation²⁸.

Durant la période 2008-2011 l'essentiel des travaux d'évaluation se sont fait au niveau des projets. Le Conseil Suédois a mené une seule évaluation nationale sur la question de l'égalité hommes-femmes. Les travaux démarrés à l'automne 2011 sous la forme d'une évaluation de type ex-post se font sous l'égide d'un comité de pilotage de l'évaluation. La première année est consacrée à la reprise du cadre logique du programme ainsi qu'à l'élaboration des facteurs explicatifs des effets et impacts à long terme. La seconde année (2013) sera consacrée à l'évaluation proprement dite des impacts.

5.3.3.6 Synthèse (atouts, faiblesses) de l'expérience Suédoise

Le système suédois comporte de nombreux atouts :

- Reporting mensuel sur les réalisations de chaque projet (liste des participants actualisée et nombre d'heures/participant)
- Suivi à l'individu (sur la base d'un numéro d'identifiant national unique)
- Simplicité des données à renseigner par les bénéficiaires concernant les participants
- Enrichissement des données individuelles par le croisement possible avec d'autres bases de données nationales.

La forte implication de l'Institut Statistique Suédois est un gain important tant en matière de qualité que de richesse d'information. La manipulation des données individuelles reste la mission de l'ISS, l'autorité de gestion du FSE ne reçoit que des informations agrégées. Il est clair que la culture administrative suédoise facilite l'utilisation du numéro d'identification individuel qui fait partie intégrante de la vie quotidienne de chaque citoyen. De ce fait l'effort de collecte des informations concernant les participants est fortement réduit au niveau de chacun des projets, l'essentiel de la valeur ajoutée pour le suivi étant ensuite apportée par le croisement avec d'autres bases de références nationales.

Une seule évaluation de niveau national a été menée.

²⁸ Learning through on-going evaluation ;Svensson et al. , 2009, Studentlitteratur, Lund, Sweden



Le dispositif semble, tout comme en France, se situer à une période charnière en matière de valorisation et d'usages que ce soit en matière de suivi ou d'évaluation. Le lien entre le dispositif de suivi et l'évaluation nationale est encore faible. Cela tient d'une part à l'absence d'un plan d'évaluation thématique en lien direct avec les données du suivi et d'autre part à une déconnexion entre les données de suivi et les indicateurs de résultat.

5.3.4 Principales conclusions sur la comparaison avec d'autres systèmes européens

La France dispose d'un dispositif de suivi des participants davantage articulé avec les travaux d'évaluation

Avec un système de suivi des participants qui intègre, outre les indicateurs sur les caractéristiques des participants, des indicateurs sur les types de sorties ainsi que des objectifs de résultat au niveau du programme, la France se place parmi les pays qui disposent d'un système complet. Au niveau du suivi proprement dit, la Lituanie et l'Italie présentent, au niveau central, des systèmes élaborés combinant des indicateurs financiers et des indicateurs « physiques » (réalisation et dans le cas de la Lituanie, résultats aussi). En revanche dans ces pays, l'analyse des résultats au niveau du programme n'est pas systématique et la logique évaluative est souvent considérée comme indépendante de la fonction de suivi.

A contrario, le système d'évaluation mis en place en France est aussi celui qui a poussé le plus loin la logique d'intégration des indicateurs de suivi et d'évaluation dans les travaux généraux de l'évaluation en continu.

Aucun autre pays étudié n'a privilégié comme la France le partage de l'information

Dans les autres dispositifs étudiés, l'accès à l'information issue de la collecte des indicateurs reste limité à l'autorité de gestion, aux agences en charge de la gestion... sans volonté affichée, ni outil adapté, pour permettre à l'ensemble des acteurs un accès en temps réel aux données. L'organisation du système d'information demeure assez classique avec des gestionnaires d'information qui établissent des rapports et une valorisation parfois « à façon » pour une diffusion plutôt restreinte (à l'exception de travaux d'exploitation sous la forme de rapports d'analyse comme, par exemple, en Suède).

L'expérience française de mise à disposition à l'ensemble des gestionnaires du FSE d'un outil d'accès « en temps réel » aux données saisies (ViziaProg FSE) semble assez unique et a d'ailleurs intéressé les interlocuteurs étrangers qui réfléchissent à ce type d'outils pour la prochaine programmation.

La dématérialisation, déjà à l'œuvre dans les exemples étudiés, facilite la saisie d'une information plus détaillée

Le dispositif français est sans doute, parmi les systèmes étudiés, celui qui demande le plus d'efforts de collecte et/ou de saisie aux gestionnaires qu'ils soient AGD ou OI. Le degré de dématérialisation de l'information est bien plus important dans les autres Etats membres, permettant ainsi aux gestionnaires de se consacrer à d'autres tâches. Par ailleurs, tous les systèmes étrangers étudiés permettent (ou exigent) le suivi individuel des participants (et non pas seulement agrégés au niveau d'un projet). Cela se fait par un identifiant unique, parfois corrélé aux statistiques nationales, et intégré dans le suivi du FSE. Ce suivi fin est efficace à plus d'un titre : il permet une meilleure traçabilité des participants à l'issue de l'action et le croisement de différentes variables (exemple : jeunes et sans qualification). Il permet aussi de combiner l'information spécifique au suivi du FSE avec d'autres bases de données.



A ce titre, le cas suédois est exemplaire avec une saisie réduite à son plus strict minimum au niveau du projet, et la reconstitution par l'Institut Statistique Suédois d'une information enrichie par croisement avec de nombreuses autres bases de données statistiques nationales.

D'autres pays ont développé des systèmes de suivi plus ouverts

Une des particularités du système d'information développé en France est son caractère fermé. En effet, à ce jour, les échanges de données ne sont possibles qu'entre les différents outils du dispositif national piloté par l'Autorité de Gestion. Il n'est donc pas possible d'intégrer, directement dans le système, des données venant d'autres outils de suivi.

En Italie, par exemple, du fait du caractère décentralisé de la gestion du FSE, le système est entièrement conçu à partir de protocoles d'échange de données indépendants des systèmes informatiques développés au niveau régional. Les Autorités de Gestion ont cependant l'obligation de fournir au système central les informations requises, selon des règles et des protocoles d'échange de données précis.

Dans le cas de la Suède les gestionnaires utilisent l'outil de collecte des données de l'Institut Statistique Suédois, lequel a fait l'objet d'une adaptation mineure pour intégrer les données de suivi du FSE. Il permet aisément l'importation de fichiers de type EXCEL, tout comme le système Lituanien.

Comme en France, l'usage et la valorisation des informations restent encore limités

Dans les pays étudiés, l'objectif premier est de répondre à l'exigence de remontée des informations demandées par la Commission Européenne dans le cadre des Rapports Annuels d'Exécution. On note parfois un début d'exploitation des caractéristiques des participants, mais celui-ci reste assez limité (au mieux dans une logique d'exploitation statistique « à plat »). A titre de comparaison, la France semble plus avancée dans l'analyse de ses objectifs de résultats (Rapport Annuel d'Exécution et Rapport d'Evaluation Annuel) que les partenaires européens rencontrés.

Dans les pays visités comme en France, il s'agit de passer d'une logique purement financière à une approche par les résultats. Deux années au moins auront été nécessaires pour construire les systèmes de collecte des indicateurs puis accompagner la montée en charge des dispositifs. Ceux-ci sont arrivés à maturité en 2011. En écho à la situation française, s'ouvre en Suède une seconde période du programme, consacrée à la valorisation des données collectées, en lien avec l'évaluation.

5.4 Préconisations de l'évaluation

Un dispositif stabilisé à faire vivre jusqu'à la clôture en renforçant l'animation en continu et la valorisation de l'information

Aujourd'hui stabilisé, le dispositif doit être maintenu jusqu'à la fin du programme en cours dans son architecture actuelle (à l'exception du développement de la dématérialisation). Cela n'exclut pas des améliorations en termes d'accès ou de valorisation des informations, sous réserve qu'elles n'entraînent pas de nouveaux besoins d'appropriation.



Pour autant, compte tenu de l'ampleur du dispositif, du nombre de structures gestionnaires et de la mobilité des personnels, il faut maintenir les efforts d'animation à destination des gestionnaires (objectif d'acculturation et de continuité du dispositif) mais aussi anticiper les besoins d'appui aux porteurs de projets, dans le cadre du développement de la dématérialisation, afin de les sensibiliser à l'enjeu important de la collecte des indicateurs.

Au-delà du maintien du dispositif, il faut en accentuer d'ores et déjà la valorisation. L'évaluation a montré l'intérêt pour une utilisation enrichie de l'information disponible, au-delà du « rendu-compte ». Il serait donc utile de concevoir des modèles d'utilisation de l'information disponible, de les communiquer sur le modèle des « bonnes pratiques » et de les accompagner par le partage des outils ou méthodes types... Par ailleurs il peut être profitable d'élargir le cadre d'utilisation de ces informations en favorisant, dans les régions, les temps d'échange sur l'analyse des résultats et pour une contextualisation régionale de ceux-ci, avec une plus grande association des partenaires locaux (INSEE, OREF, élus...).

Anticiper dès maintenant le futur dispositif

Pour préparer la prochaine génération de programmes et anticiper les exigences attendues en matière de suivi des résultats, il faut accentuer les efforts pour renforcer la qualité des informations recueillies grâce à des dispositifs d'accompagnement et de sensibilisation adaptés, tout en travaillant sur les valeurs des indicateurs communs du futur programme.

- Parmi les différentes voies de préparation pour 2014, l'évaluation a retenu l'intérêt, constaté dans d'autres pays, d'intégrer les indicateurs à tous les stades de la vie du projet, depuis la demande de subvention jusqu'au contrôle. La généralisation des processus de dématérialisation devrait faciliter cette évolution en permettant des contrôles automatiques de cohérence à chaque étape du projet, sur le modèle lituanien.
- L'information à l'échelle du participant est indispensable pour la prochaine génération de programmes. L'évaluation a pu constater l'avantage d'un accès à une donnée individuelle : meilleure qualité des données, facilitation du suivi des indicateurs de résultat, possibilité de création de sous-ensembles statistiques pour favoriser les évaluations, croisements possibles avec d'autres données exogènes pour enrichir les évaluations... C'est pourquoi, il est d'ores et déjà recommandé la création d'un groupe de travail afin de déterminer la faisabilité en France de cette évolution importante.
- De façon générale il est nécessaire d'anticiper l'orientation vers le suivi des résultats, tel qu'il se dessine aujourd'hui pour le futur programme. Cela nécessite l'amorce rapide d'un travail d'ampleur pour concevoir les modalités de croisements entre les données statistiques nationales et les données du programme pour faciliter la saisie (automatisation et donc allègement des tâches de saisie) et anticiper les évaluations d'impact du prochain programme FSE.
- Les délais de conception puis de réalisation des systèmes d'information imposent, notamment dans l'évaluation ex-ante, de déterminer rapidement les modalités exactes de suivi attendues dès 2014.

Quel que soit le futur modèle de gouvernance adopté, la cohérence globale du système d'information doit rester une préoccupation majeure; l'exemple du présent programme l'a démontré.



L'anticipation maximale dans la définition des indicateurs, des valeurs de références et des cibles permettra ainsi de gagner un temps précieux au moment de la mise à disposition des futurs outils de suivi.

Développer des outils dématérialisés et des systèmes ouverts capables d'échanger de l'information

La généralisation des outils dématérialisés correspond à une forte attente des gestionnaires mais relève aussi d'une mise à niveau des pratiques déjà largement répandues hors de France. Il convient de s'appuyer sur l'expérimentation en cours depuis 2011, avec un objectif maximal de dématérialisation post 2013.

Quel que soit le mode de gestion futur du programme, il est nécessaire de conserver, au sein du système d'information global, une partie intégrée permettant le stockage et la valorisation d'une information commune. C'est par exemple le modèle de l'outil de consolidation nationale des données italien avec des systèmes de gestion régionaux pré-paramétrés sur la base d'un protocole d'échange de données validé dès le lancement du (des) programme(s).

Quel que soit le choix effectué en matière d'outil de gestion et d'instruction des dossiers, il est indispensable de donner accès à des outils de partage d'informations élargis aux organismes intermédiaires. Il est aussi important de poursuivre ce mécanisme d'accès et d'ouverture aux données jusqu'aux porteurs de projets, en adaptant les contenus, afin de maintenir une motivation dans l'ensemble de la chaîne de production de l'information pour une saisie de qualité utilisable dans l'approche par les résultats.

5.5 Les enseignements de cette évaluation

A l'issue du travail d'évaluation on peut retenir quelques enseignements sur la démarche et de façon plus générale sur les résultats obtenus :

- **Initiée sur un sujet d'apparence « technique », l'évaluation a intéressé au-delà des spécialistes du système d'information**

Les nombreux échanges réalisés lors de cette évaluation ont montré une sensibilité partagée aux outils et aux questions de dispositif de suivi-évaluation. Les débats ont montré que les acteurs du FSE, bien au-delà des spécialistes du système d'information, étaient concernés par la qualité d'un dispositif de collecte d'informations et son usage. De nombreuses suggestions ont été faites et les principales d'entre elles ont été retenues dans les préconisations, tant pour la gestion de la fin de la programmation actuelle que pour la période de nouvelle programmation. En outre, grâce aux réunions régionales, s'est installé un processus participatif et interactif avec la préparation des Rapports Annuels d'Exécution et du Rapport d'Évaluation Annuel.

- **Le temps est un facteur clé pour l'appropriation d'un système complexe de suivi-évaluation**

L'évaluation a mis en lumière l'ampleur de la conduite du changement à l'œuvre lors d'un déploiement d'un dispositif national incluant plusieurs outils et des méthodes complexes de collecte d'information. La fait que l'année 2012 ait été considérée comme un année charnière entre « le temps de la collecte » et « le temps des usages » montre à quel point les habitudes de constitution d'un corpus d'information sont longues à prendre... mais courtes à défaire tant elles tiennent à la qualité et à la permanence de l'animation générale (nationale et locale) en appui du travail quotidien.



Les expériences européennes ont utilement montré que cette séquence était souvent la même dans les autres pays.

- **Le dimension européenne a apporté des points de comparaisons instructifs et a largement contribué aux préconisations**

Les questionnaires puis les benchmarks européens ont éclairé de façon tout à fait importante notre expérience nationale. Ils ont surtout permis de mettre en valeur des solutions soit organisationnelles, soit techniques dont la portabilité pour le suivi et l'évaluation de la future programmation en France doit être étudiée (système d'interopérabilité des outils, organisation de la dématérialisation, suivi à l'échelle du participants, liens avec des bases statiques nationales, etc.).

- **Le système français a intéressé nos partenaires européens qui souhaitent prolonger les échanges en 2013**

Nous avons noté un intérêt réel des partenaires européens pour l'expérience française en matière de dispositif de suivi-évaluation présentée à l'occasion de ces travaux et une attente pour prolonger les échanges dès le début 2013 que ce soit dans le cadre des échanges européens, de rencontres bilatérales d'approfondissement ou de séminaires techniques européens.



6 Avancement des études

6.1 Synthèse de l'évaluation des effets du cofinancement du PO FSE sur les participants aux actions de formation tout au long de la vie.

6.1.1 Formation des publics salariés

La sous-mesure 123 soutient *trois logiques d'intervention* en faveur de la *formation des salariés les plus éloignés de l'emploi* (à l'initiative du salarié, notamment dans le cadre du CIF ; à l'initiative de l'employeur, dans le cadre notamment du plan de formation ; une co-élaboration du projet, en particulier dans le cadre du DIF et de la VAE). In fine, les *actions cofinancées par le PO FSE en France sont très hétérogènes*, en particulier en termes d'objectifs : adaptation aux changements dans l'emploi, certification, recherche de qualification, etc. Les résultats rappelés ci-dessous devront donc être relativisés.

Les publics visés et accompagnés

Les publics visés sont en majorité des femmes (57% des participants), âgés entre 25 à 44 ans (58% des participants) et d'un niveau de qualification V ou infra V (56% des participants). Un peu moins des deux tiers des répondants à l'enquête étaient employés au sein de leur entreprise depuis plus de 5 ans au moment de leur entrée en formation.

Les motifs et objectifs recherchés par les participants

L'enquête auprès des participants relève que les trois quarts des participants répondants recherchent en priorité que la formation contribue à la réalisation d'un projet personnel, ou à la préparation d'un diplôme, ou à l'obtention d'une qualification. La majorité de ce type de répondants a d'ailleurs bénéficié d'un CIF. Presque 60% des répondants déclarent que la formation poursuit un objectif d'adaptation dans l'emploi, de montée en compétences ou de mobilité interne/externe à l'entreprise. Ce sont alors des participants bénéficiaires du DIF ou d'un plan de formation qui constituent ce public. L'évolution dans l'emploi tenu ou la création/reprise d'une entreprise sont des motifs moins fréquents (environ 30% des répondants).

Bilan et type d'évolution de leur situation

S'ils étaient salariés au moment de leur formation, au jour de l'enquête, 10% des répondants étaient en situation de chômage (6% au moment de l'entrée dans l'action de formation), mais il est difficile d'en tirer des conclusions, tout au plus peut-on poser ce chiffre comme un ordre de grandeur à suivre dans le temps ou à comparer à ceux fournis par d'autres enquêtes futures.

Les répondants des niveaux VI et V bis déclarent en majorité que les actions suivies leur ont permis d'acquérir des connaissances nécessaires pour passer un test, une certification ou un concours (73% d'entre eux) et que la formation leur a permis d'acquérir des savoirs de base (73% d'entre eux également).



Différents facteurs influencent la stratégie des salariés et des suites de parcours à la fin de l'action de la formation :

1. la *nature de l'action cofinancée* impacte plus particulièrement les mobilités externes, plus importantes dans le cadre des CIF et moins importantes dans le cadre de la VAE et des plans de formation ;
2. la *certification à la fin de formation* apparaît comme fortement incitatrice à quitter l'entreprise et influence nettement les évolutions internes du salarié dans l'entreprise ;
3. le *profil socio-économique*, en particulier le genre et le niveau de qualification du participant à sa sortie de l'action, reste fortement discriminant sur le marché du travail ;
4. l'*âge* ne semble pas impacter significativement le souhait des plus de 45 ans d'entrer en formation. Ces derniers expriment cependant moins que les autres types de publics un souhait d'accéder à un autre emploi et l'âge semble être un frein pour partir de l'entreprise suite à la formation. En outre, après la fin de la formation, les évolutions à plus de 6 mois des postes occupés par les plus de 45 ans sont deux fois moins importantes que pour les participants des autres catégories d'âges (16% contre 29%).
5. Les *niveaux de formation* n'impactent pas le souhait d'entrer en formation. Mais les participants de niveaux IV et V bis expriment davantage leur souhait *d'obtenir une certification* (84% contre 70% des participants d'un plus haut niveau de qualification).
6. Le *niveau de qualification à la sortie de formation* reste un caractère discriminant sur le marché du travail. On constate notamment que six mois après la fin de la formation, les bas niveaux de qualification restent davantage au temps partiel que les niveaux supérieurs (42% environ).

Conclusion et questionnement

1 - L'évaluation a donc montré **des liens étroits entre l'action du FSE et les politiques de droit commun** des acteurs de la formation professionnelle (publics, effets des formations, perceptions des participants sur les formations suivies, effets de la certification sur les parcours, besoin d'un accompagnement pré et post formation) mais aussi l'hétérogénéité des actions selon les régions. Ainsi la question se pose de savoir si le FSE doit venir appuyer les politiques de droit commun tout en ciblant son action sur des publics spécifiques ? Ou doit-il au contraire accompagner la mise en place de politiques spécifiques non couvertes par le droit commun, conférant de faire davantage de visibilité à ses effets levier mais nécessitant de trouver des co-financements nécessaires ?

2 - elle a confirmé **l'importance du travail préparatoire des formations pour réussir les sorties de l'action et l'importance des actions accompagnement aval** (post formation) qui doivent être soutenus pour consolider les parcours.

3 - L'évaluation a mis en outre en lumière **plusieurs limites au système actuel de suivi des participants qu'il conviendrait de traiter dès 2013 dans la perspective d'améliorer aussi le suivi des prochains programmes** :

- Remontée de données nominatives sur les participants absente (un groupe de travail a été mis en place par la DGEFP en lien avec cette problématique) ;
- Nature des actions de formation. Cette donnée étant centrale, il s'agit de mettre en place des critères d'identification simple des types d'actions de formation (certification, non certification par exemple) ;



- Saisie des types de sorties, mieux cibler les items possibles en fonction de l'information recherchée. Deux types d'indicateurs semblent pertinents : le premier lié à la fin de l'action de formation, le second lié à la suite des parcours à plus longue échéance ;
- Recueil d'informations relatives aux actions de formation courtes, en particulier concernant le développement des compétences et la non-qualification (suivi des participants, mesures des effets des formations sur les trajectoires).

Plus globalement, le système d'évaluation actuel ne permet pas d'identifier les différentes logiques d'action soutenues conjointement au sein des sous mesures analysées. Il en ressort des difficultés à évaluer précisément la valeur ajoutée du FSE. Il convient de réfléchir à un système évaluatif permettant de mieux cibler chacune de ces logiques et ainsi de mieux analyser les différents types de sortie et leur lien avec l'intervention du FSE.

6.1.2 Demandeurs d'emploi

La sous-mesure 221 vise à *réduire les déficits de qualification pour faciliter le retour à l'emploi*.

Les publics visés et accompagnés.

Elle intervient sur le développement de politiques actives de formation professionnelle en direction des jeunes et des adultes (en fonction des enjeux identifiés dans les diagnostics régionaux) et sur la mise en œuvre d'efforts spécifiques en direction des femmes et des plus de 50 ans, notamment dans le cadre de plans d'action territoriaux.

Les participants aux actions cofinancées sont à 52% des femmes. Ils ont presque à 90% entre 15 et 44 ans (presque 50% des participants ont 24 ans ou moins). Enfin 71% ont un niveau de qualification V ou infra V.

L'enquête a davantage mis en exergue la situation de *deux types de publics majoritaires à l'entrée en formation* : les jeunes (moins de 25 ans), de bas niveaux de qualification (niveau VI et V bis) ainsi que les demandeurs d'emploi de plus de 45 ans, particulièrement touchés par le chômage de plus d'un an. Au sein de ces types de publics, on peut constater *deux types de situation face au chômage au moment de l'entrée en formation* :

- 56% des répondants ont toujours eu une activité soutenue / régulière ;
- 44% des répondants ont une relation plus distante, voire inexistante au travail. On retrouve dans cette catégorie en majorité des publics de moins de 25 ans.

Les motifs et objectifs recherchés par les participants

Dans les trois quarts des cas, la demande de formation a été exprimée par le participant. Cette posture est particulièrement vraie pour les publics âgés de plus de 25 ans. Les jeunes de bas niveau de qualification expriment en priorité le besoin d'une remise à niveau, justifiant l'entrée en formation. Par ailleurs, plus le niveau de formation est élevé, plus la proportion des participants déclarant être à l'origine de la démarche de formation augmente.

Les participants de plus de 45 ans sont davantage touchés par un chômage supérieur à un an que les autres catégories de publics. Ils expriment à ce titre en priorité le souhait de retrouver rapidement une activité, plutôt que le souhait d'obtenir une qualification ou un diplôme.



Une forte majorité des participants souhaite à l'entrée en formation d'une part *préciser son projet professionnel*, d'autre part *obtenir un diplôme ou une qualification* et ce dans l'objectif de retrouver un emploi.

Bilan et type d'évolution de leur situation

A la date de l'enquête, plus d'**un répondant sur deux déclarait avoir un emploi salarié**. En termes de flux entre la sortie de l'action de formation et les 6 mois qui ont suivi, 63% des participants ont eu accès un emploi. La situation dans l'emploi des femmes et bas niveaux de qualification reste plus fragile que les autres types de participants.

Par ailleurs, près de 7 emplois sur 10 occupés à l'issue de l'action sont en lien avec la formation suivie selon les répondants. A ce titre, **la formalisation du projet professionnel** constitue une variable explicative forte de la concrétisation du parcours de formation dans les 6 mois après la fin de la formation. Le suivi d'une formation qualifiante ou non qualifiante a un effet direct sur cette formalisation.

L'issue de l'action pour **les participants de plus de 45 ans** se caractérise par une succession de périodes d'emploi et de chômage.

Deux variables, *la faiblesse du projet personnel et les difficultés personnelles*, constituent des freins importants dans le développement de leurs parcours. Ils sont à ce titre plus nombreux à ne pas obtenir leur certification (seulement 80%). Ces deux facteurs sont moins représentés pour les niveaux supérieurs de qualification.

Les populations de bas niveaux de qualification (niveau V bis et infra) **restent les publics les plus fragilisés face à l'emploi** à l'issue des actions de formation. Ce sont celles qui accèdent le moins facilement à l'emploi durant la période dans les 6 mois à la suite de la formation.

Conclusion et questionnement

L'évaluation a souligné une question importante : le FSE doit-il se concentrer en priorité sur la recherche de la qualification afin de mener les participants vers l'emploi (option privilégiée pour la période 2007-2013) ? Peut-il au contraire être mobilisé afin de maintenir la diversité des actions de formation, avec un objectif plus ou moins proche d'accès à la qualification ? **La même remarque sur la qualité du suivi des informations que celle exposée sur les salariés peut être faite pour les demandeurs d'emploi.**

6.2 La sécurisation des transitions professionnelles

La sécurisation des transitions professionnelles, faiblement présente dans le programme PO FSE, est apparue ces dernières années comme un enjeu clé des politiques d'emploi et de formation et donc un champ d'action important étudier. Aussi, le Comité Scientifique de l'Evaluation du PO FSE a décidé de lancer en octobre 2012, une étude portant sur les « effets du FSE sur la sécurisation des transitions professionnelles ». Elle se concentre sur les opérations relatives à cet enjeu relevant des mesures 11, 12 et des sous-mesures 131 et 221.

Cette étude privilégie une approche qualitative de cet enjeu. Elle poursuit trois objectifs :

1. Mieux **caractériser l'éventail des modalités et des leviers** par lesquels les actions cofinancées contribuent à la sécurisation des transitions professionnelles ;



2. Montrer **en quoi la mobilisation du FSE peut aider à mieux préparer les transitions professionnelles** et quelles en sont les conditions les plus propices ;
3. **Identifier les conditions d'une mobilisation efficace du FSE** pour concevoir des ingénieries (de parcours, de formation, d'intermédiation) et des mécanismes innovants qui contribuent à sécuriser les transitions professionnelles.

Ces résultats constitueront une base de travail en vue de la préparation des éventuelles interventions futures du FSE dans ce domaine et de l'identification des dispositifs à privilégier à l'avenir.

Pour l'heure, l'**étude documentaire** (recueil et analyses des fiches projets concernant ce type d'action, analyse ciblée sur ce thème des annexes des RAE, remontées par les acteurs régionaux d'informations...) a permis de constituer une base de projets intervenant pour la sécurisation des parcours professionnels (environ 300), et relevant à la fois du volet central et des volets régionaux. L'**exploitation des données Presage** a fourni parallèlement de premières données de cadrage quantitatives (volume de dossiers concernés, type de maîtres d'ouvrage, volumes financiers, etc.). Ces premiers travaux ont servi de base à la **proposition d'une typologie des actions soutenues** par le FSE intervenant sur cet enjeu :

- Type 1 : **Actions orientées « systèmes et structures »**. Il correspond à des actions qui interviennent en priorité sur la connaissance du contexte et des besoins concernant l'emploi et les compétences ainsi que sur le système d'acteurs de l'emploi (entreprises, partenaires sociaux, mise en réseau).
- Type 2 : **Actions orientées « ciblage de populations à risques de transition élevés »**. Il correspond à des actions qui interviennent en priorité sur des risques associés à des publics spécifiques, en raison de leurs caractéristiques, de leur type d'emploi ou leur qualification.

L'étude se poursuit au premier semestre 2013 avec l'étude de 40 projets analysés plus finement, puis la réalisation de 20 études de cas permettant de mieux comprendre les dynamiques et processus en présence. Elle conduira à la réalisation d'un rapport d'analyse transversale, de préconisations pour la future période de programmation ainsi que d'une synthèse. Un point d'étape a été présenté en CSE du 22 janvier 2012.

6.3 Evaluation ex ante 2014-2020

6.3.1.1 Evaluation ex-ante

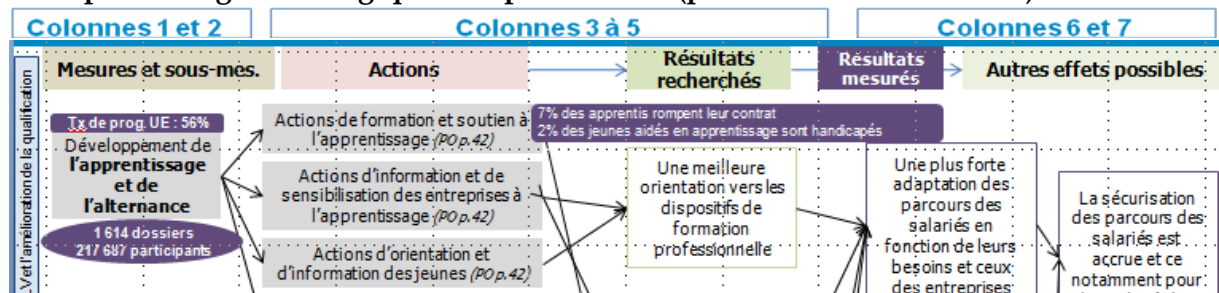
L'évaluation ex ante est un exercice obligatoire dans le cadre de la préparation de la prochaine période de programmation. Cette démarche itérative vise à assurer la qualité de la stratégie et de la mise en œuvre de la programmation 2014-2020 (qualité des stratégies, pertinence des moyens, justesse des objectifs et des valeurs cibles...). Elle constitue à ce titre un outil de travail pour la rédaction du futur programme national, mais ses travaux préparatoires peuvent également être une ressource d'informations et d'analyses pour la préparation des PO à l'échelle régionale.

La mission a débuté au mois de septembre 2012 par la rédaction d'une **feuille de route et d'une méthodologie d'ensemble**.



Elle s'est poursuivie par l'analyse des cadres logiques d'intervention du PO FSE national pour la période 2007-2013, démarche qui doit alimenter le travail de proposition des cadres logiques d'intervention pour la prochaine période. Ces cadres logiques ont été alimentés par les documents stratégiques initiaux ainsi que par des données relatives aux réalisations et résultats de la période (données financières, profils des participants, indicateurs de suivi du programme, éléments d'analyses des Rapports Annuels d'Exécution, des Rapports d'Evaluation Annuels, évaluations thématiques...).

Exemple de diagramme logique d'impact attendu (pour le PO FSE 2007-2013)



Les deux premières « colonnes » contiennent les intitulés des mesures et sous-mesures tels qu'ils apparaissent dans le PO FSE 2007-2013. Les colonnes 3 et 4, présentent un report ou une reformulation résumée des « actions » et « résultats recherchés » indiqués dans le PO FSE (en ce cas le numéro de page du PO est mentionné) ou le cas échéant une reformulation synthétique de plusieurs idées mentionnées dans le PO. Les colonnes suivantes sont des propositions (interprétations ou hypothèses de l'évaluateur). L'information dans les zones en violet foncé reflète la situation à ce jour : « programmation » et « réalisations » (à gauche des DLI) ou « résultats » d'ores et déjà obtenus (au centre des DLI).

Il a été proposé de présenter ce premier travail, devant trois groupes de travail afin d'enrichir collectivement l'analyse des effets attendus et ceux effectivement observés par les acteurs et s'interroger sur leur permanence suite à la crise économique et sociale. Les deux premiers groupes ont été organisés le 27 novembre 2012 sur la thématique « promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail », et le 19 décembre sur celle de la « promotion de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté ». Un dernier groupe de travail portant sur la formation tout au long de la vie est programmé pour le 22 janvier 2013.

Cette mission se poursuivra par la prise en compte et la mise en perspectives des résultats de « l'étude portant sur le suivi évaluatif du PO 2007-2013 » ainsi que « l'analyse des besoins et défis » figurant dans l'accord de partenariat.

Ces travaux préparatoires pourront dans un deuxième temps être mobilisés pour analyser la qualité de la programmation future et proposer des recommandations éventuelles d'amélioration, dès lors qu'en particulier, la configuration institutionnelle aura été précisée (désignation des autorités de gestion et des objectifs thématiques et priorités d'investissement respectifs...).

Calendrier de principe et principaux exercices à mener durant l'évaluation ex ante

Tr 3-2012			Tr 4-2012			Tr 1-2013			Tr 2-2013			Tr 3-2013			Tr 4-2013			Tr 1-2014.
juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	
Travaux préparatoires						Formalisation du PO						Négociation						

Stratégie retenue

Contribution du PO aux priorités UE 2020 et au Programme national de réforme (PNR), prise en compte des recommandations UE
 Analyse des cohérences (interne, externe),
 Vérification des schémas logiques par priorités, territoires spécifiques ou groupes cibles, prise en compte des priorités transversales...
 Bilan des enseignements et recommandations des précédentes analyses et évaluations (priorités des nouveaux programmes (Fr/UE)...))

Indicateurs et valeurs cibles

Indicateurs communs et pertinence des objectifs et cibles (au regard du cadre logique), qualité des indicateurs spécifiques éventuels...

Système d'information

Analyse de la réponse apportée par le SI futur au regard des besoins de suivi et de mesure des résultats (capitalisation de l'évaluation DSE 2012)...

Choix budgétaires

Cohérence entre les objectifs et les allocations financières, Articulation inter-fonds ...

Capacités administratives prévues pour suivre le PO

Résumé de l'évaluation ex-ante et **appréciation de la manière** dont l'Ex-Ante a été **prise en compte** dans le PO



7 Annexe : Glossaire

ACI	Atelier et chantier d'insertion
ADEC	Actions de développement des emplois et des compétences
ADF	Association des Départements de France
AG	Autorité de gestion
AGD	Autorité de gestion déléguée
AI	Association intermédiaire
ARF	Association des Régions de France
ASI	Appui social individualisé
ASP	Agence de services et de paiement
AVE	Alliance Villes Emploi
BIT	Bureau International du Travail
CDIAE	Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique
CG	Conseil Général
CNIAE	Conseil national de l'insertion par l'activité économique
CNS	Comité national de suivi
CR	Conseil Régional
CRP	Convention de reclassement personnalisée
CRSN	Cadre de référence stratégique national
CSE	Comité scientifique de l'évaluation
CSF	Contrôle de service fait
CTA	Comité technique d'animation de l'insertion par l'activité économique
CTP	Contrat de Transition Professionnelle
CUI	Contrat unique d'insertion
CVE	Cap vers l'entreprise
DELD	Demandeur d'emploi de longue durée
DEFM	Demandeur d'emploi en fin de mois
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale (ex DGAS - Direction générale de l'action sociale)
DIRECCTE	Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (ex DRTEFP)
DOMO	Document de mise en œuvre



DRDFE	Délégation (ou Déléguée) Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
EDEC	Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences
EI	Entreprise d'Insertion
EPLÉ	Etablissement public local d'enseignement
ETP	Equivalent Temps Plein
FDI	Fonds départemental d'insertion
FPSPP	Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
FSE	Fonds Social Européen
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
MVE	Mobilisation vers l'emploi
NACRE	Nouveau dispositif d'accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise
PDI	Plan Départemental d'Insertion
PE	Pôle Emploi
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PO	Programme opérationnel
PRF	Programme régional de formation
PTI	Pacte territorial d'insertion
OI	Organisme Intermédiaire
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
RAE	Rapport annuel d'exécution
REA	Rapport d'évaluation annuel
RH	Ressources Humaines
RSA	Revenu de Solidarité Active RSA (bRSA : bénéficiaire du RSA)
SIAE	Structure d'insertion par l'activité économique
SGAR	Secrétariat Général aux Affaires Régionales
SPE	Service Public de l'Emploi
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
ZUS	Zone urbaine sensible

